



**PROJET  
2012**

*n° 23*

# **UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE SPORT**

**GEORGES VIGARELLO**  
*Président du groupe de travail*

**ARNAUD FLANQUART  
PATRICK MIGNON**  
*Rapporteurs*





Projet 2012 – Contribution n°23

# Une nouvelle ambition pour le sport

Georges VIGARELLO  
*Président du groupe de travail*

Arnaud FLANQUART et Patrick MIGNON  
*Rapporteurs*



# Sommaire

Préambule et remerciements .....	7
Synthèse .....	8
Vademecum .....	14
Introduction.....	18

## PARTIE I CULTURES ET PRATIQUANTS

1. UN UNIVERS DE PRATIQUES MASSIFIEES .....	21
2. UN UNIVERS DE PRATIQUES CULTURELLES .....	27
1. <i>La diversité du loisir</i> .....	28
2. <i>La compétition, performance et égalité</i> .....	31
3. <i>Le spectacle, identification et exemplarité</i> .....	32
3. UN UNIVERS DE PRATIQUES DIFFERENCIEES .....	37
1. <i>Diversité des activités. Fréquences et intensités</i> .....	37
2. <i>Diversité des publics</i> .....	46

## PARTIE II STRUCTURES ET ORGANISATIONS

1. L'AMENAGEMENT DU SPORT HORS INSTITUTION .....	61
2. SPORT INSTITUTE ET MODELE « NATIONAL » .....	64
3. LES FEDERATIONS SPORTIVES .....	66
4. LE SPORT DE « HAUT NIVEAU » .....	71

## PARTIE III LE FINANCEMENT DU SPORT, SA DIVERSITE, SES LIMITES

1. LE FINANCEMENT PRIVE.....	78
1. <i>La part des ménages</i> .....	78
2. <i>Les entreprises et la promotion du spectacle</i> .....	79
2. LE FINANCEMENT PUBLIC.....	84
1. <i>L'apport dominant des collectivités territoriales</i> .....	84
2. <i>Un ministère affaibli ?</i> .....	89

## PARTIE IV UNE AMBITION RÉNOVÉE

1. LE SPORT AU CŒUR DES MŒURS.....	99
1. <i>Le droit au sport</i> .....	99
2. <i>Lutter contre les comportements « transgressifs »</i> .....	101
2. INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS.....	103
1. <i>Les équipements : une politique</i> .....	103
2. <i>Les équipements : un financement</i> .....	104
3. LES INSTITUTIONS .....	107
1. <i>Valoriser le sport en milieu scolaire et universitaire</i> .....	107
2. <i>Fédérations et milieu associatif</i> .....	108
3. <i>Les institutions privées</i> .....	112
4. <i>Le développement du sport de au haut-niveau</i> .....	113
5. <i>La recherche sportive</i> .....	116
4. METTRE EN ADEQUATION GOUVERNANCE ET FINANCEMENT .....	118
1. <i>Mobiliser des moyens</i> .....	118
2. <i>Réorienter le principe des financements</i> .....	120
3. <i>Reconnaître le rôle majeur des collectivités territoriales</i> .....	120
4. <i>Les financements privés</i> .....	121
5. <i>Pour des pouvoirs publics régulateurs et protecteurs</i> .....	121
Présentation de Terra Nova.....	125
Terra Nova - Déjà parus.....	126

## Préambule et remerciements

Ce rapport est issu de la réflexion d'un groupe de travail composé de Bernard Amselem, Patrick Clastres, Vikash Dhorasoo, Valérie Fourneyron et Julian Jappert. Nous les remercions ici pour la qualité de leurs échanges.

*Les personnalités (ci-dessus) du groupe de travail s'expriment à titre individuel indépendamment des institutions ou organismes auxquels elles appartiennent. Le contenu de ce rapport ne les engage en rien, même si nous espérons qu'elles y retrouveront l'essentiel de leur réflexion.*

Arnaud Flanquart et Patrick Mignon, rapporteurs de ce travail, ont fait preuve d'un investissement constant : qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Le groupe a pu bénéficier des observations et analyses de personnalités diverses à travers des auditions individuelles, il souhaite leur exprimer sa gratitude.

Enfin, nous remercions toute l'équipe de Terra Nova et en particulier son président, Olivier Ferrand, pour son soutien, son investissement dans les échanges et son intérêt tout particulier pour ce sujet.

Georges VIGARELLO  
Président du groupe de travail

# Synthèse

C'est en tant que phénomène social « total » que le sport doit être envisagé : pratique massive, enjeux sanitaires prioritaires, enjeux pédagogiques décisifs, enjeux culturels toujours plus précieux pour notre démocratie, implications économiques marquantes, implications politiques tout aussi marquantes. Face à cette importance majeure, toujours plus grande, la puissance publique doit repenser ses visions comme ses engagements.

## 1. UNE MASSIFICATION DES PRATIQUES

Il faut rappeler, en toute priorité, que le « tout » du sport ne se résume pas à son spectacle ou à l'investissement de quelques champions remarquables. La pratique sportive s'est étendue, touchant de nouveaux publics, multipliant les types d'activités, multipliant les types de sensibilités et les modes d'investissement. Aux côtés du sport de compétition, avec ses fédérations, ses spectacles, son calendrier, doit être prise en compte une autre pratique sportive : celle où l'affrontement compétitif n'est pas toujours présent et où l'engagement physique peut demeurer « modeste ». Pratique importante au demeurant, elle concerne plusieurs dizaines de millions de nos concitoyens, mobilise nombre d'initiatives individuelles ou associatives, nécessite enfin nombre d'aménagements d'espaces et de temps. Autant dire que la politique sportive ne peut ignorer cette diversité. L'attente du public à l'égard de cet ensemble de pratiques, la présence d'une telle attente dans des populations les plus variées, ne font que s'accroître aujourd'hui. Un « droit au sport » semble même s'instituer, auquel la puissance publique se doit toujours davantage de répondre.

Quatre Français sur cinq sont concernés par elles : plus de 36 millions de Français dans la population âgée de 15 à 75 ans, soit 83 %-84 %, disent, au début des années 2000<sup>1</sup>, pratiquer une activité sportive. Chiffre considérable une fois comparé à celui des 6000 sportifs de haut niveau recensés au même moment. D'autant plus considérable même, que la forte présence médiatique de ces derniers tend quelquefois à réduire à leur seule image l'existence « réelle » du sport. Mais le chiffre est tout aussi marquant une fois comparé à celui qu'indiquaient les premières enquêtes nationales dans les années 1960 : 28 % de

---

<sup>1</sup> Voir, *Les Pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2002. La plupart des références faites aux enquêtes dans le présent texte sont tirées des travaux publiés par l'INSEP et le Ministère de la jeunesse et des sports. Deux livres dominent dans cet ensemble : *Les pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2002 et *La pratique des activités physiques et sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2005. Les chiffres exposés ici même sans autre mention sont tirés de ces deux textes et ne feront l'objet d'aucune autre mention.

Français âgés de plus de quinze ans disaient pratiquer une activité sportive en 1967<sup>2</sup>, « loin » des 83 % d'aujourd'hui. C'est aussi toute une économie qui représente en 2006 1,7 % du PIB et emploie environ 205 000 personnes dans ce qu'on appelle le noyau dur, qui comprend les sportifs professionnels, mais aussi les éducateurs, animateurs, moniteurs et entraîneurs qui encadrent tous ces pratiquants, ainsi que les vendeurs de services sportifs, des grandes enseignes aux gérants des centres de mise en forme<sup>3</sup>. La pratique sportive, autrement dit, est devenue en France une pratique « généralisée », avec les exigences les plus variées, économiques, sociales, professionnelles, culturelles qu'imposent ses aménagements d'espace et de temps.

Un triple défi se dessine pour les années à venir : accroître la pratique de tous dans des proportions inconnues jusque-là pour mieux satisfaire des attentes sanitaires autant que sociales et culturelles, accroître la place de la puissance publique en favorisant son action d'impulsion et de régulation, trouver la juste place et le juste développement du sport de haut niveau, devenu le symbole de la vitalité d'une nation.

## 2. UN UNIVERS CULTUREL MAJEUR

C'est une nébuleuse de joies variées, avant toute considération morale, que répercutent les enquêtés lorsqu'ils sont interrogés sur leurs propres pratiques sportives. C'est une culture du bien être, de la sociabilité, de la sensation aussi, sinon de la santé, qui est évoquée avant tout rigorisme ou tout ascétisme prêtés à la formation, à l'affrontement compétitif ou à l'entraînement. Le « plaisir » provoqué par l'activité domine dans 89 % de l'ensemble des réponses portant sur les motivations et les incitations à pratiquer. La convivialité aussi domine dans 81 % des réponses : le « sport » effectué dans le cadre d'un cercle électif ou amical, loin de l'activité simplement individuelle ou de la vieille finalité collective et obligée. Les pratiques de nature sont tout aussi importantes : préférées aux pratiques aménagées (stades, parcs de loisirs, gymnases ou dispositifs urbains) dans 63 % des réponses portant sur les choix de pratiques et sur leurs lieux. Un profil global de culture sportive se dessine ainsi où domine le plaisir, la rencontre, la santé. Reste, à l'évidence, que le développement des pratiques physiques dans leur ensemble ne saurait ainsi échapper à un défi sanitaire autant que social.

Ce profil est central. Il est vécu aujourd'hui comme un objet de désirs et d'attentes, de stratégies encore, de préférences et de goûts, de déceptions enfin en cas d'obstacle ou d'impossibilité. Revendication nouvelle dans doute, la demande d'accès au sport s'est imposée dans les débats locaux autant que dans les débats nationaux. Cette revendication doit être prise en compte et explicitée. Elle doit être reconnue. Elle porte non pas sur un sport facteur d'ascendance morale ou de perfection intime, mais sur un sport facteur de bien être et de culture. Elle porte sur les mœurs : celles promouvant des manières d'être ensemble, celles prétendant faire exister le corps et l'entretenir. Elle doit alors s'affirmer publiquement comme telle. Elle justifie plus que jamais un « droit au sport », celui que tout citoyen devrait pouvoir revendiquer. Ce qui accroît la responsabilité de la puissance

---

<sup>2</sup> Enquête INSEE, 1967.

<sup>3</sup> Stat-info

publique à son égard. Ce qui contraint surtout celle-ci à répondre avec une exigence accrue aux aménagements collectifs de l'espace et du temps. Le sport concerne l'ensemble des citoyens et non pas quelques spécialistes patentés. Il doit être pensé comme une activité sanitaire et culturelle placée au croisement de la vie privée et la vie publique, au croisement de l'espace intime et de l'espace collectif.

### 3. UN UNIVERS DE FORTES INEGALITES

Phénomène social majeur, mais phénomène fortement inégalitaire. Les disparités entre les pratiquants demeurent innombrables. Impossible par exemple d'ignorer celles différenciant hommes et femmes. Celles portant sur le nombre de licences d'abord : le taux de pratique licenciée est de 17 % chez les femmes, il est de 38 % chez les hommes. Celles portant sur la proportion des compétiteurs : 24 % sont des femmes parmi les huit millions que comptent les compétiteurs. Les disparités portant encore sur l'« intensité » ou la « diversité » des pratiques : la fréquence de « une fois par semaine » concerne 55 % des sportives alors qu'elle concerne 65 % des sportifs. Les femmes, par ailleurs, sont particulièrement minoritaires dans 22 pratiques, alors que les hommes le sont dans une quinzaine.

Les différences provoquées par les « distinctions » sociales sont tout aussi importantes. Leur influence s'impose, en tout premier lieu, sur la globalité des activités : l'occasion de pratiquer, la fréquence de pratiquer. Les personnes issues de milieux plus favorisés ajoutent de surcroît les pratiques de vacances à la diversité des pratiques, d'autant qu'elles choisissent plus souvent des « vacances actives ». Elles ne délaissent que 9 activités, par exemple, alors que les personnes disposant de bas revenus délaissent 27 activités. Les seuils de « sportivité », à eux seuls, sont différents : 82 % des personnes appartenant au quart des ménages les plus aisés pratiquent une activité sportive, contre 59 % de celles appartenant au quart le plus faible.

Inégalités géographiques encore, avec de fortes différences entre zones rurales et zones fortement urbanisées. Les grandes villes sont celles où le nombre de licences sportives est proportionnellement le plus important, comme y sont les plus marquantes la diversité des pratiques et leur régularité. Les zones rurales, « désavantagées » pour nombre de pratiques culturelles, le sont aussi pour les pratiques sportives. Une forte inégalité existe dans la distribution géographique des équipements par exemple. Le seul recensement de leur « maillage » en région parisienne montre une différence très sensible entre l'est et l'ouest, le second largement sous-équipé par rapport au premier.

Une démocratisation s'impose ici. Elle doit viser à donner ou redonner le goût d'une activité physique régulière à ceux qui en sont éloignés, pour diverses raisons : obstacles culturels, financiers, ou encore liés au mode de vie et à l'environnement.

Inégalités entre les pratiques elles-mêmes enfin, leur image, leur notoriété, leur présence médiatique aussi.

Une *haute autorité du sport* devrait être constituée, chargée de donner des avis précis pour mieux lutter contre les inégalités face au sport et accroître une dynamique démocratique.

#### 4. LE SPORT DE HAUT NIVEAU ET LE SPORT SPECTACLE

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Les critères d'accès à la liste de « sportif de haut niveau » sont précis. De même que sont précis les avantages et les obligations qu'elle confère.

La France a une politique de subventionnement de haut niveau distribuée selon chaque fédération sportive. Le constat des chiffres existants peut faire apparaître des disparités. La dotation ne correspond pas toujours au prestige ou à la réussite effective de chaque fédération. Une plus grande clarté devrait exister dans les répartitions et les choix.

Impossible de nier par ailleurs l'importance du sport spectacle qui est la visibilité « extrême » du sport de haut niveau. La dernière enquête de l'INA montre que, sur dix ans, entre 2000 et 2010, les objets traitant du spectacle sportif dans les journaux télévisés ont été plus nombreux que les objets traitant de politique, de culture ou d'économie. Ce spectacle constitue une part majeure de la culture populaire. Il fabrique du narratif, constitue des modèles, alimente l'imaginaire.

Reste que le sport spectacle est privilégié au détriment du sport de tous. Un exemple : dès 2011, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) sera mis à contribution pour financer la rénovation des stades de foot dans le cadre de l'Euro 2016. S'il est dans les missions du CNDS de faciliter l'accueil de compétitions internationales, il faut ici souligner que le CNDS est la principale source de financement étatique en faveur du sport pour tous. Sa mission première est de contribuer au développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre. Il est à craindre que les crédits habituellement destinés à financer les actions spécifiques des associations sportives en faveur des publics éloignés ou à subventionner la réalisation d'équipements sportifs assurant le maillage du territoire soient cette année amputés pour rénover des stades de foot. Si l'action de l'Etat et des acteurs publics en général pour accueillir des compétitions internationales est légitime, il est regrettable qu'une fois l'Euro 2016 terminé, les stades flambants neufs seront mis à disposition des clubs de foot professionnel, des sociétés privées, et leur permettront d'accroître leurs bénéfices grâce à des travaux financés par les impôts des Français. Afin de rénover les 12 stades accueillant l'Euro 2016, l'Etat a promis une enveloppe de 160 millions d'euros, soit l'équivalent de 75 % du budget annuel du ministère des sports.

#### 5. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT A REVISER

Avec plus de 30 milliards d'euros consacrés chaque année en France, la France est le deuxième pays d'Europe qui dépense le plus pour le sport derrière l'Allemagne (31 mds €). Toutefois, si l'on prend le ratio sport / PIB, la France est alors championne d'Europe avec 1,76 % du PIB consacré au sport, contre 1,67 % en Grande-Bretagne, 1,64 % aux Pays-Bas et 1,42 % en Allemagne.

Les dépenses des ménages constituent la première source de financement du sport. Ces dépenses représentent en moyenne 49,7 % des financements. Elles concernent l'achat de biens et de services. Elles s'élèvent, en moyenne, à 177 euros par habitant.

La contribution des collectivités locales, en France, constitue la deuxième source de financement, représentant en moyenne 24,3 % des financements. La contribution des collectivités est par ailleurs supérieure à celle de l'Etat dans 14 des 20 pays soumis à une enquête récente.

L'intervention de l'Etat représente en moyenne 11,9 % des financements (ministère en charge des sports et autres ministères). Sa part peut atteindre jusqu'à 36 % du financement total du sport, selon les pays.

La contribution des entreprises représente la source de financement la moins bien connue ; elle est estimée à 14,1 % des financements. La contribution des médias est relativement conséquente, tandis que le sponsoring, plus diffus (clubs professionnels, fédérations, clubs locaux...) est difficile à évaluer dans de nombreux pays. La participation de fonds privés pour la construction d'infrastructures sportive se développe dans le cadre de partenariats public-privé.

#### *a. Les collectivités locales*

Une des voies d'avenir serait de concrétiser le rôle majeur des collectivités territoriales et de le canaliser, en conférant un caractère obligatoire à leurs compétences dans ce domaine, tout en les spécialisant, ce qui aurait pour effet d'éviter la confusion des responsabilités et la dispersion des politiques menées localement. Ce qui suppose que soit clairement défini les statuts d'animateur sportif, d'entraîneur sportif, de professeur de sports, aux formations spécialisées, aux compétences précises et élargies. Ce qui suppose enfin que leur présence soit renforcée dans les quartiers sensibles.

#### *b. Le budget du ministère des sports*

Il reste que l'architecture budgétaire du Secrétariat d'Etat aux sports (ou du « ministère », selon le changement de titre lié aux aléas des équilibres politiques contribuant au gouvernement) est peu lisible. Les crédits affectés à la politique sportive de l'Etat sont dispersés dans plusieurs programmes (unité de politique publique au sens de la Loi Organique relative aux Lois de Finances), ce qui rend complexe une analyse des moyens consacrés par l'Etat au sport. Il faut ici regretter que les personnels du ministère des sports soient rémunérés sur un programme distinct de l'ensemble des interventions en

faveur du sport, rendant encore plus complexe une analyse précise des moyens alloués à chaque politique sportive (haut-niveau, sport pour tous...).

Il reste aussi que si les crédits consacrés à la jeunesse sont en hausse de 10 % par rapport à 2010 (de 193 à 212M€) pour financer la création du service civique, cela se fait au détriment du sport : le budget du programme sport pour l'année 2011 affiche, à périmètre constant, une baisse de près de 15 % par rapport à la loi de finances initiale de l'année 2010.

### *c. L'univers de l'école*

Il reste enfin que l'engagement de l'Etat ne peut se penser sans un engagement sur l'école. La baisse de postes s'est avérée gravissime dans ce secteur, si forte qu'elle rend impossible, et de très loin, l'assurance du nombre d'heures règlementaires d'EPS dans l'ensemble du système scolaire. Une sanctuarisation du nombre de postes semble plus urgente ici qu'ailleurs.

### *d. La gouvernance des fédérations*

L'engagement de l'Etat c'est aussi ce qui est attendu de lui face aux fédérations sportives. La débâcle médiatique de l'équipe de France lors de la dernière Coupe du Monde de football en 2010 a montré combien la gouvernance des fédérations sportives posait un problème majeur et en partie nouveau. La démocratie interne des fédérations se pose plus que jamais, en raison même de l'enjeu massif des résultats et d'une médiatisation toujours plus systématisée (représentativité des dirigeants, clarté de leur mandat, clarté de leurs rapports de mission ou de leur comptes rendus). Terra Nova propose, à cet égard, de renforcer la démocratie interne de ces fédérations. Le processus électoral doit être transparent, direct et ouvert au plus grand nombre. L'ensemble des licenciés, autrement dit, doit être concerné par cette élection. Le Président doit être celui de tous et non celui de « grands électeurs ». Un conseil exécutif restreint doit être issu d'un tel processus, aux missions connues de tous.

# Vademecum

## 10 propositions en faveur d'une nouvelle ambition pour le sport

### *Proposition n°1 : Instaurer un droit au sport*

Pour répondre à ces différents défis, Terra Nova se prononce en faveur de l'instauration d'un droit au sport, au même titre qu'il existe un droit à la santé ou à l'éducation. Ce droit au sport repose sur la garantie d'un égal accès aux installations sportives pour tous, notamment dans les zones territoriales sous-dotées en équipement sportif. Cela passe par une action volontariste forte en faveur du rééquilibrage des financements d'installations sportives pour la pratique de tous dans les zones défavorisées, notamment en milieu urbain. Pour atteindre cet objectif, aucun moyen supplémentaire ne sera nécessaire. A titre d'exemple, tout ou partie des 160M€ que le Centre National pour le Développement du Sport doit consacrer à la rénovation de grands stades de foot, pourraient être redéployés pour créer des stades ou des piscines dans les zones qui en sont dépourvues.

### *Proposition n°2 : Assurer un égal accès au sport*

La création d'installations est importante et doit être fortement développée. Elle ne suffira pas pourtant à démocratiser la pratique sportive. Des actions fortes doivent être entreprises afin d'encourager les publics éloignés à pratiquer un sport. C'est notamment le cas pour les femmes, les habitants des zones urbaines sensibles ou encore les personnes handicapées. Pour lever l'obstacle financier, un chèque sport sera généralisé au niveau national pour permettre l'inscription dans un club. Lorsque l'obstacle est d'ordre social ou culturel, les subventions attribuées aux collectivités territoriales et aux associations sportives seront désormais conditionnées à la mise en place claire et visible d'actions de démocratisation.

### *Proposition n°3 : Donner le goût du sport aux enfants*

Le désir et le goût du sport s'inculque dès le plus jeune âge avec la pratique d'une activité physique quotidienne adaptée dès la première année de maternelle. Cela nécessite de pouvoir compter sur des professionnels formés. Or l'épreuve de sport a été supprimée au concours de professeur des écoles et ceux-ci ne sont plus formés au sein des IUFM. Sauf à revenir à la situation antérieure, la solution passe par la création de postes d'éducateurs

sportifs dans toutes les écoles. Ils assureraient, en lien avec les enseignants, une activité physique sportive d'une heure pour chaque enfant. Une heure de sport quotidienne à l'école doit devenir aujourd'hui une évidence pour tous.

Au niveau du collège et du lycée, il importe d'arrêter l'hémorragie des professeurs d'EPS (-4500 postes en 5 ans), en recrutant 2000 professeurs supplémentaires sur les 5 prochaines années. Quatre heures par semaine d'éducation physique dans les collèges et les lycées doit être la norme minimale, alors qu'elle est aujourd'hui de deux fois moins.

Les associations sportives scolaires (USEP et UNSS) doivent par ailleurs redevenir des lieux de détection des talents et jouer une passerelle entre l'école et le monde associatif.

#### *Proposition n°4 : Accompagner la modernisation du monde associatif*

Le modèle associatif est aujourd'hui la pierre angulaire de l'organisation sportive en France. L'organisation et l'accessibilité du sport en France reposent sur les associations sportives locales regroupées au sein des fédérations. Ces clubs assurent un maillage territorial et social fondamental qui en font des interlocuteurs privilégiés pour toute la population. Le dynamisme sportif du pays est en grande partie dû au monde associatif. Les clubs sont désormais ancrés dans la conscience collective et il importe de conforter leur action.

Pour cela, Terra Nova se prononce en faveur du maintien de la délégation de service public aux fédérations sportives et par conséquent aux clubs qui les composent. Dans le respect de l'autonomie du mouvement sportif, l'Etat doit être un aiguillon pour les fédérations et les clubs et doit les accompagner dans les mutations à l'œuvre en les aidant à développer des activités de sport loisirs et de sport santé, permettant de capter de nouveaux publics.

La promotion des clubs sportifs passera par la création d'une semaine nationale du sport pendant laquelle les clubs ouvriront leurs portes et iront à la rencontre du public hors des stades afin de valoriser leur action.

#### *Proposition n° 5 : Créer un statut du bénévole, démocratiser les fédérations*

Le sport français ne pourrait pas fonctionner sans les 2 millions de bénévoles, représentant 270 000 temps pleins qui font fonctionner les associations. Leur rôle majeur doit être reconnu à leur juste valeur, avec la création d'un véritable statut du bénévole offrant protection juridique, droits sociaux, droit à la formation et droit effectif à la validation des acquis de l'expérience. Cette reconnaissance du statut du bénévole s'accompagnera d'une modernisation du fonctionnement des fédérations. Terra Nova se prononce en faveur d'une démocratisation des instances fédérales grâce à l'élection au suffrage universel direct des dirigeants de toutes les fédérations sportives par tous les licenciés de plus de 16 ans. La parité au sein de ces fédérations devra être respectée.

*Proposition n° 6 : Encourager la pratique sportive de haut-niveau, garantir son exemplarité*

Le sportif de haut-niveau a un pouvoir symbolique important : il participe au rayonnement international de la France et est considéré par beaucoup comme un modèle. Dès lors, il importe que le sportif de haut-niveau non professionnel puisse bénéficier des meilleures conditions pour s'entraîner et participer aux compétitions internationales. Cela se traduit notamment par la création d'un statut du sportif de haut-niveau lui permettant de vivre dignement de sa discipline, ouvrant droit à une couverture sociale (assurance chômage, assurance maladie, assurance blessure, assurance vieillesse) et facilitant sa reconversion professionnelle.

L'exemplarité du sportif doit également se retrouver dans les valeurs qu'il diffuse. C'est pour cela que la lutte contre le dopage doit être une priorité de toute politique publique sportive. Les efforts en matière de lutte contre le dopage doivent être portés sur une information et une prévention plus intense, une accentuation des contrôles (notamment inopinés) et un renforcement de l'indépendance de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

*Proposition n°7 : Réguler le sport spectacle*

Les clubs de sport professionnel sont devenus de véritables entreprises à but commercial et lucratif. Les règles comptables entourant les entreprises de sport spectacle sont bien souvent trop laxistes et entraînent une gestion parfois hasardeuse des clubs de sport. Il importe dès lors de renforcer la régulation de ce secteur économique, en impulsant une dynamique au niveau européen basée sur l'harmonisation de la fiscalité entre pays pour les sportifs professionnels, sur le plafonnement des salaires de joueurs, sur l'interdiction de toute spéculation sur les contrats des joueurs et enfin sur une plus grande régulation de la profession d'agent sportif.

Le financement public des entreprises de spectacle sportif (clubs professionnels) et de leurs équipements (grands stades) doit, par ailleurs, être interdit, sauf lorsqu'une mission de service public est assurée. Ces économies substantielles (plusieurs dizaines de millions d'euros) pourront alors être redéployées vers le financement des actions profitant au plus grand nombre.

*Proposition n°8 : Favoriser la recherche en sciences du sport*

La recherche est indispensable pour faire progresser la connaissance des pratiques sportives mais aussi pour faire mieux comprendre le phénomène sportif lui-même. Terra Nova propose que soit créé à l'INSEP un centre de recherche universitaire pluridisciplinaire organiquement lié à l'Université, à l'INSERM et au CNRS. Le statut des chercheurs de l'INSEP doit être le même que celui des chercheurs relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'INSEP doit être un acteur principal de l'indispensable formation à la recherche du personnel d'encadrement sportif.

Une enquête enfin sera réalisée tous les trois ans sur les pratiques sportives des

Français.

*Proposition n°9 : Reconnaître le rôle des collectivités territoriales dans la gouvernance du sport*

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui le premier financeur public du sport (10Mds€ par an, contre 3Mds€ pour l'Etat). Il importe de traduire cet état de fait dans la gouvernance du sport en donnant plus de poids aux collectivités dans les décisions sportives. Pour cela, l'Assemblée du Sport, instance composée de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du mouvement sportif, doit se voir dotée de pouvoir de décision et doit être déclinée au niveau territorial auprès du Préfet de Région.

*Proposition n°10 : Investir sur le sport tout en maîtrisant les dépenses publiques*

Le budget du ministère des sports représente aujourd'hui 0,12 % du budget de l'Etat. Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des dépenses publiques est un impératif. Toutes les dépenses nouvelles présentées ici seront financées grâce à des redéploiements, en réduisant notamment le financement public du sport spectacle. De nouvelles ressources (augmentation de la taxe sur les paris sportifs, augmentation de la taxe Buffet sur les droits de retransmission audiovisuels) pourront venir augmenter les moyens consacrés par l'Etat au sport pour tous.

Enfin, le sport ne doit pas être uniquement perçu comme un coût. C'est avant tout un investissement qui participe à la réduction des inégalités sociales, à l'éducation des plus jeunes, au développement du lien social, à l'amélioration de la santé publique et donc à la réduction des dépenses de soins et au rayonnement international du pays.

## Introduction

Le sport a rencontré son siècle : mobilité d'espace, disponibilité de temps, multiplicité des écrans, explosion des pratiques et des technicités. Une diversité que le marché du loisir, comme celui du spectacle, accroissent davantage encore aujourd'hui. Tout montre l'adéquation de cette scène avec son univers économique, politique, social. Le sport et sa valorisation des santé, son effervescence, son illustration quasi volontariste du progrès aussi, devient une des cultures majeures du XX<sup>ème</sup> siècle. Tout montre une ascendance progressive. Tout montre une irrésistible attractivité : une manière de se donner du temps pour soi, une manière encore de raconter des histoires d'exception lorsqu'il s'agit du spectacle, une manière surtout de transfigurer l'idéal démocratique de nos sociétés en thème toujours plus visible et concret.

Entretien de soi, sociabilités choisies, spectacle compétitif de l'égalité, la pratique sportive est au cœur de nos sociétés. L'enjeu social en est majeur, portant non seulement sur la santé, mais sur la manière d'être ensemble : celle de développer les liens, les solidarités, les identités. Prendre en compte cet enjeu, évaluer les attentes qu'il représente, préciser les organisations et les actions qu'il réclame, suppose une triple exigence. La première est de mesurer clairement cette importance sociale : préciser l'extrême diversité des pratiques, leurs caractéristiques, leur public ; souligner les effets de l'univers compétitif ; souligner aussi combien ce même univers risque d'en masquer un autre, tout aussi important, celui des pratiques d'entretien et de plaisir, celui où se jouent, avec une force souvent insoupçonnée, des identités culturelles, individuelles, collectives. Une deuxième exigence est d'évaluer l'organisation actuelle du sport, ses coûts, ses financements, leur évolution, leurs « manques » possibles aussi, ou leurs échecs. Une troisième exigence enfin est d'envisager les renouvellements dans l'organisation et la gouvernance de ces univers sportif, suggérer les dispositifs susceptibles de favoriser leur développement, leur reconnaissance explicite et maîtrisée.

Un constat global, en revanche, s'impose d'emblée qui suggère un profond renouvellement de l'organisation du sport comme de ses financements.

Le sport est l'activité préférée des français ! Plus de 15 millions de licenciés, plus de 30% de pratiquants réguliers, un intérêt croissant pour les grands événements sportifs, des audiences télévisées extraordinaires...

Plus de 15 milliards d'euros par an consacrés par les ménages au sport, secteur d'emplois et secteur industriel en croissance rapide : le sport est sans contestation un fait économique et social majeur.

Et pourtant, si un tiers des Français pratiquent régulièrement une activité sportive, les pays nordiques ont pour leur part plus de deux tiers de pratiquants.

Plus de 50% des français ne pratiquent pas ou peu d'activité sportive.

Le sport ne représente que 0,15% du budget de l'Etat.

## PARTIE I

# Cultures et pratiquants

Il faut rappeler, en toute priorité, que le « tout » du sport ne se résume pas à son spectacle ou à l'investissement de quelques champions remarquables. La pratique sportive s'est étendue, touchant de nouveaux publics, multipliant les types d'activités, multipliant les types de sensibilités et les modes d'investissement. Aux côtés du sport de compétition, avec ses fédérations, ses spectacles, son calendrier, doit être prise en compte une autre pratique sportive : celle où l'affrontement compétitif n'est pas toujours présent et où l'engagement physique peut demeurer « modeste ». Pratique importante au demeurant, elle concerne plusieurs dizaines de millions de nos concitoyens, mobilise nombre d'initiatives individuelles ou associatives, nécessite enfin nombre d'aménagements d'espaces et de temps. Autant dire que la politique sportive ne peut ignorer cette diversité. L'attente du public à l'égard de cet ensemble de pratiques, la présence d'une telle attente dans des populations les plus variées, ne font que s'accroître aujourd'hui. Un « droit au sport » semble même s'instituer, auquel la puissance publique se doit toujours davantage de répondre.

Un triple défi se dessine pour les années à venir : accroître la pratique de tous dans des proportions inconnues jusque-là pour mieux satisfaire des attentes sanitaires autant que sociales et culturelles, accroître la place de la puissance publique en favorisant son action d'impulsion et de régulation, trouver la juste place et le juste développement du sport de haut niveau, devenu le symbole de la vitalité d'une nation.

# 1.

## Un univers de pratiques massifiées

Les activités sportives sont devenues des activités massifiées. Les enquêtes le confirment. Quatre Français sur cinq sont concernés par elles : plus de 36 millions de Français dans la population âgée de 15 à 75 ans, soit 83%-84%, disent, au début des années 2000<sup>4</sup>, pratiquer une activité sportive. Chiffre considérable une fois comparé à celui des 6000 sportifs de haut niveau recensés au même moment. D'autant plus considérable même, que la forte présence médiatique de ces derniers, tend quelquefois à réduire à leur seule image l'existence « réelle » du sport. Mais le chiffre est tout aussi marquant une fois comparé à celui qu'indiquaient les premières enquêtes nationales dans les années 1960 : 28 % de Français âgés de plus de quinze ans disaient pratiquer une activité sportive en 1967<sup>5</sup>, « loin » des 83 % d'aujourd'hui. C'est aussi toute une économie qui représente en 2006 1,7% du PIB et emploie environ 205 000 personnes dans ce qu'on appelle le noyau dur qui comprend les sportifs professionnels, mais aussi les éducateurs, animateurs, moniteurs et entraîneurs qui encadrent tous ces pratiquants, ainsi que les vendeurs de services sportifs, des grandes enseignes aux gérants des centres de mise en forme<sup>6</sup>. La pratique sportive, autrement dit, est devenue en France une pratique « généralisée », avec les exigences les plus variées, économiques, sociales, professionnelles, culturelles qu'imposent ses aménagements d'espace et de temps.

Cette pratique connaît inévitablement des intensités variées. Elle peut, pour certains pratiquants, demeurer une activité de vacances ou de délasserment saisonnier. La « marche », la « natation », le « vélo », en sont les exemples dominants. Elle peut pour beaucoup, en revanche, devenir une activité régulière : 26 millions de cette population de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine, et 63% de ces derniers déclarent la pratiquer plus d'une fois par semaine, soit près de 17 millions pour lesquels cette activité possède une intensité régulière et soulignée. Les sports collectifs ou les sports de combat y sont ici les exemples dominants.

---

<sup>4</sup> Voir, *Les Pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2002. La plupart des références faites aux enquêtes dans le présent texte sont tirées des travaux publiés par l'INSEP et le Ministère de la jeunesse et des sports. Deux livres dominent dans cet ensemble : *Les pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2002 et *La pratique des activités physiques et sportives en France*, Paris, Ministère des sports et INSEP, 2005. Les chiffres exposés ici même sans autre mention sont tirés de ces deux textes et ne feront l'objet d'aucune autre mention.

<sup>5</sup> Enquête ISEE, 1967.

<sup>6</sup> Stat-info

Les chiffres demeurent encore très importants lorsque sont, seuls, pris en compte les pratiquants dits « institutionnels » : ceux inscrits dans une fédération, ceux effectuant des activités spécifiquement encadrées. Le nombre de licences (rattachement à une fédération sportive) s'élève à près de 16 millions en 2010 (16 254 492) ; le chiffre de sportifs licenciés s'élevant lui-même à plus de 11 millions une fois pris en compte les possesseurs de plusieurs licences. Restent les compétiteurs, ceux dont l'activité vise une performance dûment évaluée et enregistrée : ils sont 8 millions décomptés de manière générale (ceux, par exemple, effectuant des courses sur route, des raids, des affrontements divers, possesseurs ou non d'une licence) et 5,5 millions décomptés comme membres d'un club ou d'une association (ceux dont l'activité relève du sport « institué » et de ses compétitions fortement encadrées).

L'importance du nombre de pratiquants sportifs « actuels » prend plus de sens encore une fois comparée à celle du nombre de pratiquants déclarés au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Les chiffres ne cessent de croître, et cette croissance tend à s'accélérer : deux millions de licences en 1950, près de trois en 1960, 10 millions en 1983, 15 millions aujourd'hui. Dynamique identique pour le taux de pratique globale : 28 % de Français âgés de 15 ans et plus pratiquaient en 1967, 68 % en 1994, 83 % aujourd'hui<sup>7</sup>.

La progression du sport « institué », celui des associations et des fédérations, mérite, à cet égard, attention. Elle appelle les investissements les plus coûteux et les plus suivis. L'exemple du football et de ses pratiquants licenciés est le plus illustratif :

Effectifs de licenciés en football entre 1944 et 2010<sup>8</sup>

	1944	1949	1968	2010
Football	277 332	440 873	602 000	2 320 625

Le Président de la « fédération du football amateur » peut ainsi insister sur la gestion par son institution de « plus de 2 millions de jeunes, 20 000 clubs, 50 000 matches hebdomadaires, encadrés par 350 000 mille bénévoles et 27 000 jeunes arbitres<sup>9</sup> ». D'autres exemples sont tout aussi révélateurs : entre 1950 et 1975, les licenciés de tennis sont passés de 50 000 au demi million, ceux du judo de quelques milliers à près du demi million<sup>10</sup>, pour être respectivement, aujourd'hui, de 1 million cent mille pour le tennis et de 600 000 pour le judo (auxquels s'ajoutent, pour ce dernier cas, nombre de licenciés

<sup>7</sup> Voir, C. Louveau, « Enquêter sur les pratiques sportives des Français : tendances lourdes et problèmes méthodologiques », in : ib., p. 142-143.

<sup>8</sup> Pour l'ensemble des chiffres de licenciés avant 1950, voir l'*Encyclopédie générale des sports et sociétés sportives en France*, Paris, 1946. Pour l'ensemble des chiffres de licenciés après 1950, voir L. Herr, « Quelques indications chiffrées sur les fédérations sportives françaises », C. Pociello, *Sports et société, approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1883.

<sup>9</sup> F. Thiriez, « Cinq vérités sur le foot business », *Le Monde*, 27-28 fév. 2005.

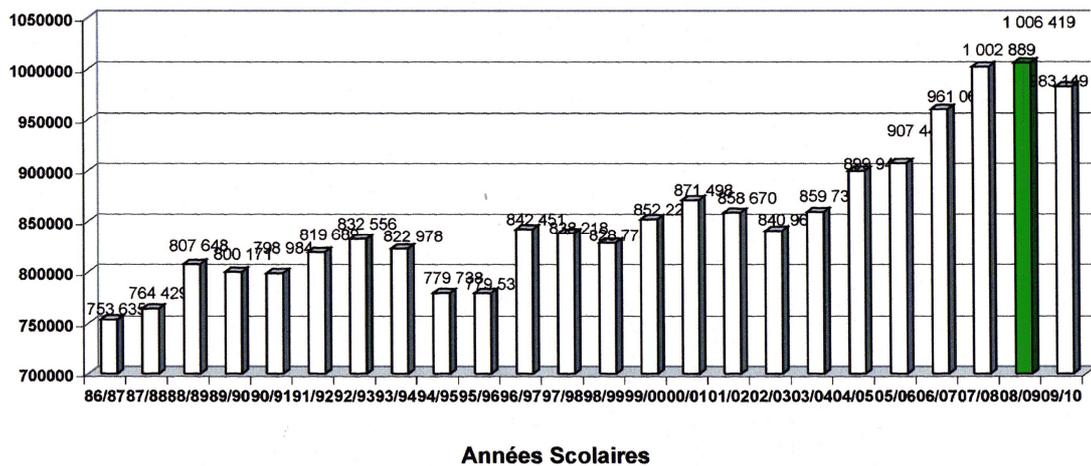
<sup>10</sup> Voir C. Pociello, op. cit.

dans de nouveaux sports de combat, dont 200000 pour le seul karaté). Ou le basket encore, dont les licenciés sont passés de 200000 en 1975 à près de 500000 aujourd’hui.

L’accroissement des sportifs scolaires, ceux inscrits à l’Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), est également marquant. Leur nombre a grandi fortement depuis le milieu des années 1980, frôlant aujourd’hui le million d’élèves, participant tous à des compétitions instituées. Ce secteur est un des plus sensibles parce qu’il concerne la jeunesse et la formation au sport. Il engage directement la responsabilité de l’État : sa gestion des heures d’éducation physique et sportive en particulier. Force est alors de constater un tassement de la croissance des jeunes licenciés depuis 2008 et même un recul en 2010 (tableau ci-dessous). Force aussi est de s’interroger sur la relation possible entre ce recul et celui du nombre de postes d’enseignants d’éducation physique et sportive durant ces dernières années (Voir les tableaux des p. 96-97). Il s’agit ici d’une alerte méritant la plus grande attention. A laquelle s’ajoute une alerte sur les espaces de pratiques sportives scolaires, leur nombre, leur accessibilité.

Force, plus encore, est enfin de constater que le nombre d’heures consacrées à l’éducation physique et au sport dans les établissements d’enseignement n’est pas toujours à la hauteur de l’engouement constaté aujourd’hui pour les pratiques à l’échelle nationale : les deux heures d’éducation physique et sportive figurant dans les programmes des lycées sont à coup sûr clairement insuffisantes, les trois heures figurant dans le programme des collèges le sont aussi.

Évolution du nombre d’élèves inscrits dans un club scolaire depuis 1986-7<sup>11</sup>



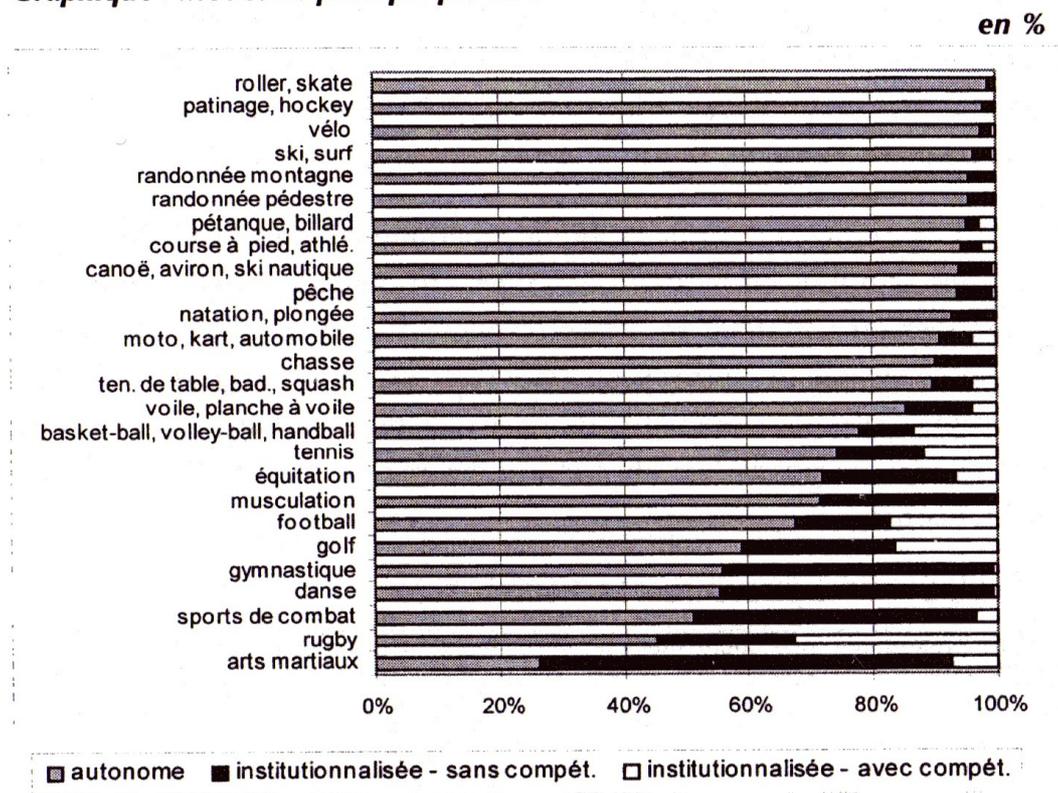
Le nombre de licenciés chez les étudiants pose un problème plus spécifique encore : 19 % seulement d’entre eux sont inscrits en SUAPS (Service universitaire des activités

<sup>11</sup> Source : UNSS

physiques et sportives), soit environ 270 000 sur 1,5 millions. Alors même que les enquêtes indiquent que 60 % des étudiants souhaitent faire du sport à l'université. Faiblesse des locaux, faiblesse du nombre d'enseignants, faiblesse des réseaux ne peuvent qu'expliquer une telle situation.

Faiblesse d'autant plus regrettable enfin qu'il reste un engouement sensible et global pour les pratiques sur lequel il faut revenir. Cette massification récente révèle aussi une diversité possible dans l'engagement des pratiquants. Deux pôles s'imposent ainsi dont la distinction doit être clairement explicitée dans toute réflexion sur les pratiques sportives : l'un marqué par l'assiduité, le suivi, la participation à des compétitions, l'appartenance à un club, l'autre marqué davantage par la détente et le loisir, le plaisir immédiat du jeu sans engagement régulier ou intensif du joueur lui-même. Près de 8 millions environ de Français, âgés de 15 à 75 ans, sont concernés par le premier cas, plus de 36 millions sont concernés par le second cas.

### Graphique - Modes de pratique par APS



Champ : personnes de 15 ans ou plus pratiquant l'APS.

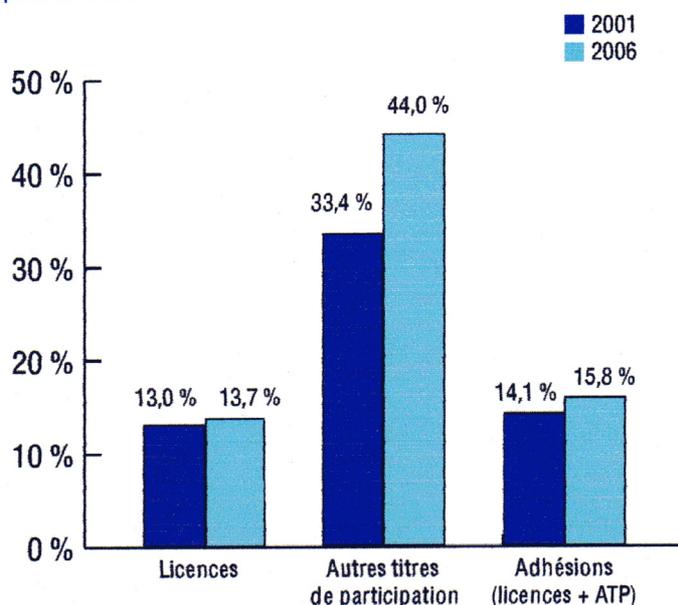
Lecture : parmi les pratiquants d'arts martiaux, 74 % font cette discipline dans un cadre institutionnalisé (8 % avec de la compétition, 66 % sans).

Source : Insee, Enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.

Le tableau confirme la part dominante d'activités physiques effectuées hors institution. Il confirme aussi combien quelques unes de ces activités tirent leurs caractéristiques de cette « autonomie » même, la randonnée, le vélo, la natation, le ski, entre autres, alors que

leurs adeptes peuvent dépasser plusieurs millions. Ce sont bien les sports de nature qui se sont le plus développés dans le cadre de ces activités hors institution. Elles montrent une progression de plus de 10 % en cinq ans, entre 2001 et 2006.

Part des sports de nature dans l'ensemble des adhésions délivrées en 2001 et 2006 selon leur type.



Source : Recensement réalisé auprès des fédérations sportives agréées – Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, DVAEF / MEOS

Une certitude en revanche : la massification de la pratique sportive en fait un objet culturel majeur dans les préoccupations des Français. La puissance publique y est alors d'emblée concernée. Elle est nécessairement placée au cœur du développement de cette pratique, son aménagement, son optimisation. Exigence d'autant plus grande enfin qu'une part importante de cette pratique est peu visible, alors même qu'elle participe du bien être de tous et que le sport de haut niveau se donne, de façon quelque peu « biaisée », pour le « tout » du sport. Ce manque de visibilité apparaît jusqu'à l'évidence lorsque sont analysés les modes de présentation du sport dans les informations télévisées. Seule l'emporte, jusqu'à la caricature, la présentation des grandes compétitions. Le sport à l'écran demeure, seul, celui des rencontres, celui des coupes et des championnats. Le « sport loisir » (2,7 % des sujets) y est quasiment absent alors qu'il est « massivement » pratiqué.

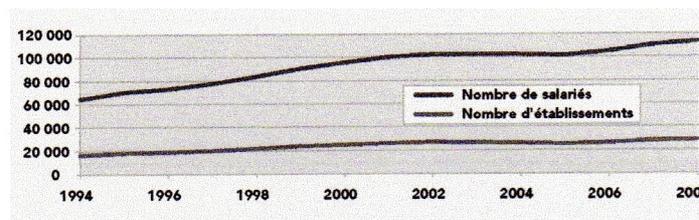
## La rubrique sport dans les journaux télévisés<sup>12</sup>

### Typologie de la rubrique Sport en 2009

Résultats sportifs	1 678
Vie du sport	344
Faits-divers du sport	156
Autres	90
Sports Loisirs	64

Faut-il ajouter enfin que la massification des pratiques s'est accompagnée d'une croissance sensible du nombre d'emplois dans le domaine du sport. Ces emplois ont doublé depuis le milieu des années 1990 et doivent être l'objet d'une attention particulière.

### Évolution du nombre de salariés et d'établissements dans le secteur sport



Source : UNEDIC, fichier de la statistique annuelle des établissements affiliés

<sup>12</sup> Voir INA Stat, Le baromètre thématique des journaux télévisés, n° 17, juin 2010.

## 2.

### Un univers de pratiques culturelles

Cette diversité dans l'engagement des pratiquants conduit à constater également une diversité dans l'univers des cultures sportives, leurs plaisirs, leurs attirances, leur diversité. Les formes d'intérêt envers le sport varient, comme varient les formes d'investissement physique et personnel à son égard. Les finalités en sont multiples, susceptibles, toutes, d'être respectées et développées. Non que la morale des pères fondateurs ait à être ravivée. Non que les pédagogies édifiantes, et leur idéalisation de commande, aient à être reprises. D'autant que la culture de la puissance physique individuelle a longtemps été mal comprise. L'accroissement « gratuit » de la force par exemple est apparu longtemps contestable. Le renforcement du muscle, en dehors de tout bien commun, est apparu abusif. Le sportif soucieux de son seul développement est apparu asocial, voire « dangereux ». Seule l'application laïque d'un idéal d'être et d'agir a dès lors longtemps semblé obligée. Seule une « perfection » mise au service de tous a semblé acceptable. Les « morales du sport » ont proliféré, dès la création de la pratique à la fin du XIXe siècle, multipliant les dictats : « accroissement de l'énergie des caractères<sup>13</sup> », « développement des qualités physiques pour les faire servir au bien collectif<sup>14</sup> », « musculation morale de l'homme<sup>15</sup> », jusqu'aux substantifs les plus anoblissants, « courage », « sagesse », « esprit de risque », « endurance », « bravoure », « opiniâtreté<sup>16</sup> »... Longtemps le sport n'est apparu louable que doté d'une totale exemplarité. Longtemps il n'est apparu pensable que comme lieu d'une morale appliquée.

La réalité est à coup sûr plus simple, plus modeste aussi, et pourtant tout aussi importante, surtout si elle s'adresse au plus grand nombre. D'autant que la vision de la pratique change de part en part si le sport est envisagé comme culture, manière d'être et d'agir correspondant aux sensibilités d'aujourd'hui. Cette vision change aussi si le bien être de chacun est jugé comme étant inévitablement favorable au bien être de tous. Le besoin de pratiquer, ici, vient du pratiquant lui-même, non de quelque autorité imposée. Les sociétés d'aujourd'hui ne sauraient d'ailleurs concevoir les satisfactions de chacun comme devant être prescrites ou commandées par quelque autorité de surplomb.

---

<sup>13</sup> P. Adam, op. cit., p. 7

<sup>14</sup> P. de Coubertin, *psychologie...*, op. cit., p. 105.

<sup>15</sup> P. de Coubertin, *Pédagogie sportive*, Lausanne, 1922, p. 135.

<sup>16</sup> Voir P. Adam, op. cit., p. 432-436.

## 1. LA DIVERSITE DU LOISIR

Paradoxe important : les enquêtes révèlent l'existence d'un taux élevé de pratiques dans la population française, alors même que le suivi et la régularité de ces pratiques demeurent le plus souvent de « faible » intensité. Le goût affirmé pour les pratiques et la sédentarité accrue se mêlent dans les réponses des enquêtés.

### *1.1. Les pratiques*

C'est une nébuleuse de joies variées, avant toute considération morale, que répercutent les enquêtés dans leurs réponses sur leurs propres pratiques sportives. C'est une culture du bien être, de la sociabilité, de la sensation aussi, sinon de la santé, qui est évoquée avant tout rigorisme ou tout ascétisme prêtés à la formation, à l'affrontement compétitif ou à l'entraînement. Le « plaisir » provoqué par l'activité domine dans 89 % de l'ensemble des réponses portant sur les motivations et les incitations à pratiquer. La convivialité aussi domine dans 81 % des réponses : le « sport » effectué dans le cadre d'un cercle électif ou amical, loin de l'activité simplement individuelle ou de la vieille finalité collective et obligée. Les pratiques de nature encore sont tout aussi importantes : préférées aux pratiques aménagées (stades, parcs de loisirs, gymnases ou dispositifs urbains) dans 63 % des réponses portant sur les choix de pratiques et sur leurs lieux. Un profil global de culture sportive se dessine ainsi où domine le plaisir, la rencontre, la santé.

Ce profil est central. Il est vécu aujourd'hui, et à juste titre sans doute, comme un droit par les Français : objet de désirs et d'attentes, de stratégies encore, de préférences et de goûts, de déceptions enfin en cas d'obstacle ou d'impossibilité. Il s'est imposé dans la conscience collective durant ces dernières décennies, exactement comme se sont imposés le droit au loisir, le droit à la culture ou à la santé.

Revendication nouvelle dans doute, elle est devenue toujours plus présente dans les débats locaux autant que dans les débats nationaux. Cette revendication doit être prise en compte et explicitée. Elle doit être reconnue. Elle porte non pas sur un sport facteur d'ascendance morale ou de perfection intime, mais sur un sport facteur de bien être et de culture. Elle porte sur les mœurs : celles promouvant des manières d'être ensemble, celles prétendant faire exister le corps et l'entretenir. Elle doit alors s'affirmer publiquement comme telle, justifier un « droit au sport », celui que tout citoyen devrait pouvoir revendiquer. Ce qui accroît la responsabilité de la puissance publique à son égard. Ce qui contraint surtout celle-ci à répondre avec une exigence accrue aux aménagements collectifs de l'espace et du temps. Le sport concerne l'ensemble des citoyens et non pas quelques spécialistes patentés. Il doit être pensé comme une activité sanitaire et culturelle placée au croisement de la vie privée et la vie publique, au croisement de l'espace intime et de l'espace collectif.

Il faut encore s'attarder aux gestualités diverses et aux sensibilités qu'elles peuvent mobiliser. Une incomparable richesse existe ici dans les manières d'être, dans les

manières d'éprouver et d'exister. L'objet des pratiques et des entraînements s'est largement bigarré, ouvert sur les motricités les plus variées. Le goût de l'effort s'accroît sans doute, suivant en cela une vieille tradition, appliqué dans des pratiques « dures » faites d'exigences physiques toujours plus calculées, exactement comme s'accroissent les pratiques « fun », celles centrées sur le seul plaisir du faire, ou les pratiques à risque, celles centrées sur le vertige et les sensations « extrémisées ». Une « poétique matérielle<sup>1</sup> » aussi s'est imposée, multipliant les registres de relations et d'affrontements : les « corps en creux », plus réceptifs, jouant avec les feintes et les fluidités, les « corps pleins » plus agressifs, jouant avec les contacts et les chocs, les mobilisations d'un imaginaire de l'air, celles d'un imaginaire de l'eau, celles des vertiges, des contraintes, des enracinements, l'extrême diversité des vitesses et des lenteurs, des souplesses et des raideurs, des forces et des élans. Cet espace et ce temps d'être et d'action se sont développés comme jamais. Les choix, les goûts se sont définitivement « décloisonnés » : un phénomène de mœurs s'est affirmé où semblent démultipliées les inclinaisons individuelles et les sensibilités.

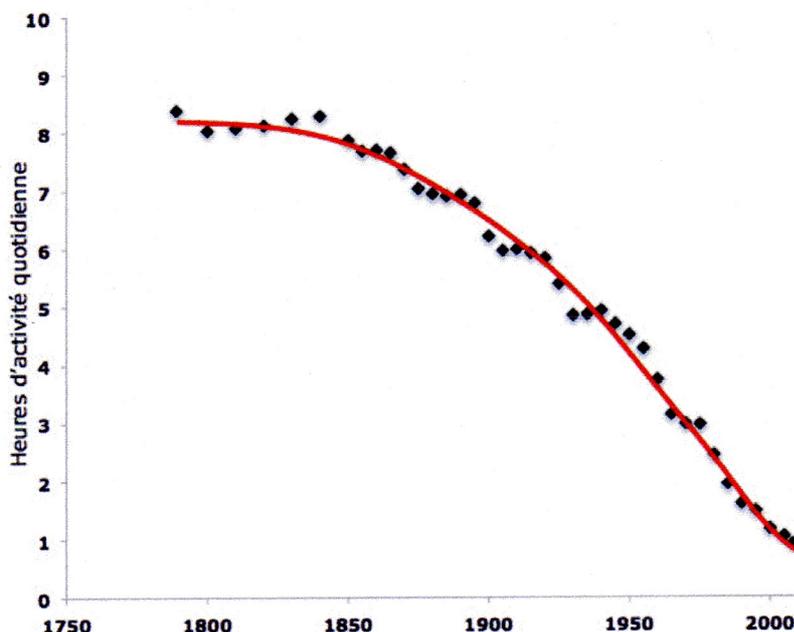
### *1.2. L'effet de sédentarité*

L'ensemble de ces pratiques doit d'ailleurs être considéré comme un antidote remarquable au cortège de maux que génère nos modes de vie dans la société postmoderne : sédentarité, surpoids, stress, accélération généralisée des rythmes, artificialisation croissante de l'environnement, etc ...

Impossible d'échapper au constat : la tendance à l'augmentation des loisirs sédentaires touche toutes les classes d'âges. Les Français consacraient, en moyenne, 31 heures par semaine de leur temps de loisir aux activités sur écrans, selon les résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français en 2008, publiées par le ministère de la culture et de la communication au mois d'octobre 2009. Les Français passent en moyenne 21 heures à regarder des émissions de télévision et 10 heures sont consacrées à des activités sur internet, aux autres usages de l'ordinateur, aux jeux vidéo sur une console ou à regarder des DVD. Cette enquête montre aussi que plus de deux internautes sur trois (67 %) se connectent tous les jours ou presque en dehors de toute obligation liée aux études ou à l'activité professionnelle, pour une durée moyenne de 12 heures par semaine. Les jeunes de 15 à 24 ans ont une consommation encore plus élevée des écrans. Ils passent 16 heures par semaine devant la télévision et 21 heures devant les « nouveaux écrans », soit au total 37 heures par semaine. Les jeunes passent ainsi, en moyenne, 5 heures et 20 minutes par jour devant les écrans, pendant leur temps libre.

Cette sédentarité, accentuée d'ailleurs selon une courbe séculaire, doit alerter.

### Évolution séculaire de l'activité physique quotidienne des Français



Source : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport.

Au-delà de l'accroissement des pratiques, c'est bien aussi celui des sédentarités qui doit être pris en compte. Le temps consacré aux activités physiques a tendance à se restreindre. Différentes études montrent ainsi que le niveau d'activité physique moyen des enfants et des adolescents a diminué de près de 40 % en quelques décennies. Pour un nombre de plus en plus important d'enfants et d'adolescents, les heures d'éducation physique et sportive à l'école et la pratique d'activités physiques et sportives de loisirs ne suffisent plus à compenser la diminution de l'activité physique dans la vie quotidienne. Cela se traduit déjà par une diminution de leur condition physique et de leur capacité aérobique, c'est-à-dire la capacité à produire un effort sans s'essouffler, en moyenne de 10 % en vingt ans.

Le spectre de l'obésité et du surpoids demeure ainsi une menace autant qu'une réalité. Les chiffres sont connus. La prévalence grandit, passant en France, pour l'obésité, de 5,5 % des habitants en 1992 à 12,4 % en 2006 et 14,5 % en 2009<sup>17</sup>, alors qu'elle était stable dans les années 1980-1990. Elle est plus marquante aux États Unis, doublant en 20 ans, entre 1980 à 2000, au point que dans les années 2000 deux tiers des adultes américains sont, soit obèses soit en surpoids<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> Voir les enquêtes ObEpi, conduites en France tous les trois ans depuis 1997, site Web : [www.lanutrition.fr/ObEpi](http://www.lanutrition.fr/ObEpi)

<sup>18</sup> Voir le discours de Bill Clinton sur le « poids de la nation », le 27 juillet 2009 dans le cadre des conférences des *Centers for Disease Control and Prevention*.

Le développement des pratiques physiques dans leur ensemble ne saurait ainsi échapper à un défi sanitaire autant que social. L'enjeu est majeur : il concerne la responsabilité de la puissance publique en tout premier lieu.

## 2. LA COMPETITION, PERFORMANCE ET EGALITE

Restent les activités compétitives, celles dont l'univers promeut une culture tout aussi marquante, comme tout aussi révélatrice que les pratiques de loisir précédemment citées. Elles concernent un autre pôle de l'être sportif. Elles appellent une autre exigence, une autre intensité. La régularité de cette pratique, la forte mobilisation personnelle qu'elle implique, ses phases nombreuses de préparation ou d'entraînement, y sont autant de caractéristiques dominantes. L'engagement de chacun se situe sur un autre versant que ne l'est celui du simple loisir : activité du corps sans doute, sociabilité, volonté sanitaire aussi, plaisir et sensation encore, mais plus « orientés », aiguisés, polarisés vers la réussite, sinon l'exploit. La performance est au cœur du dispositif. Le score ou le classement orientent les comportements. Le « tableau » tient lieu de repère premier. Progression et amélioration y sont les règles obligées. Certains compétiteurs, ceux des arts martiaux ou ceux du rugby en particulier, prétendent même faire de leur sport un style de vie, voire une philosophie<sup>19</sup>.

L'organisation que suppose cette institution des compétitions est particulière. L'originalité du sport de compétition est de ménager une totale égalité de chances : participation de chacun dénuée de toute entrave, acceptation ouverte des compétiteurs, publicité tout aussi ouverte d'un règlement reconnu de tous, garantie assurée de son application par la présence sourcilleuse d'arbitres et d'évaluateurs patentés. Conséquence voulue évidente : seul le mérite ou le talent devraient distinguer. Seul le « meilleur » devrait l'emporter. Le chiffre, toujours présent, deviendrait même un garant supplémentaire : celui permettant à la différence obtenue d'être quasiment toujours mesurée. Le sport porterait jusqu'à l'épure l'idéal selon lequel « n'importe qui peut devenir quelqu'un ».

Il faut s'arrêter sur ce dispositif formel parce qu'il semble appliquer, jusqu'au détail, le « réel » des sociétés démocratiques : distinction des talents, possibilité donnée à chacun d'une égalité de chances, dispositif d'arbitrage constamment garanti, constamment surveillé. Sans doute est-ce précisément ce qui plaît dans le sport de compétition : cette manière de confirmer la valeur par la « transparence », cette promotion par le chiffre et le tableau, cette garantie offerte par les arbitres et le règlement. Le sport assurerait le modèle mieux encore que ne le fait notre société, où le droit est quelquefois bousculé par le force, où l'arbitrage est quelquefois compromis par l'arbitraire, où l'idéal démocratique peut demeurer promis plus que réalisé. D'où ce statut bien particulier d'un sport de compétition projeté en univers d'autant plus exemplaire qu'il réaliserait l'idéal de nos sociétés : celui même qu'elles ne sont pas toujours en mesure d'assurer. L'image de cet

---

<sup>19</sup> Voir *Les pratiques sportives en France*, op. Cit. p. 103.

univers est claire : contre-société parfaite, modèle magnifié de la nôtre, elle possède ses experts et ses héros. Trois principes dominent cette contre-société, décisifs pour la représentation que le sport se donne à lui-même et qu'il donne de lui-même : l'égalité, le mérite, la loyauté. Mythe bien sûr, sa force pourtant est majeure : faire exister un espace ludique d'autant plus sérieux qu'il offrirait un remarquable modèle à nos propres fonctionnements collectifs.

C'est bien ainsi qu'il faut comprendre cette culture compétitive. Elle permet à chacun de satisfaire le goût de l'affrontement et du défi, tout en installant l'image d'une impartialité dans le déroulement comme dans le jugement de l'enjeu. Autant dire qu'il s'agit alors d'un lieu clairement spécifique. La morale n'y est pas appliquée du dehors. Elle est donnée dans le dispositif lui-même. Les comportements y sont clairement ajustés, faits, en tout premier lieu, du respect de la règle, celui de l'égalité, celui du résultat. Cette attitude s'accompagne inévitablement aussi d'une dynamique de grandissement des acteurs. Ceux participant d'un olympisme, où comme jamais, seraient distingués les meilleurs. L'institution compétitive ajoute son propre « décor », podiums, récompenses, palmarès, tableaux. L'horizon démocratique y devient une mise en scène spectaculaire. Le jeu révèle bien ici combien il existe selon la société qui le produit, fût-il lui-même l'objet d'abus ou d'excès.

### 3. LE SPECTACLE, IDENTIFICATION ET EXEMPLARITE

Ce spectacle est celui qu'on voit dans les stades : on estime entre 25 et 30% la part de la population âgée de plus de 15 ans qui a assisté à une rencontre sportive dans l'année écoulée<sup>20</sup>. Mais dans les deux dernières décennies, c'est plus en plus un spectacle télévisé : plus de 30% des Français se disent intéressés par le football, mais 12% seulement se sont rendus au moins une fois au stade assister à un match<sup>21</sup>. Dans les années récentes, le nombre d'heures consacrées au sport oscille entre 1795 et 2400, selon que ce sont des années où ont lieu ou non coupe du monde de football ou jeux olympiques. A ces occasions, les rencontres télévisées de football ou de grandes compétitions réalisent les meilleures audiences. En 2008, trois matches de la Coupe d'Europe des Nations de football ont rassemblé plus de 13 millions de téléspectateurs. Plus que les rencontres régulières des différents championnats, ce sont en effet les grands événements internationaux qui attirent les téléspectateurs : coupe du monde de football ou jeux olympiques plébiscités par plus de 30% des Français, tournoi de Roland Garros ou Tour de France pour plus de 20%<sup>22</sup>.

Il faut insister sur la « dominance » de ce spectacle et les modes de diffusion et d'informations qu'il suscite. Les enquêtes de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel) le confirment : la présence du sport dans les informations télévisées (24 304 sujets durant

---

<sup>20</sup> La pratique des activités physiques et sportives en France, 2003 et Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique, La Découverte/Ministère de la culture et de la Communication, 2008.

<sup>21</sup> Sondage IPSOS/LFP 2008

<sup>22</sup> TNS SOFRES

ces dix dernières années) est devenue supérieure à celle des informations économiques (22 039 sujets) comme à celle des informations politiques (21 936 sujets) ou culturelles (21 723 sujets)<sup>23</sup>. Le sport s'installe en objet « premier » dans l'information venue des écrans. Comparaison simplissime : le Tour de France donne lieu à 125 sujets dans les journaux télévisés de juillet 2010, alors que le festival d'Avignon, manifestation théâtrale majeure ayant lieu durant le même mois, donne lieu à 64 sujets<sup>24</sup>.

### Le baromètre des journaux télévisés<sup>25</sup>



Il faut insister encore sur la « croissance » de ce spectacle : la présence des Jeux Olympiques, ou celle des coupes du monde, par exemple dans les journaux télévisés grandit, devenue évidence, toujours plus commentée, toujours plus technicisée.

### Jeux Olympiques et coupes du monde dans les JT<sup>26</sup>

La médiatisation des JO		Nbre sujets
2000	Sydney	393
2002	Salt Lake City	221
2004	Athènes	430
2006	Turin	161
2008	Pékin	907
2010	Vancouver	140

Foot ou rugby ?		Nbre sujets
2002	Coupe du monde de foot en Corée	438
2003	Coupe du monde de rugby à XV en Australie	92
2006	Coupe du monde de foot en Allemagne	948
2007	Coupe du monde de rugby à XV en France	486

<sup>23</sup> Voir *INA Stat*, « Le baromètre thématique des journaux télévisés », n° 17, juin 2010.

<sup>24</sup> Voir *INA Stat*, ib, n° 20, décembre 2010.

<sup>25</sup> *INA Stat*, op cit., 17 juin 2010.

<sup>26</sup> Id.

L'écran est devenu le médium privilégié de ce spectacle. Il permet, comme le journal l'a permis au début des grandes compétitions sportives, de diffuser de l'« excitation », de la narration, tout en proposant le « produit » aux annonceurs. Un marché s'est créé. Les dépenses engagées pour retransmettre ces spectacles se sont démultipliées. Une compétition d'un nouveau genre s'est ici engagée, nationale comme internationale. Les chaînes télévisées comme les annonceurs y sont les premiers acteurs.

### Le marché des retransmissions sportives<sup>27</sup>

Monde : droits des JO *		France : droits du football ***	
1960	1,1	1977-78	0,2
1964	1,6	1982-83	1,5
1968	9,7	1986-87	9
1972	17,8	1991-92	45
1976	32	1995-96	86
1980	101	1997-98	137
1984	287	2000-01	308
1988	403	2001-02	332
1992	636	2002-03	357
1996	898	2003-04	306
2000	1332	2004-05	345
2004	1493	2005-06	524
2008	1715	2006-07	563
2012	1181**	2007-08	605 (p)

\* en millions \$ \*\* droits pour les États-Unis seulement

\*\*\* droits de retransmission de la Ligue 1, en millions € (p) estimation

Impossibilité d'ignorer ce spectacle. Sans doute plaît-il pour des raisons précises, celles déjà évoquées et engageant un sens culturel : la mise en scène d'un monde exemplaire, la « représentation » d'un idéal mythique de nos sociétés de loisir égalitaires et performantes. S'y ajoutent l'excitation autant que l'identification : le champion attirerait d'autant plus le regard et l'investissement qu'il révélerait ses seules qualités personnelles, sans ascendance ni héritage. Alors même que l'affrontement, avec son incertitude, la partition simplifiée des camps, la structure claire des espaces et des temps, accroît la force d'identification envers l'un des partis. Le spectacle permet de rêver à quelque perfection sociale, tout en ignorant les complicités obscures, les perversités, les protections. Il illustrerait la possibilité pour les acteurs de l'emporter en ne comptant que sur eux-mêmes, comme pour les spectateurs de partager effusions et identités. Une culture naît ici de la mise en scène de l'égalité à laquelle le stade a donné ferveur et passion. Cette culture s'est imposée dans nos sociétés. Elle a ses logiques, ses légendes, ses héros.

C'est aussi qu'en devenant spectacle, le sport est également devenu « histoire ». Les narrations s'y sont multipliées comme se sont multipliées celles des légendes

<sup>27</sup> Voir le *Dictionnaire culturel du sport* (dir. M. Attali et J. Saint-Martin), Paris, Armand Colin, 2010, art. Télévision.

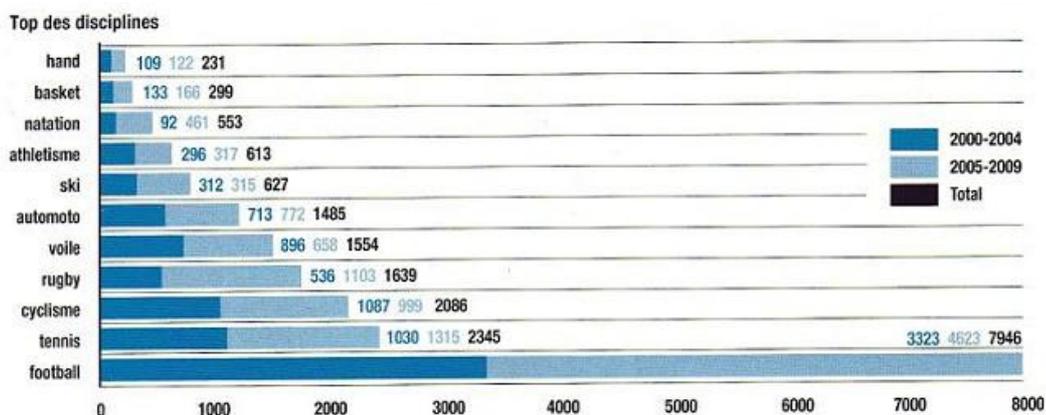
traditionnelles. Une série de logiques narratives s'y sont imposées, composant le fond d'une culture d'un nouveau genre, avec ses sources, ses expressions, ses traditions : celle où le Grand l'emporte sur le Petit, ou l'inverse, celle où le Mérite l'emporte sur le Hasard, ou l'inverse, celle où le Cadet l'emporte sur l'Aîné, ou l'inverse. Chaque récit d'un exploit peut suggérer des figures prestigieuses. Chaque histoire peut « édifier ». La culture populaire y trouve un sol, une incarnation, prolongeant l'imaginaire des vieux feuilletons, accumulant les « modèles » de héros ou de styles de vie. Elle y trouve aussi une inépuisable réserve de nouvelles, une véritable machine à *scoops*, une effervescence constante de part en part identifiée à la société d'« information ». L'événement est indéfiniment renouvelé : du résultat brut à ses conditions, du choix des acteurs à celui des techniques ou des stratégies. Les échos sont interminables, toujours différents, inattendus. Aucun doute, la croyance n'est pas absente dans ces investissements de spectacles. Le sport semble conçu pour « faire croire », magnifier ce que notre société promet, alors même qu'elle n'est pas en mesure de le réaliser : la stricte égalité des chances, le strict respect de l'arbitrage et des droits. C'est en cela que le sport rassure aussi comme mythe, au sens donné à ce mot par Lévi-Strauss : « fournir un modèle logique pour résoudre une contradiction de la vie quotidienne », celle même, en l'occurrence ici, existant entre un idéal et une réalité. Le spectacle sportif révélerait cet « idéal » atteignable. Il en concrétiserait le contenu jusqu'à le symboliser. Cette culture s'est imposée. Est-ce effacement des cultures traditionnelles ? Est-ce effacement des convictions religieuses ? Est-ce « pâlisement » des héros venus des vieilles sociétés de terroir ? Toujours est-il que le sport élabore, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, une cohérence de représentations totalement neuves, un répertoire d'actes et de symboles où se reflète, voire s'identifie, l'imaginaire collectif. Une construction liée aux sociétés industrielles et aux démocraties. Son exemple promet comme jamais l'existence d'un absolu convaincant jusqu'à la pédagogie. Fin des « transcendances » et des « grands messages », sans aucun doute, mais le sport les rabat sur un univers réaliste où les actes sont toujours mesurables et toujours tangibles. Effacement relatif de la société perçue comme indéfectible unité<sup>28</sup>, sans aucun doute, mais le sport maintient, précisément, sur le mode ludique et quelquefois passionnel, les références groupales. Il en vient à séculariser l'exemplaire en l'adaptant aux sociétés d'aujourd'hui, celles qui trouvent tout simplement en lui un des mythes majeurs de notre temps.

Impossible alors, pour la puissance publique, d'ignorer l'importance du spectacle sportif, son développement, ses enjeux. Il s'agit d'un objet central de la culture populaire. Il s'agit d'un « terrain » dont la présence est devenue majeure avec les décennies. Impossible aussi d'ignorer le poids que représentent certains sports comme le football, le tennis, le rugby ou le cyclisme qui cumulent 60% du temps consacré au sport sur les télévisions. Les enquêtes sur les informations télévisuelles confirment cette écrasante « inégalité » de présence.

---

<sup>28</sup> « L'idée de société n'est plus qu'une référence à une unité perdue », F. Dubet et D. Martucelli, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998, p. 55.

## La présence « différenciée » des disciplines sportive dans les journaux télévisés<sup>29</sup>



Impossible encore, en raison de la visibilité même de ces sports dont les excès sont dénoncés par les Français<sup>30</sup>, d'ignorer les dérives possibles, les zones d'ombre, corruption, violence, tolérance au dopage. Et impossible enfin d'ignorer les tensions que la mise en question des dérives du sport mettent en avant. Chacun peut constater combien, malgré les affaires, le Tour de France reste un spectacle populaire. C'est que le dopage comporte deux aspects : la tricherie, l'atteinte à la santé. Et c'est bien la tricherie qui demeure condamnée par l'opinion, non l'atteinte à la santé du sportif. D'autant que cette atteinte est « visuellement » contredite par le spectacle de corps efficaces et performants. L'effet pathologique du dopage ne se « voit » pas. Il conduit surtout à insister sur un fait décisif : la vraie gravité ne tient pas d'abord à la tricherie. La faute n'est pas dans la recherche de procédés que d'autres n'ont pas, ce qui correspond à l'effort logique de se distinguer, mais dans le recours à des substances que le corps ne supporte pas, ce qui correspond au risque de se détruire. D'où, par exemple, le total contre sens d'une expression devenue trop banale : celle de « dopage technologique » pour qualifier le recours aux combinaisons facilitant la flottaison des nageurs. Le dopage ne se limite ni à la technique ni à la tricherie. Il est « danger », ce qui en fait la très perverse spécificité. Il contraint alors ceux qui promeuvent le sport à toujours mieux prévenir ses « ratages » comme ses contradictions. Il contraint surtout la puissance publique à exercer sa responsabilité.

<sup>29</sup> Voir *INA Stat*, op. cit.

<sup>30</sup> TNS SOFRES

### 3.

## Un univers de pratiques différenciées

Spectacle à grande échelle, compétitions démultipliées, exercices individuels, publics ou privés, exigeants ou modestes, aux intensités les plus variées, le sport, existe aujourd'hui comme jamais, avec ses pratiques massifiées, ses visibilitées, ses discrétions, ses diversités. L'ensemble de ses enjeux économiques, sociaux ou culturels ne peut se comprendre en revanche sans la prise en compte de l'extrême pluralité de ses pratiques, comme de l'extrême pluralité de ses publics. Plusieurs types de hiérarchies entre ces mêmes pratiques et ces publics sont identifiables. L'univers du sport reflète inévitablement une société où se distinguent les modes, les goûts, les groupes, les genres, les populations comme les métiers. L'ensemble de ces conditions différencient les pratiques entre elles, leur type de fréquentation, leur développement, leur extension, et, en définitive, leur sens.

#### 1. DIVERSITE DES ACTIVITES. FREQUENCES ET INTENSITES

La diversité porte d'abord sur les types de pratiques, leur émiettement, l'intensité de leur fréquentation, leur mode d'investissement. L'appartenance institutionnelle constitue à cet égard le partage dominant. Elle oriente l'esprit des pratiques. Elle décline les organisations, les modes de faire ou de s'affronter. Elle tend par ailleurs à contredire les certitudes du sens commun : les pratiques préférées ne sont pas nécessairement les plus institutionnalisées et, tout à l'inverse, les pratiques les moins fréquentées sont souvent les plus institutionnalisées. Autrement dit, ceux qui sont les plus nombreux à pratiquer ne sont pas les inscrits dans les fédérations du sport « officiel ». Ce que montrent, dans le tableau ci-dessous, les pratiquants de vélo et les pratiquants de course à pied.

Les pratiques des licenciés et les pratiques de « tous » (enquête INSEP 2004)

Licenciés	Pratiques en général
11 millions sont membres d'un club ; 6 millions sont des compétiteurs	26 millions pratiquent une APS au moins une fois par semaine
FFF = 2,3 millions	Pratiquants de foot = 4,6 millions
FFC, FF Cyclo et affinitaires = 336 000	Pratiquants de vélo = 18 millions
FFA = 180 000	Pratiquants de course à pied = 8 millions ; 600 000 au moins trois fois par semaine

*1.1. Pratiques « privilégiées », pratiques peu institutionnalisées*

Trois « sports » s'imposent massivement lorsque la question première posée aux enquêtés est celle des pratiques sportives des Français : la marche, la natation, le vélo. Ils concernent, tous trois, 27 millions de Français âgés de 15 à 75 ans, soit les 3/4 de la population considérée comme sportive. La marche est de loin l'activité la plus populaire : ses 18 millions de pratiquants représentant, à eux seuls, la moitié de la population sportive. Nageurs et cyclistes dépassent également les 10 millions de pratiquants : 13,8 pour les premiers, 12,3 pour les seconds. Ce qui suggère d'inévitables nuances : nombre de ces pratiques demeurent saisonnières ou peu fréquentes. La marche, par exemple, est déclarée spontanément par 63 % des marcheurs, alors que les 37 % restants ne la déclarent qu'après relance de l'enquêteur, et 50 % disent la pratiquer plus d'une fois par semaine. Plus encore, seuls 6 % de ces marcheurs se livrent à la marche sportive (pratique « intensive », ou compétitive, ou pratique centrée sur les grandes randonnées), ce qui constitue, quoi qu'il en soit, un chiffre de 1 million, mais 42 % de ces « marcheurs sportifs » disent ne pratiquer cette marche que durant les vacances. De même la « natation loisir » représente-t-elle plus de 80 % de l'activité déclarée « natation », le reste, moins de 20 %, représentant la « natation compétition », et seuls, surtout, 18 % de l'ensemble des nageurs disent pratiquer leur activité plus d'une fois par semaine. Nuances plus nombreuses encore pour le vélo. Trois sous-ensembles peuvent ici être notés. Les pratiquants d'un cyclisme classique d'abord, cyclisme sur route, cyclo-tourisme, « vélo loisir » : leur nombre s'élève à près de 8 millions dont le quart, moins de 2 millions, fréquentent un club ou association (les licenciés à la fédération de cyclisme étant, en revanche, de 107 910). Les pratiquants de VTT ensuite, et de cyclo-cross : leur nombre s'élève à 4,4 millions, dont 38 % (soit 1,5 millions) fréquentent un club. Les pratiquants de bi-cross enfin, groupe incluant le trial et le VTT de compétition : leur nombre s'élève à 175000, la plupart d'entre eux fréquentant un club. D'où l'inévitable constat : ce sont bien, et de très loin, les pratiques hors club qui l'emportent, quelquefois avec des écarts

de quatre à un, parmi les activités sportives largement dominantes et préférées. Ou, le même constat dit autrement : les pratiques les plus fréquentes sont celles qui sont le moins institutionnalisées.

Au-delà de la marche, de la natation et du vélo, un constat proche peut être effectué sur la gymnastique, le footing/jogging, ou le ski, dont chacune de ces activités avoisine ou dépasse les cinq millions de pratiquants, toutes demeurant parmi les plus fréquentées. Activités peu institutionnalisées, au demeurant elles aussi, elles s'avèrent surtout régulières pour la gymnastique (terme flou, pouvant recouper les exercices d'entretien effectués chez soi, comme les mêmes exercices effectués dans une salle spécialisée, ou même ceux de la gymnastique sportive), pratiquée plus d'une fois par semaine par plus de 80 % des adeptes (soit 4 millions), alors que le nombre de licenciés est ici infime. Le footing/jogging est également le type même de pratique autonome : déclarée par plus de 6 millions de pratiquants (ce qui la place, après la marche, le vélo et la natation, au quatrième rang des activités sportives « préférées »), moins de 30 % de ses adeptes participent à des compétitions, et 35 % disent courir plus d'une fois par semaine.

### Les adeptes du running en France<sup>31</sup>

#### **Le running, un marché qui ne s'essouffle pas**

Difficile de chiffrer le nombre de coureurs à pied en France. La plupart des acteurs économiques ainsi que la Fédération française d'athlétisme l'estiment à 10 millions. « 25 % sont des coureurs intensifs, qui participent aux marathons, 25 % des coureurs réguliers qui s'entraînent une ou deux fois par semaine, et 50 % des coureurs occasionnels qui sortent une fois par mois », indique le fabricant d'articles de sport Adidas.

« Les femmes représentent 50 % des coureurs occasionnels, 40 % des coureurs réguliers et 30 % des coureurs intensifs », ajoute Adidas.

Difficile, aussi, de procéder à des comparaisons avec les années antérieures, faute de données. Seul Adidas assure que, « depuis dix ans, le marché du running augmente de 5 % à

10 % par an : les plus fortes augmentations ont lieu les années paires, où sont organisés les coupes ou les Jeux Olympiques, qui donnent envie de faire du sport ». Sur le segment de la chaussure de running, Adidas, seulement numéro 3 du marché français, derrière Asics et Nike – qui n'ont pas souhaité répondre au Monde – ne cesse de diversifier son offre : chaussures légères pour le marathon, modèles plus résistants pour le bitume ou les sous-bois, avec un amorti dans le talon... La marque aux trois bandes propose aussi de plus en plus d'accessoires (ou gadgets ?), comme le « miCoach Pacer » (120 euros), qui dispense des conseils par des écouteurs pendant l'entraînement. Adidas assure qu'il en aura vendu un million d'exemplaires en un an d'ici à fin 2010.

<sup>31</sup> Le Monde, 09/10/10

Le ski, en revanche, est l'exemple caractéristique des pratiques fortement choisies tout en demeurant fortement autonomes et saisonnières : 5,1 millions déclarent le pratiquer ; 60 % le donnent pour activité de vacances ; 38 % disent, dans ce dernier cas, le pratiquer quotidiennement ; moins de 5 % en revanche possèdent une licence, 138 146 étant inscrits à la fédération française de ski. D'où, pour cette pratique où dominent détente et plaisir, l'écart majeur entre le nombre de pratiquants irréguliers et le nombre de pratiquants réguliers, entre le nombre de pratiquants réguliers et le nombre de licenciés.

Parmi les sports collectifs enfin, le volley-ball est celui ressemblant le plus aux pratiques précédentes. Il est d'abord, avec son 1,2 million de pratiquants, prioritairement un sport de vacances (33 % disent d'ailleurs le pratiquer uniquement dans ce cadre, contre 20 % pour les autres sports collectifs). Il est aussi un sport dont le nombre de licenciés demeure faible par rapport au nombre de pratiquants : 101 190 licenciés, soit 10 % des pratiquants. Il est enfin un sport de moindre intensité et de moindre engagement : 31 % seulement le pratiquent plus d'une fois par semaine. Il se situe sur un pôle quasi inverse par rapport au pôle occupé par le football, sport collectif dont le nombre de licenciés est important, tout comme le nombre de pratiquants réguliers. Le volley-ball, conserve les caractéristiques des sports de loisir, peu médiatisé, peu institutionnalisé, tout en suscitant un engagement « limité ».

Un profil bien particulier de pratiques sportives apparaît ainsi sans conteste : celles qui demeurent peu institutionnalisées, comportent peu de compétiteurs, sont aussi l'objet de peu de médiatisation, comme la marche, la gymnastique, le footing ou la natation, tout en étant largement préférées par les sportifs au point d'être choisies, dans la plupart des cas, par plus de cinq millions d'entre eux.

Le tennis mérite une attention particulière parce que très médiatisé et très pratiqué. Il occupe une position proche et différente à la fois des sports précédents. Proche parce qu'il comporte un nombre très élevé de pratiquants : près de quatre millions, ce qui représente plus de 10 % de l'ensemble des sportifs. Proche encore, parce qu'il est souvent déclaré comme activité de détente, voire de vacances : 42 % des pratiquants de tennis disent jouer moins d'une fois par semaine, ce qui le place au 26<sup>ème</sup> rang dans l'ordre des intensités de la pratique, et surtout seuls 20 % de ces mêmes pratiquants disent jouer plus d'une fois par semaine. Très choisi pourtant, le tennis est un sport favorisant excitation ludique et sociabilité, ce qui explique sans doute cette attirance d'ensemble. Sa position est différente en revanche des sports précédents parce qu'il comporte un fort taux de licenciés : 1 094 593, nombre important qui fait du tennis le second sport « institutionnel » après le football. Le taux est considérable, surtout lorsqu'il est rapporté au nombre de pratiquants. Ce taux s'explique sans doute par les conditions du jeu lui-même : la nécessité par exemple, de disposer de terrains aménagés et instrumentés, imposant structures mobilières et institutionnelles. Comme il s'explique, à coup sûr aussi, par la présence marquante du tennis sur les écrans et dans les médias. Pratique spectaculaire, multipliant les phases de jeu, les situations incertaines ou inattendues, pratique de tradition socialement « distinctive » également, le tennis attire encore, pour ces raisons mêmes, joueurs et compétiteurs.

### *1.2. Le cas « football »*

Le football représente en revanche un cas à part et doit être étudié comme tel. Ses pratiquants sont très nombreux, comme le sont ses joueurs licenciés. Il occupe par le flux de ses pratiquants (près de 5 millions, soit plus de 13 % des sportifs français), une place importante parmi les sports préférés. Il est par ailleurs la pratique sportive dont la proportion de licenciés est, de très loin, la plus élevée (2 320 625). Près de la moitié des joueurs, autrement dit, appartiennent à un club. Et cette appartenance est deux fois plus importante que celle des joueurs de tennis (occupant pourtant la seconde place en nombre de licenciés avec plus d'un million de joueurs), près de dix fois plus importante que celle des licenciés en voile (367 047), vingt fois plus importante, enfin, que celle des cyclistes (107 910) ou des escrimeurs (96 920). Le football domine largement la « démographie » des sports, jusqu'à occuper une place particulière, par le nombre de ses pratiquants comme par le nombre de ses compétiteurs. Le football est aussi le sport le plus médiatisé, au point d'être présent quasi quotidiennement dans la presse, comme sur les écrans. Il est tout autant celui dont les acteurs disent le plus explicitement avoir le sentiment de faire du sport (94 % de réponses positives). Il est celui où ces mêmes acteurs participent le plus à des compétitions, jusqu'à se plaindre quelquefois du nombre insuffisant de celles-ci. Il est enfin celui où l'intensité de l'engagement est des plus marquants : 66 % des joueurs s'y livrent au moins une fois par semaine, 38 % s'y livrent plus d'une fois par semaine.

Le football représente, mieux que tout autre sport, une adéquation entre le succès médiatique de la pratique, le nombre de joueurs réguliers, le nombre de joueurs licenciés. De même qu'il représente, mieux que tout autre sport, aux dires des enquêtés en tout cas, l'importance incitatrice jouée par la proximité des équipements autant que par le poids d'une tradition implantée. Ce qui montre au passage le poids des aménagements existants. Le joueur de football, autrement dit, concrétise à sa manière un symbole du sportif. Il appartient le plus souvent à un club. Il se livre fréquemment à son sport favori. Il pratique une activité que la presse évoque tous les jours : celle imposée de façon telle à la conscience collective par l'imaginaire et la mode qu'elle semble apparaître aujourd'hui comme étant quelquefois le « tout » du sport.

### *1.3. Les pratiques « très » institutionnalisées*

Le constat évoqué précédemment rappelle combien les sports comportant le nombre de pratiquants licenciés le plus élevé, sont aussi les sports comportant le nombre de pratiquants autonomes proportionnellement le moins élevé. Les sports collectifs, dans leur ensemble, à l'exclusion du football et du volley ball, sont dans ce cas, même si le basket maintient un taux sensible de pratiquants (plus du million dans ce dernier cas).

## Nombre de pratiquants de sports collectifs

**Champ** : population des personnes de 15 à 75 ans.

Nombre de pratiquants	En millions
Tous sports confondus	36,6
Sports collectifs :	6,6
Dont	
Football	4,6
Basket-ball	1,3
Volley-ball	1,2
Handball	0,6
Rugby	0,4
Autres	0,1

Le rugby, d'abord, est le plus spécifique, avec ses 400 000 pratiquants dont 48 % possèdent une licence (un des taux les plus importants de licenciés dans l'univers des sports, alors même que le rugby est un des sports collectifs les moins pratiqués) et dont la moitié jouent plus d'une fois par semaine. Sa spécificité tient encore au fait que les rugbymen prétendent à une culture particulière. La fédération française de rugby a jugé utile de diffuser une « charte » où sont explicités les principes « déontologiques » : l'esprit du jeu, les moyens de lutte contre la violence, le « sens de la fête ». Les joueurs eux-mêmes se sentent quelque peu « à part ». Ils le montrent lorsqu'ils sont interrogés sur leur pratique à partir d'une liste précise et « classique » de thèmes : « 85 % des rugbymen (contre 20 % de l'ensemble des sportifs) ne se situent pas sur cette liste, partageant leur insatisfaction quant aux possibilités de réponse avec les pratiquants d'équitation, de patinage et, dans une moindre mesure, des sports de combat et des arts martiaux<sup>32</sup> ». Certains sports prétendent exister comme « mode de vie », le rugby en fait partie.

Le handball possède un rapport plus important encore entre joueurs licenciés (367 047) et joueurs autonomes (600 000), soit 61 % de joueurs inscrits dans un club. De fait le jeu appartient peu aux modes de pratiques spontanées ou aux modes d'affrontements libres. Il demeure un jeu fortement organisé. Il occupe des lieux fortement institués : le type même de sport aux effectifs restreints, tout en dépendant de structures clairement établies. La technicité du jeu en est sans doute la cause, sa violence latente aussi, comme la nécessité d'arbitrage technique et précis.

---

<sup>32</sup> Les pratiques sportives en France, op. cit., p. 79.

Le basket, dans ce cadre, possède une originalité. La télévision a su le rendre spectaculaire. L'évolution même du jeu l'a rendu aussi plus rapide, plus aérien, plus « subtil » en un sens aussi. D'où l'aiguïsement de la séduction et l'accroissement du nombre de pratiquants. L'ensemble des licenciés demeure sans doute modeste par rapport à ceux du football (457 000 pour le basket, plus de 2 millions pour le football), la pratique est plus « ouverte », en revanche, 65 % des joueurs se livrant au basket hors institution. Le jeu se rapproche aujourd'hui de ce qu'il est convenu d'appeler les « nouveaux sports » : moins de membres de clubs, moins de compétiteurs « officiels » et moins d'esprit de compétition, mais développement sensible des pratiques, dont, en l'occurrence ici, dans la rue et dans des espaces publics aménagés. Non pas activité de vacance ou simplement saisonnière donc, mais activité développant ses propres codes avec une intensité de pratique demeurant notable : 40 % de l'ensemble des pratiquants disent s'y livrer plus d'une fois par semaine.

Au-delà des sports collectifs et dans une confrontation entre sports fortement institutionnalisés et sports peu institutionnalisés, les sports olympiques doivent faire l'objet d'une réflexion particulière. Non seulement parce qu'ils portent fortement l'image même du sport, symbolisant leur succès médiatique, concrétisant l'internationalisation de leur spectacle, mais parce qu'ils ne sont pas, et de loin, les sports les plus pratiqués. Leur présence parmi l'ensemble des pratiques sportives doit même être fortement relativisée.

Le nombre de sportifs ne pratiquant aucune discipline olympique est important : 28,8 millions. Chiffre « imposant », il doit être systématiquement pris en compte dans une réflexion sur le sport. Beaucoup de sportifs certes pratiquent une discipline non olympique, « avec » une discipline olympique. Ceux, en revanche, qui disent ne pratiquer qu'une discipline olympique sont les plus minoritaires : 3 % de la population sportive. Chiffre particulièrement marquant, d'autant plus marquant même que les sportifs se livrant à une pratique olympique donnent en général celle-ci comme étant leur seule pratique sportive. Ce qui confirme bien l'image de l'univers sportif : un nombre relativement étroit se livrant aux activités sportives institutionnalisées, un nombre très étendu en revanche, plusieurs dizaines de millions, se livrant, quelquefois avec régularité et intensité, à une étonnante diversité d'activités sportives pratiquées « hors institution ».

Une catégorie particulière de sports encore est constituée par ceux dont la technicité, les contraintes d'apprentissage ou de formation exigent une pratique « surveillée » : celle que rend possible, seule, l'appartenance à une institution ou à une structure appareillée. Les arts martiaux sont de ceux là. Ils comportent un des plus grands pourcentages de pratiquants « institutionnels ». Les licenciés y dépassent les 70 %, et les compétiteurs approchent les 40 %, alors que le nombre global de pratiquants est de 800 000. Activité technique élaborée, avec ses niveaux précis de compétence, ses richesses techniques, ses appareillages de protections corporelles, elle est l'image même de l'engagement régulier : 61 % des « combattants » disent pratiquer leur sport plus d'une fois par semaine. Activité diverse par ailleurs : s'y multiplient les disciplines différentes, judo, judo-jujitsu, kendo, karaté, aï-kido... Au point qu'il s'agit d'une nébuleuse où voisinent néanmoins des modes différents de faire et de s'engager : le judo demeurant la pratique la plus visible et

celle comprenant le plus d'adeptes, alors que le aï-kido, à l'autre extrême s'éloigne du combat pour se rapprocher de la gymnastique tout en possédant des effectifs restreints.

Figurent encore dans ces pratiques « techniques », le tir, les sports aériens, le tir à l'arc, l'escrime. Dans chaque cas le nombre de licenciés approche celui des pratiquants. Dans chaque cas la faible médiatisation de la pratique, son appartenance traditionnelle sans doute aussi, son développement loin des modes et des actualités, limitent le nombre de pratiquants. Il s'agit ici de sports que la médiatisation des jeux olympiques rend « visibles » tous les quatre ans, par exemple, alors que tend à s'accroître leur inexorable confidentialité.

#### 1.4. Pratiques « nouvelles », pratiques anti-institutionnelles ?

Reste une floraison de pratiques nouvelles, aux caractéristiques spécifiques, une « effervescence créatrice<sup>33</sup> » qui a provoqué l'apparition de plus d'une quarantaine de « sports » depuis 1970 (triathlon, VTT, parapente, *funboard*, canyoning, monoski, surf des neiges, *freeride*, nage en eau vive, ultramarathon, *rollerblading*, *street-football*, sambo...). Une profusion que confirme sans doute la mobilité des modes dans la société de consommation, le privilège accordé au changement, le succès des publicités et des renouvellements qu'elles provoquent ; ce que confirme aussi la plasticité accélérée des techniques : matériels toujours plus diversifiés, investissements toujours plus accentués dans les équipements et l'instrumentation. Jamais comme aujourd'hui les machines ludiques n'ont pu autant proliférer. Jamais comme aujourd'hui elles n'ont si fortement signifié hédonisme et consommation.

Le changement pourtant est plus profond. Nombre de pratiques nouvelles se sont développées en marge des sports traditionnels. Nombre d'entre elles revendiquent une « contre-culture », une appartenance spécifique, cette résistance envers les institutions que la société plus individualiste semble aujourd'hui manifester. Les « surfers de l'Atlantique » par exemple interrogés par Jean Pierre Augustin avouent « une singularité de style de vie et un sentiment de différence<sup>34</sup> » qui les éloigne du réseau sportif traditionnel ; les skieurs du *freeride*, ce ski de l'extrême avide de « hors piste » et de vertical, désignent également leur pratique comme « un mode de vie, un phénomène de société<sup>35</sup> » sensible à la nature plus qu'aux compétitions organisées ; ou les coureurs sur route encore qui ne cessent de lutter pour des courses échappant aux structures fédérales, privilégiant l'aventure collective, un vaste happening où chacun viserait une performance personnelle plus qu'un défi lancé aux meilleurs.

Le changement est plus profond aussi parce qu'il mobilise une vision nouvelle du corps : la fascination très neuve pour l'illimitation des normes physiques, par exemple, ces

---

<sup>33</sup> Voir ib., « L'apparition de nouvelles pratiques », p. 41.

<sup>34</sup> G. de Soultrait, « Le surf et l'autre », J. P. Augustin, *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Bordeaux, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994, p. 220.

<sup>35</sup> *Le Monde*, 28 avril 2000.

expériences de l'ultime présentes dans les triathlons, les raids, les vitesses verticales, les descentes de rapides ou les aventures de l'extrême. Il s'agit d'un phénomène inédit où l'illimité du corps, exploré en tous sens, semble avoir pris le relais d'autres illimités aujourd'hui plus discrets : ceux que projetaient il n'y a pas si longtemps encore l'univers religieux ou même l'univers politique. La vieille expérience de la transcendance s'est rabattue sur l'expérience de la sensation, cet espace intime totalement retravaillé, indéfiniment réinterrogé dont la présence a grandi avec l'affaissement des "au-delà" et des futurs idéalisés. Un jeu interminable s'est instauré avec le corps dans un monde qui se désenchantait : la fascination de l'extrême avec ses impressions démultipliées.

Plus modestement la plupart des machines ludiques nouvelles, surfs, ailes volantes, skis, planches à voiles, roues en tous genres donnent toujours plus de place aux jeux favorisant l'information sensorielle. C'est le triomphe des activités de pilotage et de glisse, où le travail des sens peut l'emporter sur celui des muscles, pratiques nouvelles devenues informationnelles : l'investissement du surfiste, celui du véli-planchiste ou du parachutiste tient tout entier dans la surveillance d'informations venues du milieu et moins dans l'exercice d'une force directement appliquée sur ce milieu. L'activité est tout entière dans la "rétroaction", sa vitesse, sa précision : "Ces machines ludiques concentrent dans leur fabrication les acquis des progrès technologiques les plus avancés et dans leur utilisation les données des savoirs rationnels les plus théorisés<sup>36</sup>". Les flux d'information viennent à primer sur les flux d'énergie auparavant dominants.

Les pratiquants de telles activités semblent être en nombre croissant. Le roller-skate par exemple mobilise près de deux millions de pratiquants, dont quatre sur dix participent à des rassemblements, mais dont seulement 1 % sont licenciés. Ce qui confirme bien le profil d'une activité largement « fréquentée » tout en demeurant très faiblement institutionnalisée.

### *1.5. Comparaisons internationales*

Les comparaisons internationales se heurtent à la diversité des modes de recueil des données et aux différents vocabulaires utilisés, sur ce qu'est une licence par exemple, ou sur les clés de répartition des dépenses publiques pour le sport. On peut toutefois au plan du niveau d'activité physique établir quelques constats. Dans tous les pays sur lesquels on dispose de données, les mêmes constats sont faits d'une stagnation relative de l'activité physique et sportive, en dehors de la Norvège et du Danemark qui sont les pays exemplaires en terme aussi bien de niveau de pratique que d'appartenance à des associations sportives. Pour certains pays, comme le Royaume-Uni, la Suède ou les Etats-Unis, le niveau de l'activité physique et sportive de la population générale est mis en relation avec les phénomènes de surpoids. Enfin, il existe, en Europe, une division très nette entre une Europe du Nord plutôt sportive et une Europe du Sud, qui correspond à l'Europe méditerranéenne donc jusqu'à la Bulgarie, où le niveau de pratique est beaucoup

---

<sup>36</sup> C. Pociello, "Les éléments contre la matière, sportifs glisseurs et sportifs rugueux", *Esprit*, fév. 1982, p. 30.

plus bas. Enfin, dans tous les pays, les activités sportives sont dominées par les activités d'entretien et de loisir, comme la marche ou la natation, plus que par les activités sportives proprement dites. Sans surprise, on relèvera dans ce cas l'importance d'un sport dominant, le football dans beaucoup de pays, mais le ski sera fortement développé en Europe du Nord, tandis que le hockey sur glace ou le base-ball remplaceront le football sur le continent nord-américain.

Pour les données générales, la pratique sportive est corrélée au développement économique : les pays les moins sportifs sont les pays où l'agriculture occupe encore une main d'œuvre importante et où l'économie est dominée par une économie de main d'œuvre bon marché.

## 2. DIVERSITE DES PUBLICS

Autant de pratiques différenciées dans leur nombre d'adhérents, dans leur mode de fréquentation, dans leurs références culturelles. Cette diversité ne saurait pourtant se limiter au seul émiettement des techniques et des goûts. Elle porte aussi sur le profil même du public qui s'y livre : le sexe, l'âge ou l'appartenance sociale. Différences marquantes ici, ce sont elles aussi qui ont à définir et orienter une politique sportive.

### *2.1. Pratiques féminines, pratiques masculines*

Une forte différenciation sexuelle demeure, par exemple, même si durant les dernières décennies d'évidents rapprochements se sont produits entre les pratiques des hommes et celles des femmes.

## Nombre de pratiquants et pratiques des femmes en pourcentage

**Champ** : population âgée de 15 à 75 ans.

Familles d'activités (voir TA 54)	Nombre total de pratiques en millions	Femmes en %
Gymnastique <sup>1</sup>	5,2	79
Danse	1,3	80
Patinage glace	0,5	71
Équitation	0,9	60
Marche	18,6	57
Natation	15,3	53
Sports de combat	0,5	31
Pêche	3,0	16
Sports mécaniques	0,4	13
Football	4,6	8
Rugby	0,4	6
Chasse	1,0	5

1. Sans la gymnastique aquatique ni le step.

Source : enquête MJS/INSEP, juillet 2000.

Le « rapprochement » se constate d'abord avec le chiffre de la participation au sport de haut niveau. Les femmes représentaient 11 % des athlètes aux Jeux Olympiques de Rome en 1960, alors que ce taux a grandi au fil des Olympiades, pour être de 21 % à Moscou en 1980, 38 % à Sydney en 2000 et 42 % à Pékin en 2008. Phénomène suffisamment important pour que la commission nationale du sport de haut niveau se soit prononcée en 2001 pour la suppression de la distinction entre pratiques féminines et masculines dans la procédure de reconnaissance des disciplines de haut niveau. Le rapprochement se constate encore avec l'accroissement des pratiquantes licenciées : leur proportion en basket-ball par exemple passe de 20 % en 1960 à plus de 40 % en 1975, celle des licenciées en athlétisme de 12% à plus de 30 % en 1975 et plus de 40 % aujourd'hui. Ou avec l'apparition de pratiques « nouvelles » : disciplines longtemps jugées « masculines », par exemple, le lancer de marteau, le saut à la perche, la course de steeple, le marathon, le pentathlon moderne, devenues tout autant « féminines » aujourd'hui. Le rapprochement se constate encore avec le chiffre de l'accroissement des pratiques déclarées par les femmes : 22 % de femmes se déclaraient sportives en 1967 (enquête INSEE), 79 % se déclarent sportives aujourd'hui.

Impossible en revanche d'ignorer les disparités. Celles portant sur le nombre de licences d'abord : le taux de pratique licenciée est de 17 % chez les femmes, il est de 38 % chez les hommes. Celles portant sur la proportion des compétiteurs : 24 % sont des femmes parmi les huit millions que comptent les compétiteurs. Les disparités portant encore sur l'« intensité » ou la « diversité » des pratiques : la fréquence de « une fois par semaine » concerne 55 % des sportives alors qu'elle concerne 65 % des sportifs, les femmes, par

ailleurs, sont particulièrement minoritaires dans 22 pratiques alors que les hommes le sont dans une quinzaine.

Toute aussi importante demeure l'image de certaines pratiques qualifiées de masculines ou féminines. Non pas tellement les activités les plus fréquemment déclarées : marche, vélo, natation, celles dominant dans les pratiques féminines. À la seule différence en revanche, pour ces trois activités, de leur ordre « hiérarchique » : la natation, par exemple, déclarée en troisième lieu par les hommes l'est en second lieu par les femmes, ce qui privilégie implicitement « eau et loisir » apparemment opposés à « vélo et intensité ». Les fortes différences sont ailleurs. Dans les sports collectifs en particulier où le football n'est pratiqué que par 8 % de femmes sur près de cinq millions de joueurs déclarés. Le rugby aussi n'est pratiqué que par 6 % de femmes sur les 400 000 joueurs déclarés. Situation inverse pour la gymnastique, où les femmes sont présentes avec 79 % de pratiquantes, le patinage sur glace, où elles sont présentes avec 71 % et l'équitation, où elles sont présentes avec 60 %. Autre constat encore confirmant la forte disparité : dans quinze disciplines, les hommes sont au moins deux fois plus nombreux que les femmes. Double constat autrement dit : une relative « faiblesse » de la pratique féminine, le maintien marqué de pratiques « sexuées ».

L'évolution du taux de sportifs licencié(e)s est à elle seule éclairante :

### Évolution du nombre de licencié(e)s entre 1971 et 2009<sup>37</sup>

#### LICENCES SPORTIVES

	1971		1982		2001		2009	
FÉDÉRATIONS	Licenciés	% de femmes						
<b>Fédérations olympiques agréées</b>								
FF de football	0, 758 559	00, 30	1, 605 915	01, 40	2, 140 133	01, 90	2, 225 595	02, 70
FF de tennis	0, 196 657	33, 30	1, 058 995	37, 10	1, 064 773	34, 20	1, 125 201	31, 30
FF de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées	0, 233 127	09, 40	0, 387 886	19, 80	0, 564 783	24, 20	0, 574 223	27, 60
FF d'équitation					0, 432 498	72, 70	0, 650 437	80, 60
FF de basket-ball	0, 162 194	32, 60	0, 327 144	48, 80	0, 426 888	40, 30	0, 449 263	39, 70
FF de handball					0, 300 545	36, 80	0, 392 761	35, 90

<sup>37</sup> Sources : Histoire du sport (dir. P. Tétard, ), Paris Vuibert, 2009, et Stat info.

FF de voile					0, 224 495	19, 50	0, 265 688	21, 80
FF de natation	0, 080 129	42, 90	0, 094 494	43, 60	0, 212 475	59, 00	0, 286 392	56, 10
FF de gymnastique	0, 084 151	51, 20	0, 105 856	65, 80	0, 221 579	79, 10	0, 258 725	78, 40
FF de canoë-kayak	0, 006 677	18, 40	0, 024 030	26, 30	0, 111 523	24, 50	0, 035 598	27, 60
FF de tennis de table	0, 044 502	09, 00	0, 092 753	11, 40	0, 180 386	12, 20	0, 189 885	17, 20
FF d'athlétisme	0, 90 838	26, 50	0, 107 272	32, 30	0, 174 743	36, 50	0, 193 454	42, 10
FF de ski	0, 584 455	40, 00	0, 693 797	39, 70	0, 165 893	26, 70	0, 139 291	37, 90
FF de tir	0, 031 500	08, 60	0, 114 877	07, 90	0, 130 183	09, 90	0, 137 011	09, 70
FF d'escrime					0, 106 166	27, 80	0, 061 045	27, 10
FF de badminton					0, 079 049	41, 90	0, 139 710	39, 70
FF de cyclisme	0, 042 165	00, 50	0, 096 885	03, 20	0, 100 120	09, 90	0, 104 882	10, 30
FF de volley-ball					0, 101 873	46, 60	0, 099 182	47, 20
FF des sociétés d'aviron					0, 063 533	33, 10	0, 036 316	33, 90
<b>TOTAL</b>	<b>2, 409 958</b>	<b>21, 20</b>	<b>4, 159 249</b>	<b>21, 50</b>	<b>7, 064 906</b>	<b>26, 40</b>	<b>7, 673 776</b>	<b>29, 00</b>
<b>Fédérations non olympiques agréées</b>								
FF de golf					0, 301 902	29, 80	0, 410 377	28, 60
FF de pétanque et jeu provençal					0, 424 234	14, 20	0, 315 951	15, 70
FF de rugby	0, 082 239	00, 00	0, 209 144	00, 00	0, 255 982	01, 80	0, 322 231	4, 40
FF de karaté et arts martiaux affinitaires					0, 193 561	25, 80	0, 199 884	30, 30
FF de la randonnée pédestre					0, 140 410	61, 40	0, 201 631	61, 20
FF du sport de boules					0, 165 760	08, 10	0, 064 900	10, 50
FF d'études et sports sous-marins							0, 146 589	30, 60
FF de cyclotourisme	0, 011 840		0, 086 890	14, 40	0, 112 054	16, 40	0, 122 665	17, 30

FF de montagne et d'escalade	0,062 782	15,90	0,117 873				0,062 932	40,00
FF de motocyclisme					0,043 537	03,20	0,047 806	05,30
<b>TOTAL</b>					<b>2,683 086</b>	<b>22,30</b>	<b>2,737 576</b>	<b>25,90</b>
<b>Fédérations multisports</b>								
Affinitaires					2,301 358	63,60		
Handicapées					0,046 052	33,20		
Scolaires et universitaires					2,613 043	43,80		
<b>TOTAL</b>	<b>1,053 705</b>	<b>10,30</b>	<b>3,320 875</b>	<b>22,70</b>	<b>4,960 453</b>	<b>46,90</b>	<b>5,136 649</b>	<b>52,90</b>
<b>TOTAL Toutes pratiques confondues</b>	<b>3 563 663</b>	<b>15,80</b>	<b>7 480 124</b>	<b>22,10</b>	<b>14,708 445</b>	<b>33,00</b>	<b>15 548 001</b>	<b>35,90</b>

Certains chiffres sont ici plus révélateurs que d'autres : 9 % des femmes chez les cyclistes, 9,7 % chez les tireurs, 3 % pour le football, 3,8 % pour le rugby, 5,1 % pour le motocyclisme confirment des différences sensibles. Faible taux encore pour le tennis de table (17,6 %), voire l'escrime (27,2 %), alors que le taux de pratique entre hommes et femmes en athlétisme ou au volley-ball tend à s'équilibrer. Autre indication centrale : lorsque les femmes pratiquent une activité sportive, elles le font en dehors d'un club bien plus fréquemment que ne le font les hommes. Pratiques moins contraignantes autrement dit, révélant combien le statut de la femme et les « exigences » qu'il implique, commandent partiellement encore le choix des activités sportives. D'où cette « sélection » féminine de pratiques moins intenses, comme plus individualisées. D'où encore la marge importante à conquérir pour que s'accroissent les procédures de démocratisation et que s'équilibrent les pratiques des hommes et celles des femmes.

## 2.2. Pratiques populaires, pratiques distinguées

Les différences provoquées par les « distinctions » sociales sont tout aussi importantes. Leur influence s'impose, en tout premier lieu, sur la globalité des activités : l'occasion de pratiquer, la fréquence des pratiques. Les personnes issues de milieux plus favorisés ajoutent de surcroît les pratiques de vacances à la diversité des pratiques, d'autant qu'elles choisissent plus souvent des « vacances actives ». Elles ne délaissent que 9 activités, par exemple, alors que les personnes disposant de bas revenus délaissent 27 activités. Les seuils de « sportivité », à eux seuls sont différents : 82 % des personnes appartenant au quart des ménages les plus aisés pratiquent une activité sportive, contre 59 % de celles appartenant au quart le plus faible. Constat répété : le revenu élevé, comme le diplôme élevé, vont de pair avec un élargissement et un accroissement des

pratiques sportives. Ce que disent les chiffres : dans le quartile des revenus les plus faibles par exemple, seules cinq activités sont pratiquées par plus de 10 % des personnes (vélo, natation, randonnée pédestre, pétanque), alors que ce nombre est de 14 dans le quartile supérieur. Effet identique sur les pratiques institutionnalisées, où l'absence de diplôme semble avoir une conséquence majeure : 19 % parmi les non diplômés sont licenciés dans un club, alors qu'ils sont 40 % parmi ceux possédant un bac plus 3, pourcentage s'élevant à 46 % parmi les étudiants. C'est bien la manière de pratiquer le sport qui est influencée par l'appartenance sociale : la participation à un club, la participation à des compétitions, l'une et l'autre s'élevant avec le niveau de diplôme comme avec le niveau de vie.

### Pratiquants institutionnalisés et pratiquants compétiteurs

	<b>% de pratiquants institutionnalisés</b>	<b>% de compétiteurs</b>
<b>Sexe</b>		
Homme	35	15
Femme	33	4
<b>Niveau de diplôme</b>		
Aucun ou CEP	19	4
Inférieur au bac	32	9
Bac	39	8
Bac+1 ou bac+2	38	9
Bac+3 ou plus	40	9
Lycéen	54	26
Etudiant	46	13
<b>Niveau de vie</b>		
1 <sup>er</sup> quartile	29	9
2 <sup>ème</sup> quartile	30	10
3 <sup>ème</sup> quartile	38	9
4 <sup>ème</sup> quartile	39	10
<b>Ensemble</b>	34	10

Champ : pratiquants de 15 ans ou plus.

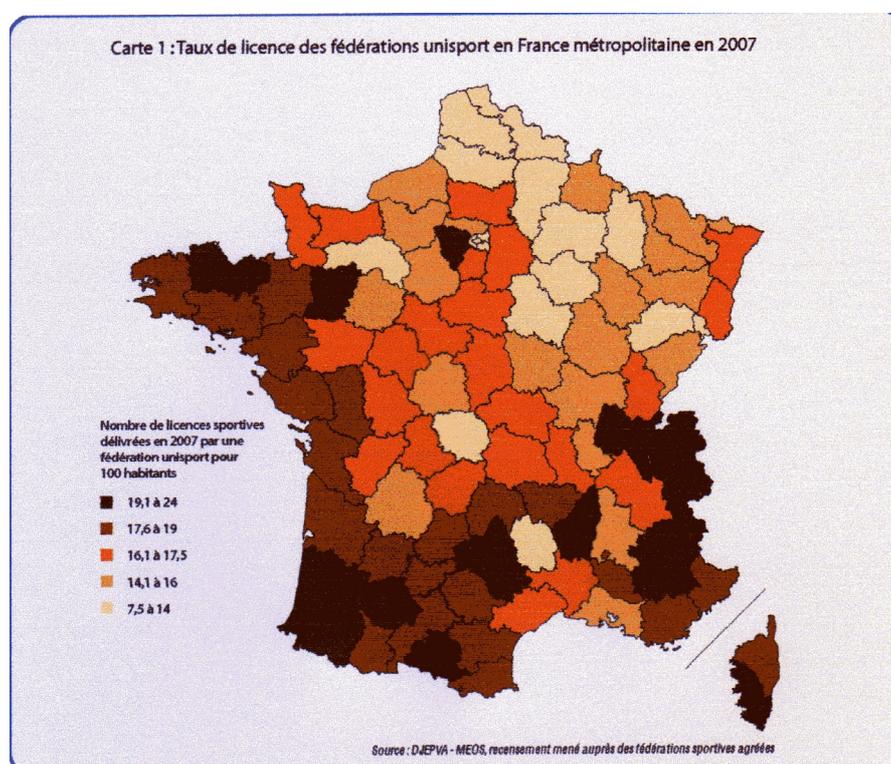
Source : Insee, Enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.

Au-delà de la globalité des pratiques, leur dispersion, le choix des unes ou des autres sont également différents : les sports se distinguent socialement entre eux. À commencer par les pratiques les plus fréquentées. Marche, vélo, natation, sans doute, sont autant de pratiques de masse, mais selon des intensités ou des fréquences elles-mêmes différentes liées à l'appartenance sociale : les nageurs sont deux fois plus représentés dans le quartile le plus haut des revenus que dans le quartile le plus bas (40 % contre 20 %), les cyclistes sont au nombre de 47 % dans le quartile le plus haut et au nombre de 29 % dans le quartile le plus bas, de même la marche sportive domine-t-elle dans le quartile le plus haut. Hiérarchie différente enfin, une fois notées les trois pratiques dominantes : ce sont les sports d'hiver par exemple qui viennent en quatrième position pour les cadres et professions intellectuelles ou les ménages dont les revenus dépassent 2 300 euros par mois, c'est la gymnastique qui vient en quatrième position

pour les autres. Plus largement quelques pratiques sont fréquentées de façon croissante et plus significativement que d'autres, avec le niveau de diplôme ou le niveau de vie : le ski, le golf, la voile, la planche à voile, le canoë, l'aviron, le ski nautique sont trois à cinq fois plus répandus dans le quart des ménages les plus aisés que dans le quart des ménages les moins aisés. Les pratiques de glisse encore ont une présence différente : les milieux « favorisés » sont plus représentés parmi les « glisseurs » (ski, surf, roller, planche à voile) qu'ils ne le sont parmi les sportifs en général.

Restent des différences géographiques et plus encore des différences entre zones rurales et zones fortement urbanisées. Les grandes villes sont celles où le nombre de licences sportives est proportionnellement le plus important, comme y sont les plus marquantes la diversité des pratiques et leur régularité. Les zones rurales, « désavantagées » pour nombre de pratiques culturelles, le sont aussi pour les pratiques sportives.

### Le taux de licences sportives en France (2007)<sup>38</sup>



Des inégalités de pratiques, autrement dit, ne peuvent manquer d'être relevées, conduisant quelquefois à de fortes « séparations » entre les pratiques elles-mêmes : « sports de riches » et « sports de pauvres » tendraient ainsi à s'opposer. Le niveau de diplôme, à lui seul, est un révélateur : les pratiquants de tennis sont 53 % à posséder le baccalauréat, 58 % de pratiquants de voile sont dans ce cas, comme 63 % de pratiquants de golf. Les chasseurs en revanche sont 14 % à posséder le baccalauréat, comme 19 %

<sup>38</sup> Source : Ministère des sports

de pêcheurs ou 25 % de joueurs de boules. La possession du baccalauréat est ainsi près de cinq fois plus présente chez les golfeurs que chez les chasseurs et trois fois plus présente chez ces mêmes golfeurs que chez les pêcheurs. Sports populaires encore, les sports mécaniques, où plus de la moitié des pratiquants ont des diplômes inférieurs au baccalauréat, ou le football encore, où 67 % des joueurs sont dans ce cas. La distinction est plus subtile enfin pour quelques sports populaires comme les disciplines dites de combat, où les pratiquants d' « arts martiaux » (judo, karaté, aiki-do) sont au nombre de 32 % à posséder le baccalauréat, alors que les pratiquants de sports plus traditionnels (boxe, lutte libre, lutte gréco-romaine) sont au nombre de 25 %.

Très variées sont les raisons censées expliquer de telles distances sociales. La tradition d'abord qui a su maintenir une image de distinction cantonnée à certains sports clairement opposés à d'autres. Les contraintes matérielles aussi : les coûts des équipements par exemple ou des déplacements, dont la voile, le ski ou le golf sont autant d'exemples. Les modèles de motricité, plus encore, dont les profils variés creusent les différences : les partisans de certains sports de combats, rares et distingués, aux subtilités ostensibles, toujours rappelées, ne s'opposent-ils pas socialement aux partisans de la lutte, en revendiquant une pratique plus acrobatique et esthétique, un affrontement plus lesté aussi, sinon plus élégant, « euphémisant » la violence, éloignant la distance de garde et transformant le sens des coups, ce qu'a souligné la belle étude de Jean-Paul Clément<sup>39</sup> ? Nombre de pratiques nouvelles avec leur culte du vertige et des sensations, jouent encore avec des formes prétendument plus élaborées d'appropriation des corps. Une culture des mouvements et de leur contrôle opposant l'univers de la force à celui du sensible peut recouper des différences sociales, expliquant entre autres combien la lutte, le rugby ou l'haltérophilie demeurent des sports populaires, alors que la glisse ou le golf demeurent des sports distinctifs. Ce qui explique d'ailleurs, dans l'univers du cycle, l'opposition entre le cyclisme traditionnel et le VTT : accroissement du coût pour le second, mais aussi, pour ce second encore, rencontre nouvelle avec la nature, manière inédite de piloter surtout où l'emportent le vertige, le culte de la glisse, l'attention aux sensibilités.

La démocratisation des pratiques sportives ne concerne pas seulement la possibilité accrue d'accéder à certaines d'entre elles, celles, par exemple, longtemps « défendues » ou « interdites » à tous, elle consiste aussi à accroître le spectre des expériences du corps et celui des sensations censées les accompagner. Plus prosaïquement, la démocratisation peut viser à donner ou redonner le goût d'une activité physique régulière à ceux qui en sont éloignés, pour diverses raisons : obstacles culturels, financiers, ou encore liés au mode de vie et à l'environnement. A cet égard, les aménagements urbains incitateurs (cheminements piétonniers, pistes cyclables, etc...) constituent des éléments essentiels de modification des comportements et d'amélioration de la qualité de la vie au quotidien.

### *2.3. Pratiques jeunes, pratiques âgées*

---

<sup>39</sup> J.-P. Clément, « L'aiki-do et le karaté », *Esprit, Le nouvel âge du sport*, avril 1987, p 114.

L'âge enfin pèse de ses inévitables contraintes sur les pratiques physiques. Effet global, d'abord, ici encore : l'activité physique est d'autant plus importante que l'enquêté est jeune, phénomène plus sensible d'ailleurs pour les hommes que pour les femmes. La classification se décline en série : 91 % des jeunes de 15 à 24 ans disent avoir pratiqué une activité physique et sportive durant les dix derniers mois (avec une différence de 97 % pour les garçons et de 86 % pour les filles), chiffre passant à 88 % pour les 25-34 ans et à 83 % pour la population globale. L'intensité de la pratique (une fois par semaine ou plus) suit la même courbe, sauf chez les filles où se distingue une pratique de loisir accentuée avec l'âge, différence marquante, autant le dire, qui doit être inévitablement pensée en fonction du statut de la femme et des ses activités selon les périodes de la vie. Ce qui montre bien la nécessité de croiser les critères d'appartenance pour mieux identifier les pratiques. Reste une déclaration spontanée de pratique importante en fonction de l'âge dans les deux sexes (88 % chez les hommes de 15-24 ans, pour 69 % dans la population masculine, 69 % chez les femmes de 15-24 ans pour 54 % dans la population féminine). Reste aussi une pratique institutionnalisée fortement différente en fonction de l'âge dans les deux sexes (48 % des pratiquants hommes de 15-24 ans possèdent une licence pour 31 % sur l'ensemble des pratiquants, 27 % des pratiquantes femmes de 15-24 ans possèdent une licence pour 15 % sur l'ensemble des pratiquantes). Plusieurs activités sportives encore sont pratiquées simultanément par les plus jeunes, traduisant une intensité qui se décline tout autant avec l'âge : 4 sports par personne (sans qu'il y ait de grande différence entre filles et garçons) sont pratiqués en moyenne entre 15 et 24 ans, 3 entre 25 et 44 ans, 2,5 après 45 ans et plus. La multiplicité des pratiques, leur importance, l'intensité de leur engagement, comme leur institutionnalisation, sont, faut-il le dire, favorisées par la jeunesse des pratiquants.

### Pratiques hommes et femmes en fonction de l'âge

	En % de la population				En % des pratiquants			
	Déclaration spontanée de la pratique	Pratique déclarée après relance	Pas d'activité physique et sportive	Total	Pratique au moins une fois par semaine	Adhésion à un club	Participation à des compétitions <sup>1</sup>	Possession d'une licence
<b>Âge (ans)</b>								
<b>Hommes</b>								
15-24	88	9	3	100	83	44	38 (54)	48
25-34	77	15	8	100	74	32	25 (38)	32
35-44	67	19	15	100	65	33	18 (31)	32
45-54	63	26	12	100	66	25	14 (28)	24
55-64	52	30	18	100	81	22	ns (16)	23
65-75 ans	53	23	24	100	80	22	ns (13)	19
Total Hommes	69	19	12	100	74	31	20 (33)	31
<b>Femmes</b>								
15-24	69	17	14	100	65	29	16 (28)	27
25-34	59	24	17	100	67	24	4 (13)	15
35-44	56	28	16	100	70	21	2 (8)	13
45-54	51	24	25	100	68	21	3 (7)	10
55-64	45	28	27	100	76	19	ns (3)	11
65-75 ans	36	28	36	100	85	14	ns (3)	6
Total Femmes	54	25	22	100	70	22	5 (11)	15

Certaines pratiques plus que d'autres sont aussi caractérisées par la jeunesse de leurs pratiquants. Avec des différences, d'ailleurs, existant entre filles et garçons. Football, natation, vélo, footing, tennis dominant dans cet ordre pour les garçons de 15 à 24 ans. Ces activités sportives représentent 46 % de l'ensemble de leurs pratiques. Natation, marche, vélo, footing, gymnastique dominant dans cet ordre en revanche pour les filles, activités représentant également 46 % de leurs pratiques. Effacement du football et du tennis dans ce dernier cas, émergence en revanche de la gymnastique et de la marche. Deux pratiques révèlent bien ici leurs caractéristiques dominantes : football et tennis. Elles représentent les sports de loin les plus médiatisés comme les plus institutionnalisés, elles représentent aussi, avec une accentuation marquée pour le football, des sports de jeunes comme des sports masculinisés.

### Le nombre de jeunes (moins de 20 ans) parmi les licenciés en 2001

Football = 1 137 000 licenciés de moins de 20 ans	// 2 140 133 au total
Tennis = 541 000	// 1 064 773 au total
Judo = 435 000	// 564 783 au total
Équitation = 323 000	// 432 498 au total
Basket-ball = 273 000	// 426 888 au total
Handball = 229 000	// 300 545 au total
Gymnastique = 172 000	// 221 579 au total
Natation = 148 000	// 212 475 au total
Rugby = 113 000	// 255 982 au total

Autant dire qu'une telle confrontation de chiffres est révélatrice. Elle montre combien, dans la plupart des fédérations, 50 % au moins des licenciés sont des jeunes de moins de 20 ans. Certaines fédérations se « distinguent » même : l'équitation, par exemple, ou le handball, où plus du quart des licenciés sont des jeunes de moins de 20 ans. Ce qui devrait conduire à des politiques attentives à l'âge des pratiquants, favorisant une ouverture plus large à la diversité et aux « seniors ».

Autre caractéristique marquante : celle des sports de combat. Ils forment la discipline la plus jeune, au point que 80 % de leurs pratiquants ont entre 15 et 24 ans. Le nombre « limité » de ces pratiquants ne peut imposer ces sports au premier plan des pratiques, comme il en est pour le football ou le tennis. Le profil de ces mêmes pratiquants en revanche est notable, appartenant pour la plus grande part à la jeunesse sportive. Dans la même perspective peuvent être notés les sports des « plus jeunes » et les sports des « plus vieux », fussent-ils moins fréquentés que d'autres. Les cinq sports des « plus jeunes », ceux où les pratiquants de 15 à 24 ans composent les deux tiers de l'ensemble, sont alors les sports de combat, le basket, l'athlétisme, le handball, le volley ball. Un croisement de critères et d'influences explique sans doute ce profil : l'intensité de la pratique pour certaines, le prolongement qu'elles permettent avec les pratiques scolaires pour d'autres (le handball par exemple), leur simplicité relative d'instrumentation aussi, leur relation possible encore entre agressivité exprimée et agressivité tolérée (pour les sports de combat en particulier).

Encore faut-il demeurer vigilant sur une transformation récente et très visible des pratiques culturelles : les nouvelles générations, fortement accaparées par les écrans (télévision, internet, jeux vidéo, etc..), semblent manifester une appétence moins marquée pour les activités physiques et sportives que leurs aînés. Cette évolution doit être maîtrisée : elle génère des dommages sanitaires indirects importants (surpoids, obésité, mal-être physique et psychique,...), tandis que les apprentissages et les pratiques non acquises durant l'enfance ou l'adolescence n'ont guère de chance de l'être ultérieurement.

#### *2.4. Les « croisements » possibles*

Les catégories précédentes accroissent leur pertinence une fois qu'elles sont croisées entre elles. La combinaison entre les trois critères, celui de l'appartenance sexuelle, celui de l'appartenance sociale, celui de l'âge, suggère des catégories plus complexes, plus riches aussi, comme plus révélatrices.

Des « sports de pauvres » par exemple peuvent s'opposer entre eux : les sports de combat et la marche sont dans ce cas, celle surtout déclarée non spontanément par l'enquêté et après une relance de l'enquêteur. L'un et l'autre possèdent des adhérents relativement démunis, les sports de combats en revanche mobilisent des pratiquants jeunes alors que la marche évoquée ici mobilise des pratiquants plus âgés : il y a plusieurs manières de pratiquer « les sports de pauvres ». De même que s'opposent entre eux des « sports de riches » : le patinage, dont 70 % des pratiquants ont entre 15 et 24 ans, et la voile sont dans ce cas, où les pratiquants de 45-75 ans représentent 33 % par rapport aux pratiquants de 15-24 ans qui représentent 24 %.

De même, et sur un autre versant, faut-il distinguer des sports plutôt féminins et jeunes, la danse par exemple (« féminine » à 80 %), dont les pratiquantes de 15-24 ans sont au nombre de 42 % et des sports plutôt féminins et « âgés », la gymnastique par exemple (« féminine » à 78 %), dans lesquels le rapport s'inverse entre pratiquantes de 15-24 ans et pratiquantes de 45 ans et plus, au bénéfice des secondes. Raisonement identique pour des sports masculins plutôt « jeunes », le football ou le roller, et des sports masculins plutôt « âgés », la chasse ou le golf.

Un double critère fait néanmoins fortement obstacle à la pratique : celui du sexe et celui de l'aisance. Les exclusions qu'ils provoquent, fortes dans certains cas, devraient pouvoir être « corrigées » par des procédures plus ouvertes de formation et de démocratisation.

#### *2.5. Des enjeux*

Depuis 1967 qu'existent les enquêtes portant sur la pratique physique et sportive des Français jusqu'en 2003, date de la dernière enquête, ces chiffres ont été en constante augmentation. Motivé par la recherche de bien-être, qu'il soit physique, psychologique

ou social, il a été rendu possible par la conjonction de politiques sportives d'investissement dans les équipements et de développement de l'éducation physique et sportive dans le cadre scolaire où les collectivités locales ont relayé l'Etat dans les deux dernières décennies. Elle a été portée, comme la culture, par la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie qui ont laissé du temps et des moyens financiers aux familles et aux individus pour intégrer l'activité physique dans leur emploi du temps hebdomadaire ou dans leurs vacances.

Pourtant cette croissance n'a pas résorbé l'ensemble des inégalités dans l'accès au sport. Les hommes pratiquent plus que les femmes, et plus d'activités différentes, et, de façon générale, la pratique augmente avec le diplôme, le revenu et le statut social. Mais plus grave, ceux qui ne pratiquent pas ou peu ne sont pas un groupe résiduel, caractérisé par l'âge ou l'éloignement des équipements, mais ils, ou plutôt elles, habitent dans les grandes zones urbaines qui voient l'augmentation du taux d'inactivité des jeunes femmes des milieux populaires. De la même façon, on constate que les sorties du système scolaire ou l'orientation vers des filières courtes vont de pair avec une baisse très sensible de la pratique, même chez les garçons. Enfin, pour faire du sport, il faut avoir des revenus réguliers pour pouvoir anticiper ses dépenses et un temps disponible prévisible pour l'intégrer à ses loisirs : la dérégulation du marché du travail et la précarité et la désorganisation temporelle qu'elle implique peut laisser penser que la tendance à l'égalisation des conditions sportives est derrière nous.

Dans une période marquée par des préoccupations renouvelées de santé publique, il ne s'agit plus seulement de démocratiser un loisir. D'autres statistiques nous apprennent par exemple que 47% seulement des Français ont une activité physique suffisante. Elles nous apprennent plus encore que les milieux populaires sont les plus touchés par les pathologies de la sédentarisation<sup>ii</sup>. Elles nous apprennent enfin que le groupe qui a été l'acteur de la croissance de la pratique sportive, les jeunes, est l'objet d'une évolution très particulière : ces derniers sont soupçonnés d'une moindre activité physique. Une triple cause expliquerait cette « désaffection » : le développement des jeux vidéo, les réticences croissantes vis-à-vis du sport organisé, la pesanteur croissante du temps scolaire<sup>iii</sup>. Il faut retenir en priorité l'effet de ces changements sur les pratiques populaires. Dans une période qui s'inquiète du délitement du lien social, il est dommageable que les classes populaires contemporaines, c'est-à-dire largement issues de l'immigration, se sentent étrangères à la pratique sportive.

La France « Black/Blanc/Beur » de la coupe du Monde 1998 a vécu le temps de retrouver le quotidien des quartiers. L'émotion provoquée par l'événement ne peut être niée ou ignorée, mais l'émotion ne peut être socialisée et transformée en nouveaux liens sociaux sans le relais des institutions, que ce soit l'école ou les clubs sportifs capables d'accueillir et d'encadrer jeunes gens et jeunes filles séduits par le football (ou par l'escrime ou n'importe quel sport découvert aux JO), et de l'insertion dans le monde du travail.

Le sport ne peut être fédérateur seulement par la magie de la télévision et des grands événements sportifs, s'il l'est. Une triple accentuation de vigilance peut être attendue de la puissance publique : celle portant sur le sport loisir, celle portant sur le sport de compétition, celle portant sur le sport spectacle.

## 2.6. « Exemplarité » du football

Il faut revenir sur le football : pratique la plus répandue en compétition elle est aussi la plus « regardée » sur les stades ou à la télévision. Elle multiplie les axes possibles de réflexion. Le football, en tout premier lieu, est un exemple quasi symbolique du lien social fédéré par le sport : les amis s'y retrouvent, ils pratiquent, ils regardent, ils s'identifient. Ils créent rapprochements et réseaux. Mais le football est en même temps le symbole par excellence des dérives du sport spectacle.

D'un côté, il est menacé par l'explosion de la bulle financière, les salaires versés sont extravagants, il est dominé par la loi « du vainqueur qui rafle tout » puisque l'argent des droits télévisés est distribué en fonction du succès sportif et que les stars cumulent les avantages économiques du talent sportif et de la visibilité médiatique.

De l'autre, il est revers de sa capacité à exprimer des collectifs : il est un lieu au moins de chauvinisme, au pire de manifestation des formes extrêmes d'exclusion telles que les hooligans et les groupuscules d'extrême-droite le mettent en scène et en pratique dans les compétitions des clubs professionnels, mais aussi, au plan des compétitions locales, des rivalités de clochers, des guerres de territoire quand se rencontrent des clubs des grandes banlieues ou de la xénophobie quand ces mêmes clubs se déplacent dans la France des bourgs et des petites villes. Mais la pression exercée par certaines familles sur les clubs parce qu'elles voient dans le football un moyen de promotion sociale est aussi à mettre parmi les phénomènes qui font du football, même à son plus petit niveau, un lieu nouveau de tension.

De plus, malgré son importance qualitative, le football est aussi concerné par le développement des pratiques hors clubs qui traduisent le refus, la déception ou le désintérêt pour la vie en club. Le football connaît ses nouvelles pratiques comme le futsal et les différents footbolls de petit terrain, et les entrepreneurs privés de salles sont directement en concurrence avec les associations. Il peine à conserver dans ses rangs les jeunes adultes, ceux qui travaillent et ne peuvent plus consacrer leur temps aux entraînements, mais souhaitent pourtant continuer à jouer au football. Il n'a pas su transformer en licenciées la féminisation de l'intérêt pour le football. Il est devenu dépendant des succès de l'équipe nationale. Dans les dernières quatre saisons, la fédération a perdu plusieurs centaines de milliers de pratiquants.

Les enthousiasmes aveugles comme ceux qui ont entourés le mythe de la France « black-blanc-beur » sont remis en cause lorsque les prestations de l'équipe nationale ne sont pas à la hauteur, se traduisant par la mise en accusation, non seulement des joueurs, mais de leurs origines.

La combinaison de ces facteurs se traduit par la désaffection vis-à-vis des clubs de football. Cette désaffection a des conséquences : pour le monde du football car la perte de licenciés est une perte de revenus et de pouvoir symbolique ; pour la société qui voit un des piliers de l'intégration sociale perdre de son autorité.

Les réponses à ces difficultés peuvent venir de plusieurs sources. La fédération elle-même qui doit développer de nouvelles stratégies de développement pour gagner de nouveaux publics et garder les anciens. Ici la nouvelle définition des missions d'un club sportif est au centre des débats.

Les pouvoirs publics qui doivent soutenir la pratique sportive et veiller à la régulation de ce secteur. Cette régulation est économique : favoriser les règles qui permettent au football de développer une économie saine, à tous ses niveaux. Elle est aussi répressive quand il s'agit de lutter contre les dérives violentes ou racistes. Mais elle est aussi préventive quand il s'agit de comprendre que les formes de manifestation des jeunes supporters sont aussi des revendications de participation au monde du football et que le but d'une politique publique est d'intégrer, de pacifier plus que de stigmatiser ou d'entretenir des paniques morales. C'est aussi une régulation de l'urbanisme dans la mesure où le football est le parfait exemple d'une activité qui existe sur les terrains officiels, mais aussi dans les interstices d'un espace urbain qui doit veiller à laisser des lieux de pratique libre, pour le plaisir de la ville et pour la santé publique qui a besoin que les individus bougent.

Ce qui est en cause ici, à travers l'exemple du football, c'est le constat que le sport demeure, malgré son importance culturelle, sociale et économique, un secteur qui n'est pas suffisamment pris en sérieux, qui est plus souvent instrumentalisé par la puissance publique que réellement gouverné.

## PARTIE II

# Structures et organisations

La pratique « hors institution » ne saurait relever d'une organisation clairement définie. C'est pourtant la plus massivement développée. C'est elle aussi dont l'accroissement et la richesse dépend d'aménagements nombreux, diversifiés, coûteux (des piscines aux sentiers de randonnée, des parcs de loisirs aux dispositifs urbains), fussent-ils, a priori, peu visibles dans le palmarès des résultats sportifs officiels.

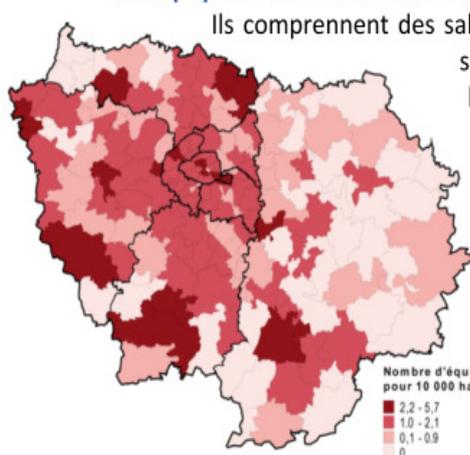
Le sport, envisagé dans sa perspective éducative ou dans sa perspective compétitive, est quant à lui organisé en France selon un modèle original. Il s'appuie à la fois sur l'intervention de l'Etat et sur un mouvement sportif (celui des « fédérations » en particulier) dont l'organisation et le fonctionnement ont adopté le cadre associatif. Ce « modèle français », parachevé dans les années 1970, confère un rôle central à l'Etat : le développement du sport est de fait perçu comme un service public. Il met en œuvre une co-régulation, assurée à la fois par l'Etat dans ses missions régaliennes au sens large, et par le mouvement sportif qui gère et organise la pratique sportive. Ce qui nécessite précision et sans doute révision, au moins partielle. Encore faut-il clairement apprécier le dispositif.

# 1.

## L'aménagement du sport hors institution

Le sport hors institution est celui de l'entretien de soi : activités strictement individuelles, éloignées de toute compétition. Ce sport suppose l'existence d'espaces spécifiques et d'aménagements « adaptés » : salles de gymnastique, terrains polyvalents, dispositifs urbains variés. Leur nombre, à l'évidence, a grandi durant ces dernières années. Il demeure pourtant très caractéristique : une forte inégalité existe dans la distribution géographique de ces équipements. Le recensement de leur « maillage » en région parisienne montre une différence très sensible par exemple entre l'est et l'ouest, le second largement sous-équipé par rapport au premier<sup>40</sup>.

### - les équipements de forme et de santé :

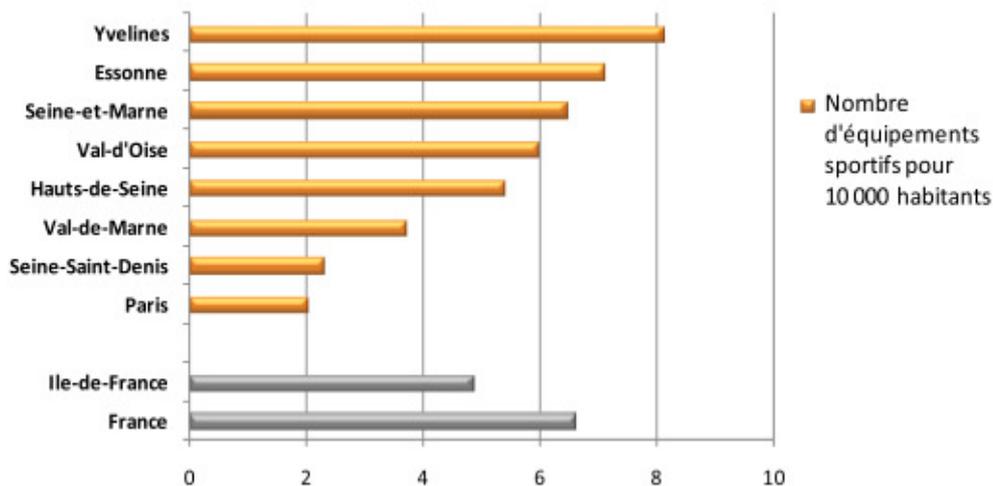


Ils comprennent des salles de cours collectifs (gymnastique volontaire, fitness, ...), des salles de musculation/cardiotraining (voir ci-dessous) et les bassins d'exercice aquatique (notamment dédiés à l'aquagym). La majorité des territoires ont un taux d'équipements de forme et de santé dans la moyenne régionale (1.2 salles pour 10 000 hab.), principalement dans la couronne périurbaine de la capitale. Le centre de Paris est particulièrement bien pourvu en raison de la dimension de ce type de salles bien adaptée à la problématique du foncier de la ville. Les zones rurales, notamment en Seine-et-Marne, sont les plus touchées par le déficit de ce type d'équipement, avec cependant des villes bien dotées comme Rambouillet, Etampes ou Coulommiers.

Cette même différence se concrétise davantage encore lorsque sont comparés des aménagements précis avec des espaces urbains précis. Les courts de tennis, pratique relativement distinguée, sont massivement présents dans certains départements, plus rares dans d'autres.

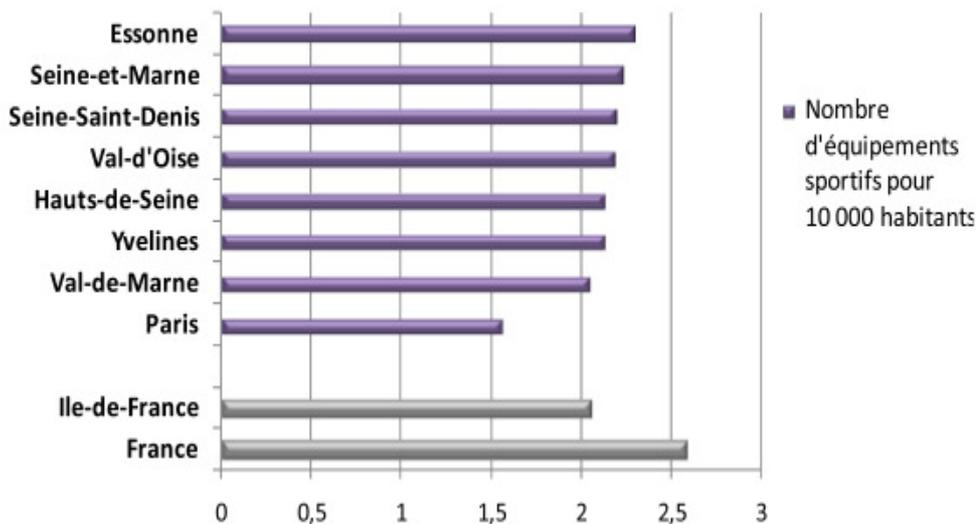
<sup>40</sup> Source : [http://www.res.sports.gouv.fr/Rech\\_Equipement.aspx](http://www.res.sports.gouv.fr/Rech_Equipement.aspx)

## Courts de tennis



Les salles multisports présentent, à un degré moindre la même disparité.

## Salles multisports



Les salles de gymnastique privées se sont multipliées ces dernières années, devenant quasiment un phénomène de société. Leur « prestige » a été relayé par des émissions de télévision dès les années 1980. Une vaste instrumentation a été inventée, renouvelant les pratiques dans ces salles, affinant aussi la possibilité de mieux évaluer l'exercice, ses dosages, ses effets. Reste, ici encore, une distribution disparate sur le territoire national. Aucun doute, le milieu urbain favorise ces pratiques ainsi que le développement des salles. D'où leurs différences dans cette distribution régionale. Une facilitation d'installation de ces salles dans des régions où elles sont rares pourrait être en revanche envisagée afin d'harmoniser leurs implantations.

Distribution des salles de fitness selon les départements

<u>Départements</u>	<u>Salles de gym/fitness/musculation</u>
Ain	17
Alpes maritimes	76
Ardèche	10
<b>Bouche du Rhône</b>	<b>86</b>
Cote d'Or	13
Creuse	1
Doubs	14
Haute Garonne	51
Gironde	67
Indre	8
Isère	14
Jura	9
loire	16
<b>Lozère</b>	<b>0</b>
Haute Marne	2
Manche	5
Moselle	33
Nord	46
Paris	65
Pyrénées Atlantiques	26
Rhône	65
Var	54
Yvelines	32
Hauts de seine	27
Essonne	28
Seine Saint Denis	25
Martinique	14

Une initiative, quoi qu'il en soit, est à saluer : celle de la mairie de Paris ayant institué, depuis 1983, des séances de remise en forme dans 10 lieux différents de la ville. Les Parisiens peuvent, gratuitement, le dimanche matin, participer ainsi à des pratiques gymniques, footing, exercices d'assouplissement et d'entretien, animés par des responsables compétents. Autant dire que de telles initiatives seraient à étendre et diversifier.

## 2.

### Sport institué et modèle « national »

Le sport « institué » est l'objet en France d'une organisation complexe. L'expression d'« activités physiques et sportives » l'évoque à elle seule. Ces « activités » recouvrent tant les pratiques effectuées au sein de l'école que celles effectuées au sein des clubs. Elles croisent, autrement dit, un secteur prioritairement éducatif et un secteur prioritairement compétitif. La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à « l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives » a précisé la structuration et le fonctionnement du sport, en créant des règles spécifiques à ce secteur, dérogoires au droit commun des associations et des sociétés, liées précisément à leur reconnaissance d'« utilité publique ». La loi reconnaît l'existence d'un véritable service public des activités physiques et sportives. De nombreux textes sont venus compléter cette loi de 1984. L'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires régissant l'organisation et le fonctionnement du sport est réuni aujourd'hui dans le *Code du sport*.

L'intervention des pouvoirs publics dans le sport, faut-il le redire, est justifiée par la notion d'intérêt général. Ce qu'arrête sans conteste l'article premier du *Code du sport* : « *la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous (...) sont d'intérêt général* ». L'insistance est clairement mise sur le rôle éducatif, culturel et social, de ces « activités », ce qui souligne une prise de conscience avouée, celle de l'enjeu individuel et collectif fortement élargi de la pratique du sport : « *les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration, et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé* » (Code du sport, art. 100-1). Faut-il noter le rôle quasi explicite donné ici à l'école ? Faut-il noter encore combien cette notion est vaste, ouverte, très loin par exemple de la seule perspective sanitaire ? Elle est exigeante aussi, alliant le social, le culturel, nécessitant vigilance et mobilisation.

Le rôle de promotion et de développement de ces activités ne saurait, du coup, être dévolu uniquement à l'Etat. Les textes ont évolué depuis 1984. La loi sur le sport associe de façon étroite pouvoirs publics et structures privées : « l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs structures sociales contribuent à la promotion et au développement des activités sportives. L'Etat et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de

leurs groupements et des entreprises intéressées» (Code du sport, art. 100-2). Cette formulation complexe traduit une vérité, mais révèle une difficulté. Les acteurs sont pluriels. Cette diversité est facteur de dissonance possible, sinon d'opacité. L'Etat et le mouvement sportif exercent un rôle majeur, alors qu'interviennent aussi les collectivités territoriales et les partenaires privés, sans que les responsabilités respectives ne soient toujours clarifiées, comme le soulignait la Cour des Comptes dans un rapport en 2004. Il indiquait en particulier que « L'Etat est aujourd'hui très impliqué dans l'organisation et le financement du sport, sous des formes multiples et si variées en lien avec le mouvement sportif que les responsabilités des services du ministère des sports et des fédérations sportives sont étroitement imbriquées. Ce mélange des responsabilités est d'autant plus difficile à clarifier que la prégnance des résultats sportifs est propre, sous l'effet grossissant des médias, à empêcher les analyses rationnelles, alors qu'elle les rend sans doute d'autant plus indispensables<sup>41</sup> ».

---

<sup>41</sup> Cour des comptes, rapport sur les relations entre l'Etat et le mouvement sportif , 2004

### 3.

## Les fédérations sportives

Le type de regroupement premier du sport « organisé » est celui des fédérations sportives. Le dispositif est central : chaque fédération nationale, regroupée elle-même au sein d'une fédération internationale, constitue une union d'associations toutes plus locales. Elle rassemble les groupements sportifs qui lui sont affiliés et délivre des licences. Son but : organiser et développer la pratique sportive, assurer la formation des acteurs, gérer les compétitions.

Une évidente différence existe entre les fédérations selon la ou les pratiques qu'elles contrôlent. « Leur » sport peut être olympique (fédération d'athlétisme) ou non olympique (fédération de golf), elles peuvent aussi être elles-mêmes « unisport » (fédération d'escrime) ou « multisport » (fédération de sport universitaire) : différence dans l'enjeu du « prestige national », dans la visibilité ou le mode de gestion et de regroupement des pratiques et des pratiquants. Toutes en revanche sont sous la tutelle de l'État. La puissance publique leur délivre un « agrément ministériel » (110 fédérations agréées), ou peut, de surcroît, accorder une « délégation » à certaines d'entre elles (environ 80 fédérations délégataires). Deux types de fédérations sont ainsi plus fondamentalement distingués, la délégation conférant une importance particulière liée généralement à la systématisation des compétitions :

a) L'agrément ministériel est accordé aux fédérations "*qui participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation du sport*", Il leur faut remplir plusieurs conditions (*Code du sport*, art. L 122-11). Ces dispositions « obligatoires », variées, catégorisées, ont été renforcées au fil du temps, notamment en 2000. Les fédérations sportives qui sollicitent l'agrément doivent ainsi :

1° avoir adopté des statuts comportant des dispositions qui garantissent leur fonctionnement démocratique, la transparence de leur gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes, et doivent comprendre en outre un certain nombre de dispositions obligatoires;

2° avoir adopté un règlement disciplinaire conforme à un règlement disciplinaire type, prévoyant notamment la gradation des sanctions et le respect des droits de la défense ;

3° avoir adopté un règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage conforme aux prescriptions fixées par l'administration ;

4° Enfin, la fédération doit justifier d'une existence d'au moins trois ans, et prouver sa capacité à d'offrir à ses membres les structures administratives et l'encadrement technique que requiert la pratique de la discipline.

L'agrément, accordé sans limite de temps, peut être retiré par l'autorité ministérielle en cas de manquements graves, et si les conditions requises ne sont plus remplies.

b) La délégation ministérielle est délivrée à la fédération qui est chargée, dans une discipline sportive, « d'organiser les compétitions à l'issue desquelles sont délivrés les titres nationaux régionaux ou départementaux, et de procéder aux sélections correspondantes ». Il s'agit ici des fédérations gérant les grands sports de compétitions. Ces fédérations délégataires ont la capacité d'édicter les règles techniques propres à leur discipline et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations ouvertes à leurs licenciés. Pour qu'une fédération sportive puisse bénéficier d'une délégation, son règlement intérieur doit prévoir d'une part la publication d'un calendrier officiel des compétitions qu'elle organise ou qu'elle autorise, ménageant aux sportifs les temps de récupération nécessaires à la protection de leur santé, et d'autre part l'organisation d'une surveillance médicale particulière de ses licenciés ayant accédé au sport de haut niveau.

En outre, la fédération qui a constitué en son sein une ligue professionnelle doit annexer à ses statuts un règlement particulier déterminant les compétences de la ligue, sa composition ainsi que les modalités de désignation de ses membres. Ce qui révèle au passage que le modèle d'organisation du sport français est unitaire. Il n'y a pas de séparation entre le sport amateur et le sport professionnel. La notion de sport professionnel recouvre en fait des réalités dont il n'est pas toujours aisé de donner une définition, un contenu et un périmètre précis.

La délégation quant à elle ne peut être attribuée qu'à une fédération ayant été préalablement agréée. Elle est accordée pour une durée de quatre ans. La fédération délégataire dispose d'une forme de monopole reconnu par l'Etat : elle seule a le droit d'utiliser l'appellation de « *fédération française* » ou « *fédération nationale* » ; elle seule a le droit de délivrer des titres de champion national, régional ou départemental. Les infractions à ces dispositions restrictives sont sanctionnées pénalement.

Autant dire que l'agrément et la délégation accordés par le ministre chargé des sports constituent une reconnaissance officielle du rôle et des missions des associations sportives et des fédérations. D'où l'existence de prérogatives comme d'obligations. L'Etat assigne aux fédérations un certain nombre d'objectifs, afin de mieux ajuster l'attribution de leurs subventions. Des « conventions d'objectifs » ont ainsi été mises en place à partir de 1993. Elles permettent au ministre chargé des sports d'orienter l'action des fédérations : mieux prévoir, mieux évaluer. « Progrès » limité pourtant, ces conventions demeureront « *encore très perfectibles* » selon les propos de la Cour des Comptes<sup>42</sup>.

---

<sup>42</sup> "Actuellement, les conventions d'objectif se présentent comme une longue énumération de projets subventionnés, indiquant à chaque ligne le budget nécessaire à la réalisation de l'opération et le montant de

Au delà de leur intérêt indéniable, on peut regretter qu'elles contribuent à l'imbrication, voire au mélange des responsabilités entre l'Etat et le mouvement sportif, ce qui n'aide pas aux clarifications des fonctionnements. Problème plus important : les fédérations les plus puissantes, celles de football, celles de tennis entre autres, ont suffisamment de ressources propres pour que l'apport financier de l'État ne demeure, dans leur cas, qu'une aide marginale. D'où la faiblesse de toute orientation impulsée ici par l'État. D'où, plus encore, la nécessité de mieux spécifier la compétence des acteurs dans le secteur professionnel. D'autant que ce secteur est lui-même confronté à des gestions humaines, financières, médiatiques, aux exigences fortement démultipliées par la brusque croissance du sport spectacle et du sport sponsorisé.

#### Un exemple

##### La politique athle-santé de la fédération française d'athlétisme (Note de Bernard Amsalem)

Depuis 2006, la Fédération Française d'Athlétisme travaille en partenariat étroit avec le Ministère de la Santé, puis le Ministère de la Santé et des Sports, autour d'un projet global reposant à la fois sur la reprise d'activité physique et sportive adaptée pour des personnes atteintes de maladies chroniques (insuffisances respiratoires, diabète, surpoids...) et sur des actions fortes et mobilisatrices de prévention primaire sur les grandes thématiques de santé.

En s'orientant dans cette voie, la Fédération Française d'Athlétisme souhaite ouvrir les portes de ses clubs au plus grand nombre et rendre accessible les pratiques athlétiques à tous.

#### 1- Création d'une licence adaptée.

La FFA a mis en place la licence Athlé Santé. Elle existe en deux versions :

- Version Santé : licence qui nécessite un certificat médical ne précisant pas « athlétisme en compétition » et qui permet donc au public pathologique de pouvoir se licencier.
- Version Running : licence pour le grand public qui permet de participer aux courses sur route et trail mais qui ne permet pas d'accéder aux championnats. C'est une licence loisir.

#### 2- Travail autour de l'adaptation des pratiques athlétiques au plus grand nombre.

---

*la subvention attribuée. Le nombre d'actions retenues est souvent supérieur à cent, et le montant de l'aide allouée à chaque projet n'est parfois que de quelques centaines d'euros. A l'occasion de plusieurs contrôles, la Cour a constaté que la convention reprenait sans les modifier les objectifs sportifs présentés par la fédération. La négociation portant sur le montant et la répartition de la subvention demeure également fondée, sauf cas particulier, sur la reconduction actualisée des aides versées les années précédentes. Les ajustements se font à la marge et les discussions entre le ministère et la fédération portent essentiellement sur les manifestations exceptionnelles et certaines actions spécifiques que le ministère souhaite promouvoir".*

La FFA fait évoluer ses pratiques afin de rendre accessible l'athlétisme au plus grand nombre.

Ainsi, elle a effectué un gros travail autour du développement de la marche nordique mais aussi de séances de condition physique adaptées à tout public. Parallèlement elle a diversifié son offre autour de la course à pieds.

Ainsi, aujourd'hui, un adhérent Athlé-Santé peut s'essayer à la marche nordique, retrouver une bonne condition physique ou reprendre la course à pieds dans un groupe. Des contenus et des programmations ont été élaborés pour le public pathologique.

### 3- Mise en place d'un réseau d'éducateurs athlé-santé professionnels.

En 2006 la FFA a mis en place un réseau de Coachs Athlé Santé. Ce sont des éducateurs diplômés d'état, employés par nos clubs qui ont été formés à encadrer le grand public mais aussi les publics pathologiques.

Ils ont été formés par les fédérations nationales de santé (Fédération Française de Pneumologie, de Cardiologie...) sur les différentes maladies chroniques, mais ils peuvent également encadrer les personnes recherchant une pratique de bien-être et de santé. Pour devenir Coach Athlé Santé, ces éducateurs passent des tests de sélection écrits et physiques, ils suivent 20 jours de formation et subissent des évaluations finales.

Pour conserver leur label de Coach Athlé Santé, ils doivent impérativement suivre la formation continue annuelle qui dure 3 jours.

La FFA effectue un suivi hebdomadaire de ces 70 éducateurs. Une personne est entièrement dédiée à leur accompagnement. La FFA soutient ses 70 clubs dans cette démarche de professionnalisation.

### 4- Création d'un réseau de partenaires sport-santé.

La FFA a été la première fédération uni sport à signer une convention avec à l'époque le Ministère de la Santé.

Nous travaillons depuis trois ans dans le domaine de la prévention primaire et secondaire et dans la mise en place de créneaux d'activités physiques pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Aujourd'hui nous sommes conventionnés avec la Fédération Française de Pneumologie (FFP) et de Cardiologie (FFC). Ces conventionnements définissent les modalités de formation de nos éducateurs Athlé-Santé, les actions de prévention grand-public (événements, présence à des colloques santé...).

Dans le cas de la FFP nous avons une convention beaucoup plus détaillée. En effet, nous travaillons actuellement sur l'écriture et la mise en place d'une formation reconnue par sa Société Savante. Elle doit donner les connaissances nécessaires à nos éducateurs à l'encadrement des insuffisants respiratoires. Ces séances d'activité physique doivent être adaptées et leur permettre de conserver les acquis de leur réhabilitation.

A noter également le fait que la Fédération Française d'Athlétisme a été lauréate d'un

appel à projet Européen sur le sport-santé pour les années 2010-2011. Ce programme a permis à la FFA de développer des partenariats avec les Fédérations d'Athlétisme d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de Hongrie. Des outils pédagogiques sur l'Athlétisme-Santé ont été développés dans les cinq langues et diffusés à la rentrée scolaire 2010 auprès de tous les jeunes de moins de 16 ans des pays participants ; des « Journées Européennes de la Forme » ont été mises en place dans les pays, regroupant plusieurs milliers de personnes participants à des actions de marche nordique mais aussi passant des tests de condition physique ; des actions de formations, à l'image du colloque international se tenant à Marseille le 8 novembre 2010 ont permis de sensibiliser et de former les dirigeants et entraîneurs des pays européens à l'Athlétisme Santé ; et enfin des parcours de santé-marche nordique ont été aménagés dans les cinq pays participants.

## 4.

### Le sport de « haut niveau »

Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacre l'exemplarité du sportif de haut niveau. Les critères d'accès à la liste de « sportif de haut niveau » sont précis. De même que sont précis les avantages et les obligations qu'elle confère.

La commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) est l'instance de concertation institutionnelle où se prennent toutes les grandes orientations en matière de sport de haut niveau. Elle est présidée par le ministre en charge des Sports et comprend des représentants de l'Etat, du Comité National Olympique et Sportif Français, des sportifs de haut niveau, des entraîneurs, un arbitre ou juge sportif de haut niveau et des élus des collectivités territoriales.

La reconnaissance du caractère de haut niveau d'une discipline est accordée pour la durée d'une olympiade. Celle-ci reste automatique pour les disciplines inscrites au programme des Jeux olympiques. L'automatisme est également prévue pour les disciplines paralympiques pour lesquelles existe une équipe de France. Les autres disciplines peuvent, à la demande de la fédération délégataire concernée, faire l'objet d'une procédure de reconnaissance impliquant le dépôt d'un dossier qui est instruite par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN). Les autres disciplines peuvent, à la demande de la fédération délégataire concernée, faire l'objet d'une procédure de reconnaissance impliquant le dépôt d'un dossier qui sera instruit par la CNSHN. Pour cela, le directeur technique national de la fédération concernée doit prendre contact avec la Direction des sports afin de produire les documents nécessaires à la constitution du dossier.

Le sportif de haut niveau est inscrit sur des listes ministérielles, son statut est donc reconnu par l'Etat. Son niveau lui permet de participer à de grandes compétitions (Jeux Olympiques, Championnat du Monde, d'Europe ou de France).

Trois listes de sportifs arrêtés par le ministère chargé des Sports ont été instituées par le décret du 29 avril 2002 relatif au sport : Liste Sportifs de haut-niveau, Liste Espoirs, Liste des partenaires d'entraînement.

Les inscriptions sont réalisées annuellement sur proposition des directeurs techniques nationaux des fédérations sportives concernées dans la limite de quotas (maximum

d'inscriptions à ne pas dépasser), définis par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau. Les inscriptions sont valables un an sauf dans la catégorie Élite pour laquelle cette durée est de deux ans. Le sportif de haut niveau, espoir ou partenaire d'entraînement doit être âgé de 12 ans au moins dans l'année d'inscription.

#### Dispositions générales

Pour pouvoir être inscrits sur les listes de haut niveau, un sportif doit remplir les conditions sportives suivantes mais également avoir satisfait aux exigences du suivi médical des sportifs de haut niveau. Dans le cas contraire, il ne peut être proposé à l'inscription sur les listes par la FFTDA.

- La catégorie Jeune représente les sportifs de talent déjà engagés dans les compétitions internationales et préparant les grandes échéances sportives à moyen terme trois ou quatre années.
- La catégorie Senior correspond aux collectifs de préparation des grandes échéances internationales à court terme, jeux olympiques, championnats du monde et championnat d'Europe.
- La catégorie Elite recense les sportifs appartenant à la catégorie senior et ayant obtenu des résultats significatifs validés par les fédérations sportives et la CNSHN lors des compétitions de référence (jeux olympiques, championnat du monde et championnats d'Europe). L'inscription en catégorie Elite est valable deux ans.
- La catégorie reconversion correspond aux sportifs qui ont été inscrits quatre ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en catégorie senior ou une fois en catégorie Elite, ayant cessé leur carrière internationale et développant un projet d'insertion professionnelle nécessitant cette reconnaissance.

Seuls les sportifs reconnus de haut niveau peuvent bénéficier de droits prévu dans la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.

#### Le sport d'élite : sport de haut niveau et sport professionnel

(Estimations sur la dernière décennie)

	<b>Athlètes</b>	<b>Entraîneurs</b>	<b>Médecins et kinés</b>	<b>Préparateurs</b>	<b>Administratifs et commerciaux</b>	<b>Emplois indirects (agents, avocats, assureurs, syndicats)</b>
<b>Professionnels</b>	4000	550	260/300	240/260	2450	200/280
<b>Haut Niveau</b>	6800/7200	400/800			27 500	
<b>Semi-professionnels</b>	1500/2000	500				
<b>Amateurs</b>	3,3 millions	22 000				

Il faut savoir que les deux statuts (professionnel et de haut niveau) sont un peu différents. L'Etat verse au premier une aide financière. Le professionnel quant à lui, tire ses ressources principales de son activité. Donc un sportif de haut niveau n'est pas forcément professionnel, et réciproquement un professionnel peut ne pas être inscrit sur les fameuses listes, s'il n'est pas intégré dans une équipe de France.

#### Sportifs de haut niveau par sport

Athlétisme	395
Judo	374
Cyclisme	310
Football	305
Ski	305
Natation	299
Rugby	254
Gymnastique	248
Basket-ball	240
Volley-ball	238
Voile	213
Handisport	187
Handball	173
Canoë-kayak	160
Escrime	144
Sports de glace	144
Aviron	142
Equitation	140
Hockey sur glace	135
Pelote basque	131
Lutte	130
Football américain	127
Roller skating	126
Karaté	125
Tir	125
Tennis	120
Base-ball	117
Parachutisme	112
Hockey sur gazon	107
Taekwondo	100
Motocyclisme	99
Surf	92
Savate	91
Tennis de table	89
Montagne et escalade	88
Boxe	86

Tir à l'arc	77
Rugby à 13	72
Sport adapté	68
Sports de boule	67
Automobile	65
Pétanque	52
Squash	50
Ski nautique et wakeboard	48
Bowling	46
Course d'orientation	45
Golf	44
Haltérophilie	43
Triathlon	41
Pentathlon moderne	39
Badminton	36
Vol à voile	35
Etude et sports sous-marins	31
Voltige aérienne	30
Vol libre	25
Billard	7

La France a une politique des fonds de haut niveau distribuée selon chaque fédération sportive. Le constat des chiffres existants peut faire apparaître des disparités. La dotation ne correspond pas toujours au prestige ou à la réussite effective de chaque fédération. Que les fédérations olympiques soient privilégiées peut ne pas étonner. D'autres dotations en revanche semblent plus « curieuses ». Une plus grande clarté devrait exister dans les répartitions et les choix.

## PARTIE III

# Le financement du sport, sa diversité, ses limites

Acteurs nombreux, contributions diversifiées, l'analyse des financements du sport doit prendre en compte au moins quatre champs ou secteurs : l'« apport » des ménages, celui des collectivités locales, celui de l'État, celui des instances privées.

Avec plus de 30 milliards d'euros consacrés chaque année en France, la France est le deuxième pays d'Europe qui dépense le plus pour le sport derrière l'Allemagne (31mds €). Toutefois, si l'on prend le ratio sport / PIB, la France se est alors championne d'Europe avec 1,76% du PIB consacré au sport, contre 1,67% en Grande-Bretagne, 1,64% aux Pays-Bas et 1,42% en Allemagne. Les dépenses des ménages constituent la première source de financement du sport. Ces dépenses représentent en moyenne 49,7% des financements. Elles concernent l'achat de biens et de services. Elles s'élèvent, en moyenne, à 177 euros par habitant.

La contribution des collectivités locales, en France, constitue la deuxième source de financement, représentant en moyenne 24,3% des financements. La contribution des collectivités est par ailleurs supérieure à celle de l'Etat dans 14 des 20 pays soumis à une enquête récente. Elle peut atteindre 96% du financement public dans les pays où les collectivités disposent d'une forte autonomie en matière de sport (pays fédéraux en particulier). La réalisation d'infrastructures constitue en France une destination majeure du financement par les collectivités locales, atteignant 44% de leur contribution.

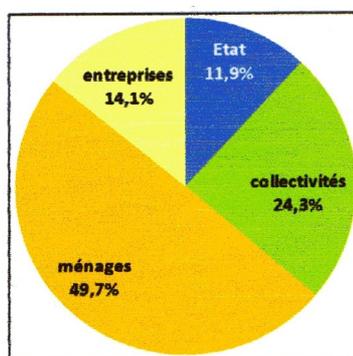
L'intervention de l'Etat représente en moyenne 11,9% des financements (ministère en charge des sports et autres ministères). Sa part peut atteindre jusqu'à 36% du financement total du sport, selon les pays.

La contribution des entreprises représente la source de financement la moins bien connue ; elle est estimée à 14,1% des financements. La contribution des médias est relativement conséquente, tandis que le sponsoring, plus diffus (clubs professionnels, fédérations, clubs locaux...) est difficile à évaluer dans de nombreux pays. La participation de fonds privés pour la construction d'infrastructures sportive se développe dans le cadre de partenariats public-privé.

Le bénévolat enfin, malgré son évidente importance, ne peut être clairement comptabilisé comme une source directe de financement. Il représente pourtant une ressource absolument indispensable pour le bon fonctionnement du sport (la valorisation monétaire

du bénévolat a un ordre de grandeur équivalent au montant des financements publics destinés au sport). Il constitue par ailleurs un des fondements de la spécificité du sport par rapport à d'autres secteurs d'activité.

### Financements par les acteurs en France (Source : rapport Amnyos, 2008)



L'évolution respective des types de financement montre un accroissement important de la part des ménages et des entreprises durant ces dernières années, plus marquant que celui de l'État.

### Dépenses sportives 2000-2007 : le lent retrait de l'Etat<sup>43</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2000/2007
<i>Ménages</i>	12,3	12,8	13,4	14,1	14,7	15,2	15,8	16,4	33,3%
<i>Etat</i>	2,8	2,9	3,1	3,2	3,1	3,0	3,2	3,2	14,3%
<i>Collectivités locales</i>	7,6	7,8	7,9	7,9	8,6	9,1	9,6	10,2	34,2%
<i>Entreprises</i>	1,7	2,0	2,3	2,2	2,5	3,1	3,2	3,2	88,2%
<b>TOTAL</b>	<b>24,4</b>	<b>25,5</b>	<b>26,7</b>	<b>27,4</b>	<b>28,9</b>	<b>30,4</b>	<b>31,8</b>	<b>33,0</b>	<b>35,2%</b>
<i>% du PIB</i>	1,69%	1,70%	1,72%	1,72%	1,74%	1,76%	1,76%	1,75%	31,3%

*En milliards d'euros courants*

Une comparaison de ces dépenses à l'échelle européenne montre que les moyennes d'autres pays sont proches des moyennes françaises. Avec pourtant, pour ces mêmes moyennes européennes, un investissement plus important de la part de l'État (14% en Europe contre 10% en France).

<sup>43</sup> Source : INSEE- DGCL  
In *Stat-Info*, n°09-02, septembre 2009

## Répartition des dépenses sportives selon les moyennes européennes

	Ménages	Collectivités locales	Etat	Entreprises
Europe	49,7%	24,3%	14,1%	11,9%
France	50%	30%	10,3%	9,7%

Quelques pays se distinguent. Ils méritent attention. La part prise par l'État, par exemple, dans les dépenses sportives de quelques nations de l'Europe de l'Est demeure majeure, alors qu'à l'inverse, c'est la part prise par les ménages ou le secteur privé qui demeure majeure dans des nations comme le Royaume Uni : 81 % pour les ménages et 11 % pour les entreprises. Autre diversité : certains pays très sportifs, comme la Finlande, les Pays-Bas ou l'Allemagne, se caractérisent par une dépense des ménages dépassant nettement la moyenne, plus de 70% de la dépense générale par exemple, ce qui peut caractériser, tout autant, des pays peu sportifs comme le Portugal ou d'autres pays « victimes » d'une crise de l'activité sportive juvénile, comme le Royaume-Uni.

Un survol international plus large conduit à un constat central : à part les Etats-Unis, où se maintient une politique sportive peu mobilisatrice de l'argent public, tous les pays se sont clairement lancés dans une course aux médailles. Les politiques tendent alors à se rapprocher : la centralisation des moyens et des investissements s'accroît. Cette centralisation est soit confiée à des agences, comme dans le cas du Royaume-Uni, soit contrôlée par l'Etat, comme dans le cas de la France.

Le cas de l'Espagne mérite d'être souligné dont les résultats dans les sports les plus médiatisés (football, tennis, cyclisme, etc...) ont été marquants ces dernières années. Une association a été mise en place (ADO, *Asociacion Deportes Olimpicos*) pour prendre en charge le sport de haut niveau. Cette entité est constituée par le secrétariat aux sports, le Comité Olympique espagnol et la *Radiotelevision espanola*. Depuis sa création en 1998, l'ADO a investi en faveur de ses champions plus de 300 millions d'euros -- Jeux de Londres 2012 – grâce au financement de l'État, mais aussi à celui d'une quinzaine d'entreprises privées. Son action est relayée par des programmes sportifs à la charge des régions autonomes.

# 1.

## Le financement privé

Les ménages et les entreprises, assurent, et de loin, une part marquante des dépenses sportives en France. Elles l'assurent de manière différente, les entreprises étant davantage orientées vers le spectacle. Cette importance du privé n'en demeure pas moins un paradoxe dans un secteur de pratiques où les interventions de l'État se prétendent dominantes.

### 1. LA PART DES MENAGES

Les dépenses des ménages représentent la majorité du financement du sport. Contribution majeure, celle-ci s'est même récemment accrue : si, par exemple, entre 2000 et 2006, la dépense sportive a augmenté de près de 30%, cette croissance est due principalement à l'apport des ménages, qui en réalisent 50%, ainsi qu'à l'apport des collectivités locales, qui en réalisent 30%, celles-ci soutenant les associations, construisant et entretenant les équipements. Cette dépense des ménages est spécifique, il faut y insister, orientée prioritairement vers l'acquisition d'équipements personnels : achat d'articles de sport ou de prestations auprès d'opérateurs marchands extérieurs au mouvement sportif (Cf. développement du fitness, du sport-santé et des sports de nature). Elles concernent en premier lieu le loisir. Constat important : ce levier majeur est peu utilisé au bénéfice du mouvement sportif et du sport de haut niveau, hormis l'achat de licences et de spectacles sportifs. Des mesures doivent être envisagées pour que cet apport contribue davantage au développement du sport de compétition. D'autant que le développement de certaines pratiques sportives en dehors du mouvement sportif (Cf. fitness, sport santé) s'est fortement accru durant ces vingt dernières années, comparativement au développement du sport lui-même.

Ces dépenses se spécifient davantage encore une fois confrontées au PIB. Les enquêtes internationales montrent que le ratio entre les financements consacrés au sport et le PIB va de 0,20 à 1,76%. Ce ratio est fortement corrélé au niveau du PIB par habitant. Autrement dit, plus le PIB par habitant est élevé, plus le financement consacré au sport est élevé, essentiellement grâce à la contribution des ménages.

La diversité de ces dépenses est à prendre en compte montrant la part importante des biens d'équipements (légers) et la part des services (achat de licences, billets, inscriptions diverses). Evolution marquante aussi : la part des services a considérablement augmenté, durant ces dernières années, dans la consommation totale de biens et de services sportifs.

La consommation des ménages en biens et services sportifs en 2007<sup>44</sup> (en % de la dépense totale) \*

\* La dépense sportive représente, depuis le début de la décennie, environ 1,6 % de la dépense des ménages

	1995	2000	2007
Vêtements et chaussures		26 %	23 %
Biens durables dont :		16 %	15 %
- bateaux		8 %	7%
- bicyclettes		8 %	8%
Autres biens (articles de sport, armes, périodiques sportifs)		18 %	19 %
Total des biens	64 %	60 %	56 %
Services (achat de licences, achat de billets, abonnements TV, etc)	36 %	39 %	44 %

Il faut prendre d'autant plus en compte ces évolutions qu'elles montrent un investissement croissant dans les biens sportifs.

Consommation des ménages en biens et services sportifs : volume et prix <sup>45</sup>  
(Indice base 100 en 1995)

	1995	2007
Prix des biens sportifs	100	99
Prix des services sportifs	100	130
Volume des biens sportifs	100	140
Volume des services sportifs	100	145

## 2. LES ENTREPRISES ET LA PROMOTION DU SPECTACLE

Les entreprises ont pratiquement doublé leurs dépenses ces toutes dernières années, passant de 1,2 milliards en 2000 à 3,2 en 2006. Mais cet argent représente principalement les dépenses de sponsoring liées aux grands événements que sont les jeux olympiques d'hiver et la coupe du monde de football de 2006, ainsi que les droits de retransmission de ces événements et de ceux des championnats nationaux de football et de rugby. L'exemple du Tour de France, événement sportif majeur, est marquant : le budget global du Tour 2007 s'est élevé à 77 millions d'euros, somme colossale, la moitié de cette

<sup>44</sup> Source : INSEE- DGCL

In *Stat-Info*, n°09-02, septembre 2009

<sup>45</sup> Source : INSEE- DGCL

In *Stat-Info*, n°08-02, novembre 2008 et n°09-02, septembre 2009

somme a été financée par les sponsors. Peu de rapport ici avec l'aménagement des infrastructures ou le développement de la pratique. Quelques exemples le montrent.

### 2.1. Le sponsoring

En 2006, le marché du sponsoring sportif en France brassait environ 4 milliards d'euros, ce qui correspond à une croissance annuelle de 10 %. Pourtant tous les sports ne sont pas logés à la même enseigne. Une étude de *Sport stratégies* en 2004 révèle qu'un sponsoring réussi, tous sports confondus, doit permettre l'équivalent d'un coût d'achat d'espaces publicitaires de trois à quatre fois supérieur à l'investissement initial. Les médias ajoutent à ces effets, assurant une publicité gracieuse en énonçant, « naturellement », les noms des marques et des sponsors. À quoi s'ajoute un versant imaginaire tout particulier : le sponsor se trouve implicitement associé à l'image véhiculée (courage, force, adresse, résistance, etc..., selon les cas) par le sport qu'il soutient.

La disparité l'emporte, néanmoins dans les investissements, soulignant la différence de prestige de certains spectacles par rapport à d'autres. Quelques exemples le montrent.

#### - Le marathon de Paris

Cette course attire les sponsors intéressés par l'athlétisme. Reconnus, médiatisés et populaires, les 42 kilomètres parcourus dans les rues de la capitale se monnaient 400.000 euros auprès des partenaires officiels, que sont Alfa Romeo et Gaz de France. Il faut dire que l'événement est d'envergure : 28.261 coureurs ont pris le départ de l'édition 2007. Mais les autres compétitions d'athlétisme organisées en France sont beaucoup moins prisées par les sponsors. Un partenariat pour un meeting national coûte 200.000 euros. Là encore Gaz de France est très présent.

#### - Le golf

Sport relativement peu médiatisé dans l'Hexagone, le golf cible une population qui appartient plutôt aux catégories sociales supérieures. L'Open de France bénéficie d'une visibilité croissante qui attire les sponsors. Alstom qui associe son nom à la compétition reconnaît ainsi bénéficier de "relations publiques de haut niveau". L'industriel français se dit sensible à la précision de ce sport ainsi que son rapport à la nature. Le prix pour devenir Partenaire officiel de l'open de France est estimé à 500.000 euros.

#### - Le rugby

Malgré une popularité croissante, le ballon ovale reste encore bien moins attractif pour les annonceurs que le ballon rond. Le ticket d'entrée d'un sponsor souhaitant s'afficher sur le torse des rugbymen de l'élite française se situe en moyenne autour d'un million d'euros. Pour les clubs moins prestigieux du Top 14, ce tarif chute à 600.000 euros. L'équipe de France bénéficie quant à elle d'une plus grande générosité de la part des sponsors puisque le partenariat majeur s'élève à 3 millions d'euros. Une preuve de plus de la confiance des

entreprises dans les bonnes performances du XV de France, lors du Tournoi des 6 nations ou de la prochaine coupe du Monde.

#### - Paris-Dakar

Depuis deux ans, Euromilhoes, l'Euromillion portugais, verse 2 millions d'euros à chaque édition du rallye-raid qui relie Lisbonne à Dakar. Le nom de la loterie apparaît en dessous de celui de la compétition. Après ce partenariat principal, Total verse 500.000 euros à l'organisation. Les stickers avec les numéros des participants sont aux couleurs du pétrolier français. Total, qui est chargé du ravitaillement des participants, est présent dans la compétition depuis une quinzaine d'années.

#### - La voile

Ce ne sont pas les billets d'entrée qui font vivre la voile, mais bien les sponsors. Dans cette discipline, le ticket d'entrée pour une saison de multicoque se situe en moyenne autour de 2,2 millions d'euros. C'est le prix à payer pour qu'un bateau peint aux couleurs du sponsor et baptisé de son nom prenne le large pour les prestigieuses courses comme la Route du rhum ou la transat Jacques Vabre. Les monocoques sont moins bien lotis puisque le sponsoring d'un bateau plafonne à 1,65 million d'euros.

#### - Le tennis

Au début des années 2000, la fédération française de tennis a décidé de réduire le nombre de ses partenaires. Résultat : de 16 sponsors, ils n'étaient plus que 10 à être présents sur les courts de Roland-Garros au mois de juin. Mieux exposés aux regards des téléspectateurs, ils se montrent généreux envers les Internationaux de France. Chacun met entre 2,5 et 3,5 millions d'euros sur le tapis. Avec une exception : BNP-Paribas. La banque aligne autour de 20 millions d'euros par an pour la petite balle jaune : elle est présente sur un grand nombre de tournois et a donné son nom à l'Open de Paris-Bercy.

#### - Le cyclisme

Le cyclisme demeure un objet d'investissement important. Les affaires de dopage à répétition semblent ne rien y changer : il est toujours de bon ton d'associer sa marque à une équipe cycliste. En 2006, parainer une équipe française nécessitait d'engager en moyenne une dépense de 8 millions d'euros. Le Crédit Agricole, AG2R ou Bouygues Telecom sont ainsi des habitués des compétitions cyclistes réunies dans l'UCI Pro Tour, qui regroupe les courses les plus prestigieuses. Quant au Tour de France, ses grands partenaires (Champion, Crédit Lyonnais, Aquarel et Skoda) ont dépensé 3,5 millions d'euros pour l'édition 2006. Les mêmes remettent le couvert cette année, avec un ticket d'entrée estimé à 4,5 millions d'euros.

## - Le football

Le football, le sport le plus populaire en France offre bien sûr, quant à lui, une grande visibilité aux sponsors qui s'y engouffrent. Pour un des clubs phares de Ligue 1, qui attire l'attention d'un large public et qui est susceptible de disputer des compétitions européennes, un sponsor débourse en moyenne 6 millions d'euros pour apparaître sur le maillot des joueurs. Ce montant chute à 2 millions pour les clubs de Ligue 1 de moindre importance. Les grands partenaires de la Coupe de France paient quant à eux 4 millions, leurs logos apparaissent sur les maillots lors des matches. Enfin, pour les partenaires majeurs de l'équipe de France, le ticket d'entrée s'élève à 2,5 millions d'euros.

## 2.2. Les entreprises

Le secteur privé est donc largement engagé dans le soutien et le développement du sport spectacle. En revanche, la contribution plus concrète et visible en faveur du « sport pour tous » reste limitée. Seuls 5% des salariés pratiquent une activité physique dans le cadre de l'entreprise, alors que 25% de la population a une pratique licenciée. Alors même qu'entreprises et sport partagent de nombreuses valeurs communes : effort, dépassement de soi, esprit d'équipe, solidarité, réalisation de performances individuelles au service d'un collectif. La pratique du sport en entreprise est source de nombreux bénéfices pour la société, les salariés et les entreprises. Cette pratique constitue un levier fondamental pour favoriser l'accès du sport au plus grand nombre, lutter contre la sédentarité, évacuer le stress et promouvoir la santé par la pratique sportive.

Les bénéfices pour les entreprises sont directs puisqu'un salarié sportif est trois fois moins absent qu'un salarié sédentaire. Enfin, comme le souligne la fédération française du sport en entreprise, la pratique en entreprise constitue une première étape vers la pratique en club.

Les mutations observées dans le domaine de la pratique du sport en entreprise, diminution de la part des sports de compétition (recul du foot en entreprise, « foot corpo ») au profit du développement des pratiques de loisirs, doivent conduire à faire évoluer l'offre sportive à destination des entreprises et des salariés. A cet égard, les expériences menées, notamment par la Fédération Française d'Athlétisme, pour développer le « running entreprise », peuvent servir de point de départ pour accroître la pratique sportive en entreprises.

L'étude 2010 réalisée par Admical-CSA montre que le sport est un domaine fortement attractif pour le mécénat d'entreprises. Près d'une entreprise mécène sur deux investit dans le sport. Toutefois le montant consacré au mécénat sportif ne représente qu'un cinquième du total des dépenses de mécénat, soit 380M€ sur un total de 2mds€. Le mécénat est une source de financement majeur pour le sport en France puisque les sommes qui y sont consacrées sont supérieures au seul budget du ministère des sports.

Le mécénat sportif a connu une forte augmentation ces dernières années et égale

désormais le mécénat culturel, qui était jusqu'à présent loin devant.

Le mécénat sportif se caractérise par une forte dimension locale et régionale et concerne plus la province que Paris. Le sport bénéficie plus facilement de mécénat dans le cadre d'actions croisées (sport et culture ; sport et éducation, sport et santé ; sport et solidarité). Dès lors, il revient aux associations sportives de s'emparer du levier, que constituent les actions croisées, afin de diversifier leurs ressources, de développer leurs activités et de proposer des prestations innovantes permettant de renforcer le caractère social et citoyen du sport.

## 2. Le financement public

L'apport des collectivités territoriales est majeur dans l'ensemble des financements publics. Leur soutien à la construction des équipements, par exemple, et à leur entretien, est majeur. Tout montre en revanche que l'intervention de l'État pourrait être plus importante et surtout mieux ajustée. Elle pourrait surtout accroître la part d'arbitrage revenant à la puissance publique comme sa part d'évaluation et d'expertise des démarches existantes.

### 1. L'APPORT DOMINANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales sont aujourd'hui le premier financeur pour les équipements et les activités physiques en France, loin devant l'Etat. Elles ont ainsi consacré 10,2 milliards d'euros aux sports en 2007 (76% des dépenses publiques contre 24% pour l'Etat).

Cette action fondamentale en faveur du sport est permise par la clause générale de compétences, autorisant les collectivités territoriales à intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt général et un intérêt pour le territoire concerné.

Au sein de ces collectivités, les communes consentent la majorité des efforts financiers pour l'organisation et la pratique du sport, avec un montant qui avoisine les 9 milliards d'euros en 2007 (soit plus des deux tiers du financement public), auquel il convient d'ajouter le coût des mises à disposition pour les clubs locaux des équipements sportifs dont elles sont propriétaires. Globalement, les dépenses consacrées au sport par les collectivités territoriales ont progressé de 35 % entre 2000 et 2007, alors que celles de l'Etat n'ont cru que de 15 %, ce qui traduit le renforcement de leur rôle depuis le processus de décentralisation engagé en 1982<sup>46</sup>.

En dépit de l'importance de l'action des collectivités locales, les lois successives de décentralisation ne leur attribuent qu'une compétence facultative en la matière. Les lois

---

<sup>46</sup> De manière globale, les financements des collectivités locales se répartissent pour 45,4 % en investissements et 54,6 % en fonctionnement.

de décentralisation successives ont, pour l'essentiel, « oublié le sport<sup>47</sup> », alors même que les collectivités assurent l'aménagement sportif du pays et sont le garant d'une égalité d'accès aux pratiques sportives sur le territoire. Ce manque de valorisation du rôle des collectivités territoriales se ressent également dans la gouvernance plus globale du sport en France, où elles n'ont qu'un rôle marginal par rapport à l'Etat et au mouvement sportif.

Cette situation est potentiellement porteuse de disparités dans la mise en œuvre des politiques sportives et fait peser sur ces dernières des incertitudes quant à leur pérennité. L'absence d'intégration du sport dans un projet politique global peut conduire les collectivités à mener des politiques sportives dépendant fortement des circonstances, avec des ressources variant au gré de l'intérêt des élus pour le sport.

Il convient ici de souligner que si l'intervention des collectivités pour favoriser le développement du sport pour tous nous apparaît légitime et fondamental, leur intervention en faveur du sport professionnel suscite plus de réserves, notamment au regard des sommes engagées (160 millions d'euros bénéficiant à 212 clubs professionnels). Ainsi que l'a souligné la Cour des comptes dans un rapport de 2009, les collectivités financent souvent des infrastructures sportives à l'usage exclusif des clubs professionnels, de football notamment. Les collectivités construisent ou rénovent ainsi des enceintes sportives qui ne bénéficient qu'à des Sociétés Anonymes Sportives Professionnelles (SASP), dont l'objet n'est pas de permettre la pratique du plus grand nombre, mais de réaliser des profits grâce au spectacle sportif et à des prestations commerciales connexes (droits télévisuels, espaces commerciaux pour la vente de produits dérivés). Il importe de rappeler alors qu'il n'apparaît pas légitime que les coûts - s'élevant parfois à plusieurs centaines de millions d'euros - soient socialisés alors que les profits sont privatisés au bénéfice exclusif des clubs professionnels. Dans ce cadre, la rénovation des stades de football dans le cadre de l'Euro 2016 pose la question de la légitimité des collectivités à intervenir. Si l'accueil d'une grande manifestation sportive justifie l'intervention financière des collectivités, l'utilisation régulière de ces enceintes rénovées par les clubs professionnels devra par la suite se faire en contrepartie d'une convention d'occupation permettant de couvrir l'ensemble des frais (construction, entretien, fonctionnement) engagés par la collectivité. Les élus locaux ont conscience de ce biais et de ces difficultés et plusieurs d'entre eux ont préféré renoncé à accueillir l'Euro 2016 plutôt que d'avoir à assumer des frais de rénovation coûteux, aux bénéfices incertains.

Une autre solution consisterait en la privatisation totale des stades de sport spectacle (football, rugby...) comme c'est le cas en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Toutefois, si les clubs deviennent propriétaires de leur stade, ils doivent également en assumer toutes les charges : construction, entretien, fonctionnement. Cette approche permettrait aux clubs résidents de diversifier leurs ressources et d'accroître leur compétitivité tout en

---

<sup>47</sup> La loi a confié aux départements la responsabilité d'élaborer un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), et un plan des itinéraires de randonnée motorisée, ce qui ne traduit pas l'étendue réelle de leur engagement.

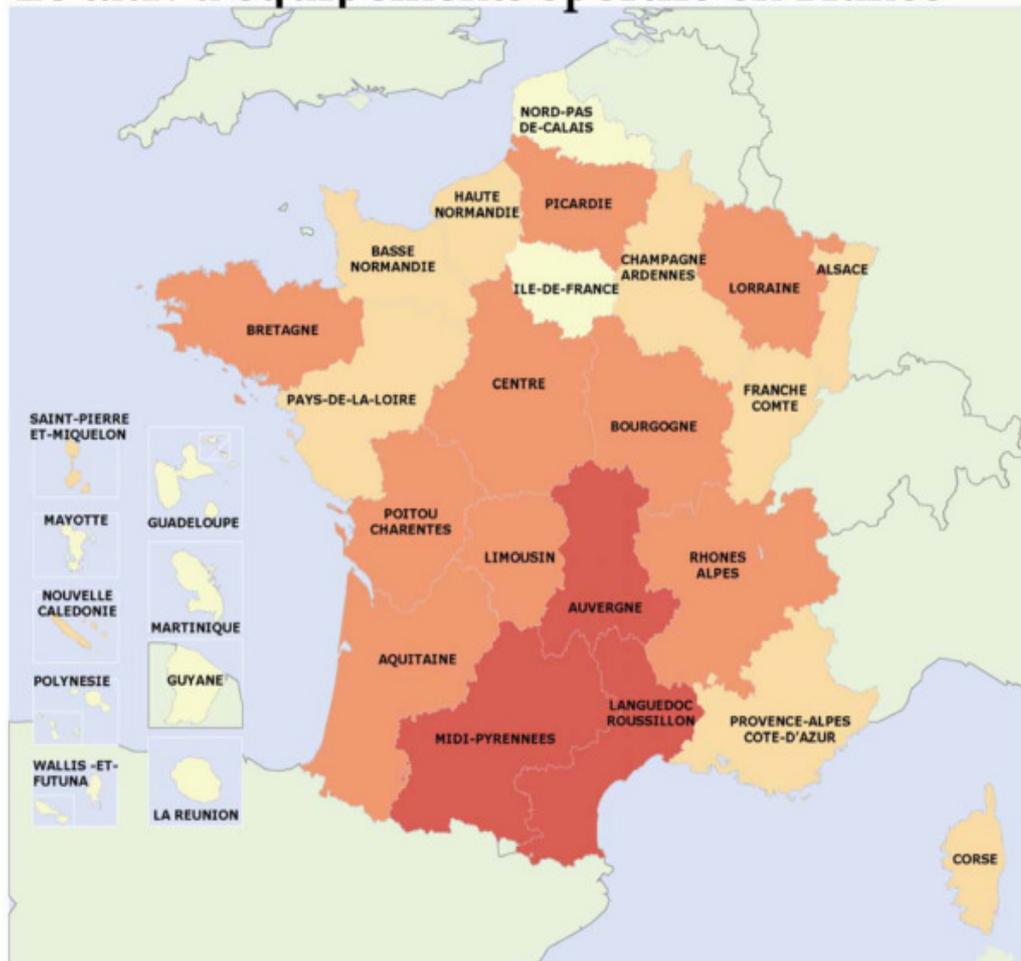
disposant de structures polyvalentes intégrées dans l'ensemble urbain permettant d'en faire de véritables lieux de vie, de loisirs et de consommation (espaces commerciaux, restaurants, bars, complexes de loisirs...).

De la même façon, les subventions accordées aux clubs professionnels ne peuvent être justifiées que lorsqu'elles interviennent en contrepartie de la réalisation d'une mission de service public (formations des jeunes joueurs, prestations d'image au profit de la collectivité). Or ces contreparties sont parfois inexistantes et leur impact souvent mal évalué, engendrant un risque juridique pour les collectivités (subventions déguisées à des entreprises privées) et mettant en cause l'intérêt général de la dépense publique.

Un rééquilibrage du rapport de force et une sécurisation de l'intervention des collectivités territoriales devront dès lors être envisagés.

Les disparités des politiques sportives mises en œuvre par les collectivités territoriales sont renforcées par le manque de coordination avec les services déconcentrés de l'Etat. La disparition des directions départementales de la jeunesse et des sports, (fondues au sein des directions départementales de la cohésion sociale), et leur mutualisation au sein de directions plus larges au niveau régional (Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), résultant de la Révision Générale des Politiques Publiques amputent considérablement les capacités d'actions de l'Etat, d'autant que cette rationalisation est assortie d'une forte réduction des moyens d'intervention. Force est de constater qu'existe une forte disparité régionale dans la distribution des équipements sportifs en France. Ce qui doit conduire à une politique censée « rééquilibrer » ces inégalités : prendre davantage en compte des régions où les équipements sont plus rares, les pays de Loire, la Franche Comté, le Nord Pas de Calais, entre autres.

## Le taux d'équipements sportifs en France



Nombre d'équipements sportifs  
pour 10 000 habitants



Sources : RES 2008, Francièmes®  
Réalisation : DRDJS Paris - Ile-de-France - service MAPE

D'autres chiffres montrent clairement la part majeure prise par les communes dans la gestion des espaces sportifs. Ils montrent aussi la part trop restreinte encore prise par le groupement de communes. C'est ce dernier dispositif qui devrait être favorisé et coordonné. Ces chiffres montrent enfin que la part des associations pourrait être accrue.

> **Propriété et gestion des équipements sportifs**

Entité	Propriétaires	Gestionnaires
Commune	76,5%	67,8%
Etablissement privé commercial	6,8%	7,6%
Groupement de communes	3,3%	3,4%
Association(s)	3,1%	10,9%
Privé non commercial	2,2%	0,9%
Département	2,1%	1,1%
Etat	1,8%	1,2%
Région	1,8%	0,9%
Etablissement d'enseignement privé	1,3%	2,0%
Etablissement Public	0,7%	2,4%
Autre	0,2%	0,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Repère :**

**76,5 %** des équipements sportifs sont la propriété des communes.

**6 %** des équipements communaux sont gérés par des associations.

Plus que jamais, les collectivités territoriales se retrouvent donc en première ligne pour garantir le maillage sportif du territoire et garantir l'accès au sport au plus grand nombre. Alors même que leur intervention en faveur du sport est menacée. Nombre de faits le confirment : la contrainte budgétaire - sans cesse croissante - des collectivités, avec la réforme de la taxe professionnelle, le gel des concours de l'Etat, l'accroissement des dépenses sociales ainsi que la non-compensation des dépenses liées aux transferts de compétences, tendent à contraindre les exécutifs locaux à réduire leurs interventions en faveur du sport pour se concentrer sur leurs compétences obligatoires.

Par ailleurs, le projet de réforme des collectivités territoriales prévoit de mettre fin à la clause générale de compétences au nom de la rationalisation de l'intervention des collectivités. Une telle réforme signifierait ainsi la fin des co-financements d'infrastructures sportives. Or la pratique des financements croisés est bien souvent la seule solution pour faire émerger un équipement sportif. Les centaines de milliers, voire les millions d'euros, nécessaires à la construction d'un stade, d'une piscine, ne peuvent être apportés par une seule collectivité, notamment en milieu rural.

La remise en cause de la clause générale de compétences conduirait nécessairement à l'apparition de déserts sportifs, notamment pour les territoires ruraux ou les territoires les plus pauvres. Cette réforme constituerait un indéniable recul dans l'accès au sport pour tous, dont l'importance des enjeux a déjà été montrée.

## 2. UN MINISTERE AFFAIBLI ?

Si la crainte d'une disparition pure et simple d'un département ministériel consacré au sport ne s'est pas réalisée, l'administration des sports est aujourd'hui affaiblie et la lisibilité de son action tend à s'estomper avec la réorganisation des services territoriaux et l'externalisation de la politique en faveur du sport pour tous.

Au-delà des effets d'annonce, le meilleur moyen pour analyser une politique publique est encore de décrypter les moyens qui y sont alloués. Or, l'architecture budgétaire du Secrétariat d'Etat aux sports est peu lisible. Les crédits affectés à la politique sportive de l'Etat sont dispersés dans plusieurs programmes (unité de politique publique au sens de la Loi Organique relative aux Lois de Finances), ce qui rend complexe une analyse des moyens consacrés par l'Etat au sport. Il faut ici regretter que les personnels du ministère des sports soient rémunérés sur un programme distinct de l'ensemble des interventions en faveur du sport, rendant encore plus complexe une analyse précise des moyens alloués à chaque politique sportive (haut-niveau, sport pour tous...).

### 2.1. Un budget du ministère des sports en très nette baisse

Le projet de budget 2011 pour l'ensemble de la mission « sport, jeunesse et vie associative », examiné à l'Assemblée nationale à compter du 5 novembre, est en baisse de 3,6% par rapport à la loi de finances initiale pour 2010 (420,9 millions d'euros, contre 436,8M€). Cette baisse cache de fortes disparités entre le budget consacré à la jeunesse et celui consacré aux sports. Si les crédits consacrés à la jeunesse sont en hausse de 10% par rapport à 2010 (de 193 à 212M€) pour financer la création du service civique, cela se fait au détriment du sport. Le budget du programme sport pour l'année 2011 affiche, à périmètre constant, une baisse de près de 15% par rapport à la loi de finances initiale de l'année 2010. Ainsi, alors que les crédits de paiement s'élevaient à 243,7 millions d'euros pour l'année 2010, ceux-ci diminuent de 35 millions d'euros pour s'établir à 208,5 millions d'euros dans le projet de loi de finances 2011. Si sur ces 35 millions d'euros, 26M€ s'expliquent par la fin des exonérations de charges sociales du droit à l'image des sportifs professionnels (DIC), 9M€ manquent toujours à l'appel. L'écart est encore plus flagrant lorsque sont réintégrés les crédits de personnels du ministère (coûts complets), puisque le budget des sports affiche alors une baisse de 56M€ (soit 30M€ en neutralisant l'effet du DIC). Cette baisse se fait au détriment du sport pour tous qui voit ses crédits diminuer de plus de 5M€ par rapport à la loi de finances initiale 2010 et de l'accès à la pratique sportive pour les publics prioritaires (sportifs handicapés, sport féminin, insertion sociale par le sport...), dont les crédits sont divisés par deux (de 0,61M€ à 0,3M€).

Le développement du sport de haut-niveau est également touché avec une baisse de 5% du montant des aides attribuées aux sportifs de haut-niveau et une diminution des crédits accordés aux fédérations pour la préparation aux compétitions de haut-niveau. Cette situation est d'autant plus regrettable que les Jeux Olympiques de Londres se profilent à l'horizon. Sportifs et fédérations ont donc besoin d'avantage de moyens pour préparer dans les meilleures conditions cet événement majeur.

Ce projet de budget pour l'année 2011 est un rude coup porté au sport. En dépit d'annonces fracassantes sur ses soi-disant efforts en faveur du sport pour tous, de la promotion de la santé par le sport, du renforcement de la pratique sportive dans le cadre scolaire, ce gouvernement diminue drastiquement les crédits en faveur du sport. Signe plus inquiétant encore, le budget sport devrait encore baisser de 4M€ l'année des JO de Londres.

Dans le débat, la position du gouvernement doit être clarifiée : il ne s'agit pas ici de faire participer le mouvement sportif à l'effort de maîtrise de la dépense publique mais bel et bien d'afficher clairement une prise de position politique contre le soutien de l'Etat à la pratique sportive. Après la suppression des Directions départementales de la jeunesse et des sports et la fusion des directions régionales au sein d'une super direction de la cohésion sociale, le gouvernement réduit le soutien de l'Etat au sport.

## *2.2. Un budget donnant une priorité excessive au sport spectacle*

Le sport spectacle est privilégié au détriment du sport du tous. Dès 2011, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) sera mis à contribution pour financer la rénovation des stades de foot dans le cadre de l'Euro 2016. S'il est dans les missions du CNDS de faciliter l'accueil de compétitions internationales, il faut ici souligner que le CNDS est la seule source de financement étatique en faveur du sport pour tous. Sa mission première est de contribuer au développement de la pratique du sport pour le plus grand nombre. Il est à craindre que les crédits habituellement destinés à financer les actions spécifiques des associations sportives en faveur des publics éloignés ou à subventionner la réalisation d'équipements sportifs assurant le maillage du territoire soient cette année amputés pour rénover des stades de foot. Si l'action de l'Etat et des acteurs publics en général pour accueillir des compétitions internationales est légitime, il est regrettable qu'une fois l'Euro 2016 terminé, les stades flambants neufs seront mis à disposition des clubs de foot professionnel, des sociétés privées, et leur permettront d'accroître leurs bénéfices grâce à des travaux financés par les impôts des français. Afin de rénover les 12 stades accueillant l'Euro 2016, l'Etat a promis une enveloppe de 150 millions d'euros, soit l'équivalent de 75% du budget annuel du ministère des sports.

*La formation sacrifiée sur l'autel de la rigueur.* La formation des champions de demain est mise à mal par la révision générale des politiques publiques. Alors que jusqu'à présent 24 Centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS) permettaient aux jeunes sportifs de haut niveau de concilier pratique sportive, études et équilibre familial, un quart de ces centres sera fermé en 2011. Jusqu'à présent les CREPS fonctionnaient sur une

logique de proximité, assuraient un maillage du territoire et permettaient de rendre accessibles au plus grand nombre la pratique d'un sport de haut niveau. La disparition de 8 CREPS va réduire l'accès au haut-niveau, va dégrader la qualité de la formation des jeunes sportifs de haut niveau et contribuera à éloigner du domicile familial des jeunes parfois âgés de 13 ou 14 ans. De fait, ces fermetures portent atteinte à l'égal accès à des structures de haut niveau et nuisent à la constitution d'un vivier d'athlètes d'élite capables de représenter la France dans des compétitions internationales.

*La lutte contre le dopage n'est clairement pas la priorité du ministère. Le budget consacré à l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) est insuffisant en comparaison des enjeux que représente cette lutte pour garantir l'aléa sportif et la pratique d'un sport sain sur le territoire français. Ainsi le budget de l'agence restera stable en 2011 à 7,8 millions d'euros. Or la complexification sans cesse croissante des techniques de dopage et de dissimulation du dopage renchérit le coût des contrôles. La contrainte budgétaire qui pèse sur l'agence la met en délicate posture pour réaliser le programme de 450 contrôles que lui réclame chaque année l'Agence mondiale antidopage. Cette situation aurait nécessité une augmentation des crédits de l'agence, d'autant plus justifiée que ses contrôles sont performants puisque 4,80 % des échantillons contrôlés sont positifs ou présentent des taux atypiques contre 0,26 % au Japon par exemple. Le manque de crédits de l'agence fait ainsi dire à Pierre Bordry, l'ancien président de l'agence qu'il n'y a pas de volonté politique de soutien à la lutte antidopage. Le nouveau président, Bruno Genevois, va prendre les commandes d'une institution qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour relever les enjeux.*

### 2.3. L'État régulateur

Le sport apparaît comme un secteur économique important. Il existe à cet égard, en étant confronté aux mêmes exigences et aux mêmes contraintes que les autres secteurs économiques. La récente crise économique et financière a clairement révélé ces exigences, montrant combien les marchés ne sont pas efficaces et ne peuvent s'autoréguler. Ils génèrent crises et imperfections. Il revient alors à l'Etat d'intervenir pour y remédier. Les difficultés financières que connaissent les clubs de football britanniques, et français dans une moindre mesure, à la suite de l'explosion d'une bulle spéculative sur les salaires et montants des transferts des joueurs, montrent bien que le spectacle sportif n'est pas un marché auto-régulé. D'un autre côté la pratique sportive génère des externalités positives sur la société (amélioration de la santé publique, vecteur de socialisation...), justifiant là encore l'intervention publique.

L'Etat a également pour mission de garantir l'aléa sportif. Dans ce cadre, la libéralisation des paris sportifs en ligne apparaît de nature à mettre en cause cet aléa et à favoriser les fraudes comme le reconnaît l'ancien ministre des sports Jean-François Lamour en affirmant que *"Plus l'offre de paris est importante, plus les risques de matches truqués augmentent"*, et comme l'illustrent les récents dérapages qu'ont connus d'autres pays d'Europe.

L'intervention de l'Etat se justifie également par la nécessité de s'assurer que les compétitions sportives se déroulent selon les règles internationales et nationales. Pour ce faire, une intense lutte contre le dopage, dont le recours est stimulé par l'appât du gain que génère le spectacle sportif, ne peut être menée que par un acteur disposant de prérogatives de puissance publique, de monopole de la contrainte légitime et agissant dans l'intérêt général, au-delà des intérêts des sociétés privées.

Les enjeux médiatiques liés aux grands événements sportifs ont un impact sur l'image de la France à travers le monde, comme l'a montré la Coupe du monde de football 2010. L'image de la France constitue un bien public pour l'ensemble du pays et ne saurait être laissée aux seules mains d'intérêts privés.

La délégation de service public que consent l'Etat aux fédérations sportives justifie aussi que l'Etat intervienne pour fixer les objectifs de cette délégation et en contrôler la mise en œuvre.

Il apparaît également légitime qu'en contrepartie des sommes attribuées au mouvement sportif, aux fédérations et aux clubs, les collectivités publiques disposent d'un droit de regard sur l'utilisation des deniers publics. Il en va d'une bonne gouvernance des finances publiques, mais surtout d'un impératif démocratique de contrôle de l'utilisation des deniers publics. Etat et collectivités territoriales ne sauraient être vus comme des distributeurs de billets provenant des impôts payés par la population, sans aucun droit de regard.

Cette régulation du spectacle sportif doit cependant rester justifiée par des motifs impérieux d'intérêt général et dans le respect de l'autonomie du mouvement du sportif. Une des missions de la régulation du sport par l'Etat devra être de protéger cette autonomie, notamment contre des intérêts visant à le privatiser à des fins de maximisation des profits.

Une mesure de régulation aussi est à trouver dans la création d'enceintes à grands spectacles sportifs. Les immenses stades pensés pour quelques compétitions de prestige se transforment souvent en lourds échecs financiers. Le stade du Cap par exemple, celui de la dernière coupe du monde de football, où le coût d'une place s'élève à 6500 euros, vient d'être considéré comme « non viable<sup>48</sup> ».

---

<sup>48</sup> *Le Monde*, 2 nov. 2010.

## Répartition des crédits de l'Etat consacrés au sport



En termes d'organisation, le Secrétariat d'Etat aux sports affiche une administration centrale resserrée avec – hors fonctions supports – seuls 3 services dédiés aux sports (préparation olympique et paralympique, inspection générale et direction des sports). Surtout, la Révision générale des politiques publiques a conduit à la disparition des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Les directions régionales ont, quant à elles, été fusionnées avec les services en charge de la cohésion sociale. Or, les enjeux du sport dépassent largement la cohésion sociale (santé publique, compétitivité de la France à l'international...).

### 2.4. L'État formateur

L'éducation physique à l'école est conduite par des agents de l'État, comme l'est, pour une part, l'éducation sportive assurée par les fédérations. La puissance publique est ainsi en charge de la formation sportive des plus jeunes, y compris en décernant des diplômes susceptibles d'être « employés » dans le secteur privé. La manière, en revanche, dont cette charge est assumée est aujourd'hui contestable : la baisse du nombre d'agents de l'État est massive, celle du nombre des professeurs d'éducation physique en particulier. Quant à la création de diplômes les plus variés, censés attester des compétences d'animateur sportif, elle devient fortement confuse, tout en ne compensant en rien cette situation d'affaissement.

### Personnels du ministère de la jeunesse et des sports

Si l'administration des sports a pu compter jusqu'à 7000 agents investis de diverses missions d'impulsion, d'encadrement et de contrôle, répartis entre administration centrale, directions régionales et départementales, et établissements régionaux ou nationaux, les personnels affectés au programme sport s'élèvent à 3758 pour 2010. Au sein de cette

administration, les cadres techniques sportifs rémunérés par l'Etat, mais qui œuvrent pour la plupart auprès des fédérations, et dont le nombre a pu atteindre 1 700, occupent une place particulière. Ils sont en effet rémunérés par le ministère des sports mais mis à la disposition des différentes fédérations.

Une diminution des moyens est ici très sensible. Elle correspond, pour l'essentiel, à une diminution des personnels employés de 413 ETPP, lesquels passent de 6 814 EPTP en 2009 à 6 401 EPTP en 2010 (- 6,1 %). 291 ETPT employés par l'Institut national du sport et de l'éducation physique et leur rémunération sont donc transférés au programme « Sport », mais 122 EPTP sont supprimés (- 1,8 %). Ces suppressions ne font confirmer le mouvement de baisse des effectifs constaté depuis 2007 : 248 ETPT ont été supprimés en 2008 (- 3,4 %) et 230 ETPT (- 3,3 %) en 2009. Les économies induites par les suppressions d'emplois sont estimées à 3,2 millions d'euros. Pour 2011, l'hémorragie est encore plus forte puisque le programme « Sport » perd 8% de ses effectifs (453ETPT). Il est à regretter que l'évolution de la maquette budgétaire ne permette pas, cette année, de procéder à une analyse complète de la totalité des personnels affectés à des tâches concourant aux politiques sportives. À la suite de la révision générale des politiques publiques et de la réorganisation des services de l'administration centrale effectuée en 2009, la réforme de l'organisation territoriale de l'État conduira en 2010 à une profonde reconfiguration des services déconcentrés :

– au plan régional, le réseau des directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports est appelé à s'intégrer dans le réseau des directions régionales de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),

– au niveau départemental, seront mises en place une direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et dans les départements de plus de 400 000 habitants une direction de la cohésion sociale (DDCS). Il est précisé que les économies attendues des mutualisations à venir doivent permettre le financement de la restructuration des services territoriaux et de diminuer les effectifs, la norme générale du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux étant même dépassée.

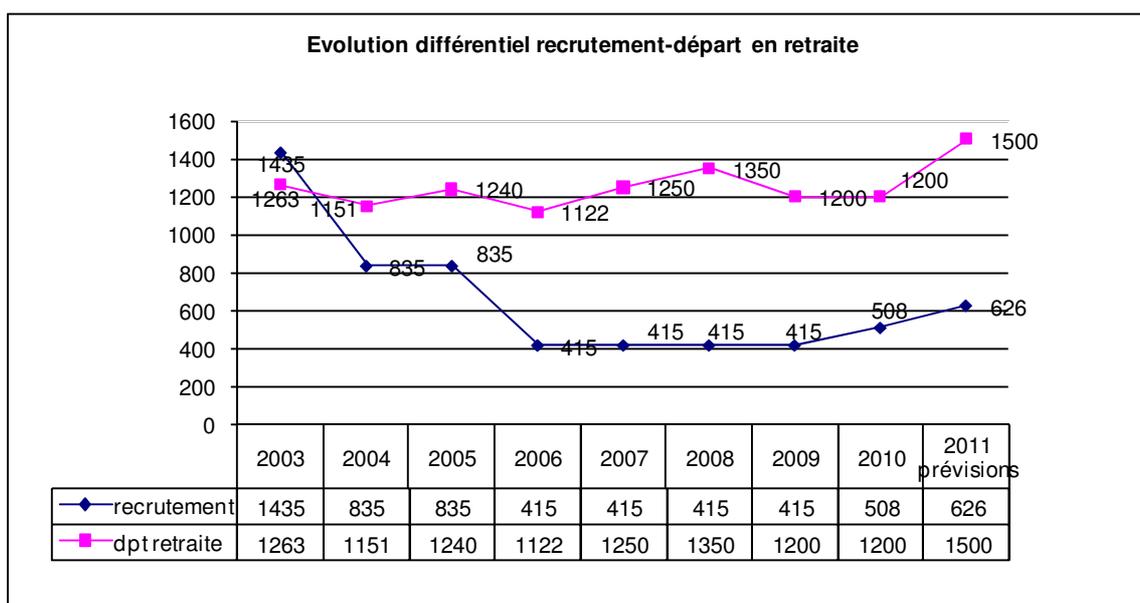
### *Personnels de l'éducation nationale*

Diminution des moyens encore dans le recrutement des professeurs d'éducation physique, relevant, quant à eux, du ministère de l'éducation nationale. Leur nombre est en décroissance régulière. Aucun doute bien sûr, l'économie dans les dépenses publiques ne saurait être contestée, l'investissement dans le domaine éducatif, en revanche, devrait être sanctuarisé. L'effectif des professeurs d'éducation physique a « perdu » plus de 4500 postes, en 2010, par rapport aux périodes récentes, alors que, dans le même temps, le nombre de précaires a augmenté de 120% et que plusieurs postes sont non pourvus dans certaines académies.

## Le recrutement des professeurs d'éducation physique sur 20 ans (source SNEP)

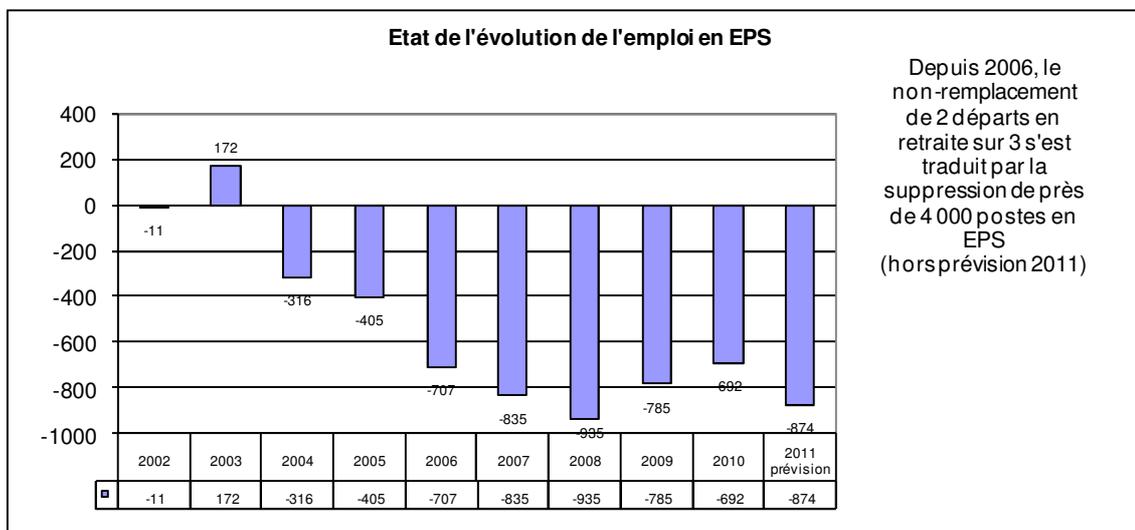
Plus sensibles encore sont les chiffres montrant les différences existant entre le nombre de départs à la retraite des professeurs d'éducation physique et le nombre de recrutement. Les chiffres prévisionnels de 2011 montrent que le nombre de recrutement est trois fois moindre que celui des départs.

### Comparaison entre le recrutement et le départ en retraite des professeurs d'eps (source SNEP)



L'évolution du nombre d'emplois révèle la « disparition » de 4000 postes de professeurs d'EPS entre 2006 et 2010.

## Évolution de l'emploi en éducation physique et sportive (source SNEP)



### *Le « labyrinthe » des diplômés*

Un nombre important de diplômés, parallèles à ceux de professeur d'éducation physique ou de professeurs de sport, ou des emplois de la FPT (conseiller, éducateur ou opérateur territorial des APS), a été créé ces dernières années. Leur existence permet de valider un large éventail de compétences dans l'animation sportive. Leur destination vise des emplois ou des heures de vacation dans le secteur public, les associations, les organismes privés. L'animateur titulaire du brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport (BPJEPS) « activités physiques pour tous / activités en sports collectifs » peut être rémunéré pour des activités ainsi définies : « de par sa plurivalence il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Il peut intervenir également dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique ».

L'évaluation précise du mode de présence de ces diplômés dans le paysage professionnel est en revanche très difficile à effectuer, tant est grande leur diversité. Leur spectre et son étendue, leur disparité, leur inégalité de niveau aussi, peuvent, a priori, étonner. Leur liste en est quasi labyrinthique :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif, BEES (avec 3 degrés de compétence) censé correspondre au niveau bac, (niveau IV) en extinction ...
- Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport, BPJEPS (plus « généraliste », avec une connotation « animation » plutôt que spécialisation sportive), censé correspondre au niveau bac et remplacer les BEES, dans des conditions pas nettement définies...

- Diplôme d'Etat jeunesse, éducation populaire et sport, DEJEPS, censé correspondre au niveau III, licence universitaire ;
- Diplôme d'état supérieur jeunesse éducation populaire et sport, DESJEPS, censé correspondre au niveau II, master universitaire ;
- Parcours d'animation sportive P.A.S., « tendant » vers l'acquisition du niveau IV et réservé aux jeunes en difficultés scolaires ;
- Certificat de qualification professionnelle, CQP, négocié entre les partenaires sociaux de la branche professionnelle sport et animation ;
- Titre à finalité professionnelle, TFP, à l'initiative de fédérations (brevets fédéraux).

La diversité de ces diplômes suggère davantage la confusion que la clarté. Elle révèle aussi une tendance à créer des compétences au moindre coût. Très contestable par exemple, demeure le recours à leurs titulaires, dans certaines communes, pour assurer des heures d'enseignement scolaire. L'homogénéisation de ces diplômes semble la plus souhaitable. Leur convergence vers le profil du CAPES de l'enseignement est une des voies les plus sérieuses.

## PARTIE IV

# Une ambition renouvelée

Une politique ambitieuse en faveur du développement du sport doit, en tout premier lieu, s'appuyer sur la reconnaissance de la présence massive du fait sportif dans les représentations sociales et dans les mœurs. Elle doit favoriser plus que jamais la pratique de tous, viser à une extension significative des équipements, favoriser leur implantation équitablement distribuée sur le territoire. Elle doit aussi promouvoir très concrètement l'existence du sport à l'école et à l'université, tout en accordant un soutien clair et contractuel aux associations et aux fédérations sportives. La démocratisation du sport doit être reconnue comme une priorité. Elle doit être soutenue tant par la communauté nationale que par la puissance publique.

Encore faut-il porter une attention toute particulière au sport de haut niveau. Sa valeur symbolique est évidente. Sa visibilité n'a jamais été aussi médiatisée. Il « représente » une nation. D'où la nécessité de son soutien financier. D'où encore la nécessité d'une régulation de ses dérives possibles. Un problème demeure à cet égard : l'engagement du Ministère des sports sur le plan du financement consenti, comme sur celui de la régulation nécessaire, ne répond plus, actuellement, à ce qui doit être attendu.

# 1.

## Le sport au cœur des mœurs

Le sport, autant le redire, ne se limite ni au prestige de quelques champions remarquables, ni aux ferveurs de quelques rencontres spectaculaires. Il ne saurait non plus se limiter à quelques exemples moraux imposés comme autant de dictats. Il est d'abord un lieu de vie. Son univers est celui des mœurs. Il nourrit notre culture, oriente notre sociabilité. Ses aspects sont pluriels, nombreux. Ce sont eux qu'une politique ambitieuse du sport doit promouvoir, tout en aidant à leur convergence comme à leur renforcement réciproque.

Autant d'exigences nécessitant une attention toute particulière donnée aux pratiquants, aux équipements, aux institutions, aux financements.

### 1. LE DROIT AU SPORT

Si les enjeux de la représentation nationale à travers le sport d'élite sont parfaitement légitimes, ils ne sauraient faire oublier les objectifs de santé publique, d'entretien du lien social et de l'éducation corporelle qui relèvent d'une réaffirmation forte de l'importance du sport de masse ou du sport pour tous.

Pour cette raison même l'accès au sport doit être considéré comme un droit. Exactement comme est considéré comme un droit l'accès à la santé, à l'éducation ou à la sécurité. Ce qui suppose d'envisager, plus que jamais, l'activité physique et sportive comme appartenant à la citoyenneté : pratique contribuant *fondamentalement*, comme celle de l'école, à l'acquisition et à la maîtrise des mœurs d'une collectivité. Il s'agit ici moins de morale ou de santé, d'ailleurs, que d'enrichissement et de renforcement des liens sociaux et des sensibilités « humaines » qu'ils impliquent. Il s'agit de plaisir, d'intensité de vie, mais aussi de mise en pratique des codes élémentaires qui font une communauté : ceux dont elle tire valeur et un sens.

Ce qui suppose aussi de surmonter les fortes inégalités existant aujourd'hui dans la pratique des activités physiques et sportives : inégalité sociale, inégalité géographique, inégalité sexuelle. D'où ces incontournables impératifs : il faut permettre aux groupes les plus défavorisés d'accéder aux terrains et aux locaux sportifs ; il faut que s'aplanissent les disparités géographiques, la faiblesse des aménagements sportifs dans les zones rurales, la faiblesse des aménagements sportifs dans les quartiers périphériques des villes ; il faut que soit clairement prise en compte l'inégalité sexuelle entre les pratiquants et que soient

engagées des actions en faveur de la pratique féminine, tout en évitant le ghetto que représentent certaines pratiques devenues quasiment « unisexes ». Un exemple parmi d'autres : favoriser la création de haltes-garderies subventionnées par l'Etat ou les collectivités pour permettre aux mères de famille, en déposant leur(s) enfant(s) une ou deux heures de temps en temps, de pratiquer plus facilement une activité sportive. Mais surtout, organiser progressivement une vie qui puisse permettre aux femmes de disposer réellement des temps nécessaires indispensables : travail – temps familiaux – partage des tâches, etc... Autre exemple : rendre « évident » et accepté par tous le fait que les associations et les clubs sportifs subventionnés par l'Etat ouvrent leurs installations et mettent leurs professionnels à la disposition des scolaires.

Dernier exemple enfin la lutte contre les discriminations visibles ou invisibles (homophobie et sexisme entre autres) doit être, de la part des « autorités » sportives, l'objet d'un souci constant. Le règlement intérieur des clubs et des associations doit clairement favoriser l'exclusion pour tout comportement discriminant.

Cette règle d'une pratique physique et sportive rendue possible et « profitable » à l'ensemble d'une population, s'accompagne d'une quadruple exigence éminemment concrète :

- 1/ Assurer un accès pour tous aux équipements sportifs.
- 2/ Assurer un développement équilibré des pratiques sur l'ensemble du territoire national sans exigence de retour immédiat en termes d'image ou de rentabilité financière. Une « Haute autorité du sport » dotée de sérieux outils d'évaluation devrait être la garante de ces équilibres et de leur respect.
- 3/ Favoriser le développement des pratiques tout au long de la vie. Ce qui implique, plus particulièrement, d'être attentif à la pratique du sport dans l'entreprise, l'encourager par les comités d'entreprises et comités d'hygiène et de sécurité, faciliter la prise en charge d'une partie du coût d'une licence sportive. Dans ce cadre, il importe également d'être attentif à l'activité physique des personnes âgées, favoriser systématiquement sur ce point l'action des associations de sport pour tous.
- 4/ Diversifier les métiers permettant de mieux assister et orienter une pratique physique utile à tous.

De nouveaux métiers devraient être pensés dans ce sens. Le rapport du professeur Jean-François Toussaint souligne bien les carences du système de formation en matière de sport-santé. Ainsi, par exemple, selon ce rapport, la très grande majorité des médecins n'a pas été formée en médecine du sport, ni en médecine des activités physiques pour la santé. La mise en place d'une politique ambitieuse du sport-santé suppose la structuration d'une véritable filière de formation sport-santé. En particulier, un référentiel de certification devrait être créé concernant un nouveau métier créateur d'emplois dans le domaine du sport-santé et facteurs de développement d'activités économiques. Cela permettrait notamment de créer des emplois de chargés de mission dans chaque région, avec le concours du Centre national pour le développement du sport et du Groupement national profession sport, lequel regroupe quatre-vingts associations départementales

assurant la gestion de 23 000 éducateurs sportifs. Il s'agit de mettre en place un réseau national sport-santé, coordonné avec les acteurs locaux. Les aides du Plan sport-emploi, qui consiste en une aide financière au poste créé, dégressive et d'un total de 34 500 euros sur quatre ans, pourraient être mobilisées à cet effet.

Tout ne pouvant relever de la loi, il serait opportun de formaliser dans un document d'orientation voire une charte, les nouvelles priorités des pouvoirs publics dans le domaine des APS, en distinguant les responsabilités respectives, qui peuvent le cas échéant être partagées. L'Etat devrait notamment être le garant des fonctions culturelles, sociales et éducatives du sport, de l'insertion par les APS, autant de fonctions le plus souvent considérées comme périphériques par le mouvement sportif, dont la vocation première reste l'organisation du sport sur une base essentiellement compétitive. L'Etat devrait veiller à la promotion de l'éducation physique en milieu scolaire sur des fondements rénovés, et s'efforcer d'améliorer la coopération entre le monde de l'éducation et celui du sport. Les heures consacrées au sport à l'école doivent être de 5 heures minimum par semaine et assurées par des enseignants dont le nombre ne saurait être en diminution, mais plutôt rigoureusement adapté à ces nouveaux besoins.

## 2. LUTTER CONTRE LES COMPORTEMENTS « TRANSGRESSIFS »

Restent un certains nombres de menaces pesant sur le « bon » déroulement du sport. Trois problèmes en particulier sont le plus souvent évoqués pour les souligner : le dopage, la violence, la corruption<sup>49</sup>. Le dopage s'impose en dysfonctionnement majeur avec les années 1980-1990 : recours pour le sportif à des produits largement inédits, hormones de synthèse, anabolisants musculaires, excitants nerveux, risques tout aussi inédits de maladies au long cours, cancers, affections cardio-pulmonaires, déséquilibres hormonaux, atteintes d'une population où se mêlent champions novices et champions confirmés. Rien d'autre qu'un des versants les plus inquiétants de la pratique, non parce qu'il dévoile quelque triche et porte atteinte à quelque égalité entre concurrents, mais parce qu'il porte atteinte à l'intégrité du corps, profilant la maladie là même où devrait triompher la santé. Versant inquiétant encore parce qu'il prolonge cette certitude banalisée dans notre culture d'un corps jugé indéfiniment malléable, susceptible de réaménagements toujours plus diversifiés, ceux promis par la médecine ou la chimie.

L'engagement de la part de la puissance publique contre ce fléau doit être aussi efficace que spectaculaire : dans les sommes engagées pour la recherche, dans les contrôles effectués, dans les sanctions retenues. Or les sommes allouées au centre de prévention et de lutte contre le dopage sont en baisse, les contrôles sont quelquefois « abandonnés » aux fédérations internationales et les sanctions n'ont pas toujours la visibilité souhaitée.

La violence est une autre limite de la pratique, celle existant sur les terrains sans doute, mais celle existant surtout autour de quelques uns d'entre eux. Elle concerne le football

---

<sup>49</sup> Voir le numéro spécial du *Monde* consacré à *21 questions au XXIe siècle*, M. Dalloni, "Plus haut, plus vite, plus fort ? Les sportifs ivres de records et d'argent", décembre 1999, voir aussi S. Pivato, *Les enjeux du sport, XXIe siècle*, Paris, Casterman, 1994.

professionnel : ce sont les exemples de Marseille ou de Lens lors des matchs de Coupe du Monde, en juin 1998, où nombre de rues ont été bouleversées par les hooligans ou les événements qui se déroulent autour du Parc des Princes à Paris. Elle touche aussi le sport amateur à ses différents niveaux de pratique. Violence complexe d'ailleurs : elle est entretenue pour quelques-uns par un fond de nationalisme exacerbé, elle est entretenue par l'alcool aussi consommée dans de brusques accès festifs et par la recherche du « *quest for excitement* » ; c'est une violence d'exclus pour d'autres encore, ceux que traverse le plus brutalement la contradiction entre des besoins sollicités en permanence par une société d'abondance et l'impossibilité tout aussi permanente pour certains d'y accéder. Cette violence montre en définitive la vulnérabilité possible du sport : exposé à des débordements favorisés par son propre succès. Cette violence enfin doit être jugée par le droit de tous et non par celui des fédérations. Elle doit aussi être traitée de façon proportionnée à sa gravité et à son sens : si la répression apparaît légitime face à la violence hooligan, la violence sociale se doit d'être aussi traitée grâce à la prévention et éviter l'escalade sécuritaire.

La corruption encore est une autre part d'ombre : enquêtes sur les matchs truqués, enquêtes sur les trésoreries falsifiées, enquêtes sur les "achats" de votes dans les instances internationales du sport. D'où ces suspicions répétées : engagements de procès divers, multiplicités d'accusés, archives qui brûlent à Nagano après les Jeux de 1996 pour brouiller toute piste de poursuite<sup>50</sup>, session du Comité Olympique International excluant, les 17 et 18 mars 1999<sup>51</sup>, quelques uns de ses membres pour acte de corruption passive.

Le gigantisme ininterrompu du sport, sa visibilité tous azimuts, son omniprésence médiatique ne pouvaient manquer de susciter cette propension à la transgression. Aucune surprise à cet égard : la passion est nécessairement ici celle de l'excès, comme la seule réponse possible est nécessairement celle de la loi. Une réponse dont toute la force demeure d'ailleurs le recours à la puissance publique beaucoup plus qu'à l'instance sportive elle-même.

---

<sup>50</sup> *Libération*, 17 janvier 1999.

<sup>51</sup> *Le Monde*, 19 mars 1999.

## 2.

# Installations et équipements

Une politique rationnelle d'équipement suppose une attention toute particulière au maillage sportif du territoire. Celui-ci est désormais massivement assuré par les collectivités territoriales qui contribuent de manière croissante à développer des installations sportives de qualité et accessibles, alors même que le sport ne constitue pour elles qu'une compétence facultative. Reste une ambiguïté sinon une difficulté : lorsque les collectivités n'ont pas les moyens – ou la volonté – de développer de telles infrastructures, c'est bien à l'Etat que revient la mission de s'assurer d'un équilibre sportif du territoire. C'est à lui qu'incombe *in fine* de veiller à ce qu'aucun territoire ne soit un désert sportif, pour mieux éviter les conséquences qu'une telle diversification entraîne sur les inégalités sociales ou la santé publique. Les moyens de l'Etat, via notamment le CNDS, doivent être ainsi orientés pour réduire la fracture sportive sur le territoire, notamment dans les zones urbaines défavorisées, où se concentre, de surcroît, une forte population jeune.

### 1. LES EQUIPEMENTS : UNE POLITIQUE

La politique de la ville doit intégrer dans ses objectifs la mise à disposition d'installations sportives. Ces installations sportives doivent devenir de véritables lieux de socialisation et d'échanges. Pour cela il importe qu'ils soient ouverts sur le monde extérieur et puissent bénéficier à tous par des larges amplitudes horaires. Trop souvent encore les installations sportives au cœur de la ville ferment leur enceinte tôt dans la journée ou ne sont pas ouvertes le week-end, alors même que les gens disposeraient de temps pour faire de l'exercice. Problème quasi identique : les stades et salles de sport sont réservés aux initiés ou aux licenciés de clubs. La mixité des usages doit être recherchée pour que puissent cohabiter des sportifs pratiquant dans un cadre institutionnel mais aussi des personnes venus pratiquer une activité de loisirs. Pour cela des actions de communication, des opérations portes ouvertes, des liens avec des associations de quartier sont à développer afin d'ouvrir le stade sur son environnement et de l'intégrer au cœur de la vie de la cité. Enfin, des animateurs sportifs pourraient compléter le dispositif en étant à disposition des pratiquants loisirs qui souhaitent améliorer leur activité. Ce serait un premier pas pour capter les individus et les orienter vers une pratique plus institutionnelle.

Les zones rurales sont également, dans ce cadre, des territoires à équiper en priorité. La faible densité de population ne permet certes pas de doter chaque village d'un stade ou

d'une salle multisports, mais un minimum d'équipements est requis à l'échelle d'une intercommunalité. Là encore l'Etat est fondé à intervenir et à jouer un rôle de levier permettant de désenclaver les territoires faiblement dotés et de garantir que chacun ait une installation sportive à moins de 20mn de son domicile. Le développement de sentiers de randonnées pédestre ou cycliste est également à rechercher. Il permet de favoriser la mobilité, notamment des personnes âgées, et sécurise le cadre d'une activité physique. Les actions menées par la fédération française de randonnée – qui assure un maillage territorial - peuvent, dans ce cadre, servir de levier aux collectivités qui souhaitent développer cette activité.

Cette démarche destinée à favoriser la pratique d'une activité physique passe surtout par des aménagements urbains sécurisés incitant à la marche à pied ou au vélo. L'organisation de la ville, le cadre urbain et l'accès à l'environnement naturel peuvent encourager ou au contraire entraver un mode de vie actif. Les urbanistes doivent prendre en compte cette évidence, et offrir à la population des équipements et des facilités susceptibles de l'inciter à être physiquement active. Pour les jeunes, cela peut passer notamment par le développement d'infrastructures de proximité permettant de pratiquer des sports utilisant l'espace urbain, tels que le roller, le skate ou le parkour. « *Un environnement urbain qui encourage l'utilisation des véhicules motorisés et décourage la pratique des activités physique est un des facteurs de la tendance actuelle au surpoids et à l'obésité constatée aujourd'hui dans l'ensemble de la population* », ainsi que le soulignent les lignes d'actions recommandées par l'Union européenne en matière d'activité physique » adoptées en 2008. Ce document souligne aussi la part croissante des activités physiques et sportives non organisées (ou auto-organisées), et relève qu'elles sont exposées à de nombreuses limitations, d'ordre géographique, socio-économiques ou culturel, qu'il incombe aux pouvoirs publics d'alléger autant que possible.

## 2. LES EQUIPEMENTS : UN FINANCEMENT

Dans un contexte budgétaire contraint, le financement des installations sportives par les contribuables doit être posé. Pour Terra Nova, les acteurs publics doivent concentrer leur action sur les installations sportives accessibles à tous permettant la pratique du plus grand nombre et réduire les financements des équipements dédiés au sport business. La priorité absolue doit être donnée au sport pour tous, à l'équilibre sportif du territoire et à l'accessibilité. C'est un impératif d'égalité et de justice sociale, mais c'est également un impératif de bonne gestion. Avec les 300M€ dédiés à un stade de foot, il est possible de construire des dizaines et des dizaines d'installations sportives de proximité bénéficiant à tous, permettant de renforcer la sociabilité et d'améliorer la santé publique. Le rapport coût bénéfice est donc vite fait. Pour la même somme, soit construire un seul super équipement bénéficiant à une équipe privée dont l'objectif est de faire des bénéfices, soit construire une multiplicité de structures pour que chacun puisse pratiquer le sport de son choix. Résolument Terra Nova se prononce en faveur de la seconde alternative.

L'accueil de l'Euro 2016 va engendrer la rénovation de nombreuses rénovations de stades. Celles-ci doivent viser à une meilleure intégration des stades dans l'ensemble

urbain afin d'en faire de véritables lieux de vie et de loisirs (espaces commerciaux, restaurants, bars, complexes de loisirs...) mais aussi pour permettre aux clubs de diversifier leurs ressources apparaît aujourd'hui comme un enjeu fort pour le foot français. Afin de permettre de tels aménagements, deux modèles sont envisageables et doivent être envisagés selon les capacités financières de chaque club. Pour cela, Terra Nova propose de transférer la propriété des stades de football aux clubs et en contrepartie de faire entrer les collectivités au capital des clubs.

La privatisation des stades de foot apparaît comme la meilleure solution pour permettre aux clubs de faire de leur enceinte un lieu de développement social et économique comme c'est le cas en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Cette solution aurait le mérite de régulariser une situation de fait puisque les clubs de foot ont souvent le monopole d'usage d'un stade. Toutefois, si les clubs deviennent propriétaires de leur stade, ils doivent également en assumer toutes les charges : construction, entretien, fonctionnement. Certains clubs militent pour un don. Cette solution n'est pas acceptable. Il ne saurait être question que les collectivités territoriales soient sollicitées pour socialiser les coûts liés à la construction d'un stade et que les bénéfices soient privatisés au seul bénéfice des sociétés sportives.

Afin de ne pas grever le budget des clubs et pour permettre aux collectivités de conserver un droit de regard sur la gestion de l'équipement et du club, le transfert de propriété du stade pourrait se faire par l'entrée de la collectivité au capital du club. Cette solution aurait le mérite de renforcer le droit de regard des collectivités sur la gestion du club, de prévenir les dérives financières, de limiter les risques de faillite, tout en offrant aux clubs la possibilité de diversifier leurs ressources en faisant du stade un complexe de loisirs et de vie au sein duquel toute la population pourrait venir se divertir au quotidien et plus uniquement un simple équipement sportif réservé aux supporters les soirs de matchs.

L'organisation de l'Euro 2016 est souvent considérée comme une aubaine pour les clubs de football qui bénéficieront d'équipements rénovés. Il n'est pas illégitime que les acteurs publics financent des infrastructures pour l'organisation de grandes compétitions internationales. Ce qui pose question, c'est que les 160M€ promis par l'Etat pour mener à bien ces rénovations soient ponctionnés sur les crédits destinés au sport pour tous dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport. Les centaines de millions d'euros qui seront nécessaires à ces rénovations seront bien souvent apportées par les collectivités territoriales. Dès lors, les coûts de ces travaux qui bénéficieront ensuite aux clubs professionnels devront être valorisés soit par les loyers versés aux collectivités soit dans les apports en capitaux.

Dans le cadre de son atelier sur l'économie et la compétitivité du football, les Etats Généraux évoquent la possibilité de déroger au droit commun de l'urbanisme afin d'accélérer la construction de stades. Terra Nova n'est pas favorable à une telle démarche. Des dérogations existent déjà pour les projets d'intérêt général et il ne saurait être question, à l'heure de la montée en puissance des problématiques liées au développement durable, de s'exonérer des procédures destinées à protéger l'environnement.

Le recours aux partenariats publics privés pour construire de nouveaux stades doit être fait avec parcimonie après une étude précise sur le coût avantage d'une telle démarche. Si à court terme les PPP apparaissent souvent attractifs car ils permettent à une collectivité de transférer un dossier complexe alliant construction, exploitation et maintenance à un consortium d'entreprises, et qu'une telle démarche permet de limiter l'endettement des collectivités, à long terme le coût d'un tel transfert peut se révéler largement négatif pour les deniers publics et entraîner un surcoût pour le contribuable.

### 3. Les institutions

La démocratisation des pratiques est un impératif politique. Le développement des équipements est la condition structurelle et matérielle de cette démocratisation. Les institutions, l'école, les fédérations sportives, les entreprises, entre autres, au-delà des initiatives individuelles et des pratiques « autonomes », demeurent des agents importants.

#### 1. VALORISER LE SPORT EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Le sport fait partie de notre modèle d'éducation. La place du sport à l'école est même quelquefois prétendue prioritaire, alors que cette place est aujourd'hui peu ou mal concrétisée. C'est une politique d'ensemble qu'il faut initier : une valorisation du sport allant de l'école à l'université. Ce qui suppose encore une attention toute particulière donnée à l'association sportive concernée, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) : son rôle est central pour assurer une passerelle entre le sport à l'école et le sport en club.

##### *1.1. Les établissements scolaires*

C'est bien dans le cadre de l'école que s'acquièrent les savoirs fondamentaux des pratiques sportives. C'est dans ce cadre aussi que se forment les sensibilités et les goûts. Force pourtant est de constater aujourd'hui un tassement, voire un recul, du nombre d'élèves licenciés au sein du sport scolaire. Cette situation, à l'évidence, doit être mise en rapport avec de nombreuses faiblesses : celle, en particulier, de l'insuffisance des espaces de pratique, celle de l'insuffisance des ressources d'encadrement. Force surtout est de constater que le nombre d'heures, pourtant relativement faible, consacrées à l'éducation physique et sportive, dans le primaire, au collège et au lycée, ne peut, le plus souvent, être respecté faute d'aménagements et d'enseignants. À quoi s'ajoute une vétusté des installations, voire, tout simplement, leur inadaptation. Situation aggravée enfin par l'absence de conventions établies pour l'utilisation des installations municipales. Cette absence entraîne des blocages, des conflits, des mécompréhensions avec les collectivités locales. Ce qui accroît, autant le dire, la difficulté, ou même la quasi impossibilité, d'un fonctionnement normal de l'EPS. Ce qui ne veut surtout pas dire que la pratique sportive des jeunes doit échapper à l'école pour basculer vers une gestion assurée par les municipalités. Ce qui veut dire en revanche que des conventions entre les établissements scolaires et les municipalités ont à se développer. Cet impératif ne fait aucun doute (ne serait-ce que pour rendre les locaux municipaux plus disponibles). Reste que de telles conventions doivent maintenir, quoi qu'il en soit, le privilège au système éducatif.

Autre priorité : la révision du nombre d'heures consacrées à l'éducation physique et sportive dans nos établissements d'enseignement. Les trois heures prévues dans le primaire se réduisent aujourd'hui à 2h12 (enquête à l'échelle nationale, source SNEP), alors même que les professeurs des écoles n'ont plus, depuis 2010, d'épreuve sportive obligatoire au concours, épreuve qui avait pourtant toujours existé et qui garantissait une compétence de la part de ces enseignants. Les trois heures prévues actuellement dans les programmes pour le collège devraient, par ailleurs, être portées à cinq pour assurer une formation physique qui ne soit pas simple « éparpillement ». Quant aux deux heures prévues dans les programmes pour les lycées, elles sont d'autant plus insuffisantes qu'elles ne peuvent permettre de préparer correctement les épreuves figurant au programme du baccalauréat. Situation gravissime qui tend à mettre les élèves en position d'échec. Le chiffre de quatre heures, semble, dans ce cas, être un chiffre relevant de l'évidence.

Une commission nationale d'évaluation sur l'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement existe. Elle n'a plus rendu ses travaux depuis deux ans. Cette commission doit être active, pérenne et publiquement soutenue.

Il est impossible de valoriser la pratique sportive et la reconnaissance des performances tout en négligeant l'existence du sport à l'école.

### *1.2. Les établissements universitaires*

La situation du sport universitaire est quasiment en déshérence. Il faut encourager sa pratique en orientant un triple développement : créer des locaux ou rénover nombre de locaux existants, créer des postes (les 650 postes de professeurs enseignant dans les SUAPS ne peuvent couvrir, et de loin, les besoins horaires minimaux), aménager les cursus universitaires pour favoriser la pratique sportive. L'instauration d'une UE sportive optionnelle sur un semestre au cours des six semestres de la licence paraît pertinente. Sa mise en place nécessiterait le recrutement de nombre de postes de titulaires supplémentaires.

De même faut-il faciliter le double cursus sport et formation universitaire en permettant aux sportifs de haut niveau de suivre des études (ex des athlètes français comme Mickael Hanany s'expatrient en constatant la quasi impossibilité en France de concilier études et sport de haut niveau). Plus largement ce double cursus est indispensable pour le plus jeunes, notamment dans le cadre du « sport spectacle » où certains sportifs entrent en centre de formation dès l'âge de 13 ans.

## 2. FEDERATIONS ET MILIEU ASSOCIATIF

Fédérations et associations sont au cœur des rouages du sport institutionnalisé. Une attention constante doit être portée à leur fonctionnement. Des réformes indispensables doivent les rendre plus démocratiques, plus professionnelles et plus efficaces.

## *2.1. Renouveler les initiatives du secteur associatif*

Le secteur associatif connaît depuis plusieurs années une stagnation du nombre de licenciés, ce qui correspond, en valeur relative, à une perte de membres.

Un des objectifs majeurs est de favoriser les politiques engagées par les fédérations et leurs associations en faveur d'une redéfinition des fonctions des clubs sportifs. L'enjeu est de surmonter la séparation présente entre un sport de compétition officiel qui tend à éliminer les moins performants et privilégier les jeunes pratiquants et un sport qui se voudrait plus familial, plus adapté aux différents niveaux de pratique, aux évolutions des situations sociales et refaire des clubs un lieu de vie sociale.

Pour rester attractif, le sport associatif doit également savoir s'adapter à l'évolution de la société. Il doit prendre en compte, sous l'impulsion de l'Etat, des collectivités et des fédérations, les nouvelles pratiques et les attentes des pratiquants. Il faut ici changer de politique : substituer une politique de la demande à une politique de l'offre, capter de nouveaux adhérents et enrayer la perte relative du nombre d'adhérents.

Un des impératifs est de ne pas s'en tenir au seul schéma traditionnel du « sport compétition », investir le « sport loisirs », celui des nouvelles pratiques, s'orienter vers la promotion de la santé, le besoin d'une pratique ludique ou hédoniste. Le sport associatif ne peut plus rester cantonné au stade, il doit investir la cité, les villes et les campagnes. Aller à la rencontre de son public et non plus l'attendre. Cela suppose une multiplication des actions « hors les murs » du stade, l'accentuation de présence sportive dans les lieux publics (parcs, espaces de jeu urbain).

Les associations ont tout à gagner, pour se développer, à s'orienter vers de nouveaux publics – en cas contraire le secteur privé (salles de sport...) se chargera de gagner toujours davantage une telle population. Les pratiquants non institutionnels bénéficieront en retour des conseils avisés des bénévoles compétents dans leur discipline, et pourront exercer leur sport dans un cadre plus sûr et mieux organisé.

Les associations sportives et les fédérations ont été mobilisées pour participer aux politiques urbaines d'intégration. Autant de sollicitations qui ont été considérées comme des charges supplémentaires ou comme de simples « aubaines » permettant de bénéficier d'aides nouvelles. Nous pensons qu'elles devraient être les bases de la nouvelle définition des clubs sportifs comme lieu de vie et acteurs de projets locaux. Autant dire que les associations sportives doivent nouer des liens plus forts avec les associations représentant d'autres secteurs de l'action sociale ou culturelle, de même qu'elles ne doivent plus s'éprouver en situation de concurrence avec elles, mais plutôt en situation de complémentarité. Les comités olympiques départementaux et régionaux pourraient, à cet égard, jouer un rôle décisif.

Les principes de l'action sociale et éducative comme éléments des politiques de développement gagneraient à être inscrits dans l'organigramme des fédérations aux côtés de la mission proprement sportive.

## *2.2. Moderniser et démocratiser le système fédéral*

La débâcle médiatique de l'équipe de France lors de la dernière Coupe du Monde de football en 2010 a montré combien la gouvernance des fédérations sportives posait un problème majeur et en partie nouveau. La démocratie interne des fédérations se pose plus que jamais, en raison même de l'enjeu massif des résultats et d'une médiatisation toujours plus systématisée (représentativité des dirigeants, clarté de leur mandat, clarté de leurs rapports de mission ou de leur comptes rendus). Terra Nova propose, à cet égard, de renforcer la démocratie interne de ces fédérations. Le processus électoral doit être transparent, direct et ouvert au plus grand nombre. L'ensemble des licenciés, autrement dit, doit être concerné par cette élection. Le Président doit être celui de tous et non celui de « grands électeurs ». Un conseil exécutif restreint doit être issu d'un tel processus, aux missions connues de tous.

Un tel conseil permettrait d'incarner l'intérêt général de l'ensemble des licenciés : une manière de permettre à tous les acteurs, dans leur plus large diversité, de se sentir concernés. Pour prendre l'exemple du football, s'il n'est plus souhaitable que les amateurs aient les pleins pouvoirs au sein de la FFF, il n'est pas non plus envisageable que le rééquilibrage des voix se traduise par la domination de 40 clubs et 1 200 joueurs sur une fédération de 2 000 000 de membres.

Le mode électoral pourrait prévoir une représentation proportionnelle avec une prime majoritaire pour la liste arrivée en tête afin de garantir une représentation de l'ensemble des listes qui se sont présentées. La campagne électorale devrait être encadrée par des règles similaires aux élections nationales afin d'assurer une certaine égalité entre les candidats, notamment dans l'accès aux médias. Cette approche permettrait de renforcer la légitimité, la responsabilité, l'efficacité et le poids de l'exécutif fédéral. Elle serait aussi de nature à accroître le leadership des dirigeants.

En ce qui concerne la représentation des familles au sein d'un sport (entraîneurs, sportifs, officiels...), Terra Nova propose la mise en place d'une haute autorité dotée d'un rôle d'alerte et d'interpellation. C'est ce vers quoi se dirige la FFF, à la suite des états généraux du foot.

## *2.3. La formation des éducateurs*

Les éducateurs sportifs et autres entraîneurs constituent le socle du système sportif français. Ils sont chargés, en particulier, du premier contact avec les jeunes sportifs. Leur rôle est à cet égard déterminant. Leur responsabilité est toute particulière : elle tient à la transmission des premiers apprentissages et, plus encore, à celle des valeurs. Une formation « réussie » du jeune sportif est exigeante : elle concerne autant le « bon geste »

que la « bonne conduite », autant le refus de la transgression violente que celui du dopage. D'où enfin cet impératif premier d'une formation approfondie des formateurs eux-mêmes. Il faut souligner et désigner ici clairement leur charge d'un mot décisif : elle est éducative.

Les brevets et diplômes actuels doivent être dès lors révisés et approcher de ce qui, dans l'enseignement secondaire, correspond au CAPES.

#### *2.4. Le bénévolat*

Le bénévolat est la pierre angulaire du sport en France. Mais il est menacé par le découragement et le *turnover* des bénévoles est un problème grave. Il doit donc être conforté et encouragé (renforcement de la VAE, des équivalences, service civique des jeunes au sein d'associations, sportives notamment). Toutefois l'évolution des exigences de la demande, la complexité juridique, imposent de professionnaliser ces fonctions (avec des formations). Il a aussi un besoin profond de se renouveler, de recruter de nouveaux dirigeants. Il faut que les fonctions soient plus réparties, moins chronophages, pour favoriser l'engagement des jeunes, des femmes et plus généralement des personnes qui ont une activité professionnelle au risque qu'ils cèdent au découragement. Il faut réussir à professionnaliser, à diversifier, à attirer les jeunes vers les postes de dirigeants pour assurer la pérennité des associations qui peuvent avoir des difficultés à poursuivre leur activité lors des départs non renouvelés de leurs dirigeants.

L'organisation du sport et son extension ne peuvent se penser sans la présence du bénévolat. Il faut que celui-ci soit aidé, soutenu, voire repensé selon de possibles aménagements de carrières ou même réductions d'impôt. Ce qui suppose entre autres la facilitation des procédures administratives fédérales et nationales afin de ne pas freiner la volonté de s'engager dans une action sportive souvent bénévolement. Il faut aussi que le principe associatif soit étendu. Il faut enfin que le bénévolat soit contrôlé : plusieurs niveaux de pratique et d'institution ne peuvent échapper à la professionnalisation.

Ce n'est pas tant de l'argent que demandent les bénévoles, mais une aide au quotidien dans la réalisation de leurs démarches administratives. Les centres ressources mis en place notamment par le CNOSF doivent être systématisés et mieux connus des dirigeants qui peuvent trouver auprès de ces structures un soutien important pour la réalisation de leur mission. La responsabilité juridique des dirigeants associatifs constitue également un frein à l'engagement. Bien que bénévoles, ceux-ci ont des responsabilités du niveau d'un chef d'entreprise. Sans toutefois créer une zone de non-droit pour les associations, un allègement de la responsabilité juridique des dirigeants peut être envisagé, afin qu'ils ne soient mis en cause que lorsque la volonté de nuire est réellement prouvée.

#### *2.5. La professionnalisation des dirigeants du sport français*

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à des postes de responsabilité au sein du mouvement sportif et de valoriser l'engagement bénévole, Terra Nova propose de

mettre en place des décharges horaires, d'accorder des points retraite, voire d'indemniser les dirigeants associatifs en fonction d'une grille liée au nombre de licenciés. Ces indemnisations permettront aux dirigeants de compenser une perte de salaire liée au passage à un travail à temps partiel pour assumer des fonctions au sein du mouvement sportif. En complément, des gratifications symboliques renforcées (invitations des responsables associatifs aux rencontres sportives...) pourraient contribuer à rendre le bénévolat plus attractif.

En contrepartie de cette revalorisation du statut de dirigeant associatif, les responsables fédéraux pourraient se voir imposer un minimum de qualifications et des obligations de formation. Cette évolution permettra d'enrichir le mouvement associatif par des personnalités qualifiées et de diversifier les profils des dirigeants (cadres publics ou privés, managers, chefs d'entreprises). Car l'enjeu est bien celui de la diversification sociale des dirigeants qui ne reflètent pas aujourd'hui la diversité sociale, sexuelle ou culturelle du sport français.

La diversification des profils de dirigeants et le renouvellement des instances fédérales passent également par une limitation du cumul des mandats. Cette limitation du cumul s'entend tant en termes de cumul de postes à un moment donné (Président de ligue et membre du conseil fédéral par exemple), que dans le temps, avec une limitation à deux mandats au même poste.

Des critères de mixité et de diversité devraient également être expérimentés pour faciliter l'égal accès aux responsabilités et assurer une réelle diversification des profils plus en phase avec la réalité des sportifs. Ici, des modifications dans le mode d'élection des dirigeants devraient être établies, comme le scrutin de liste, afin de supprimer les phénomènes de cooptation et faciliter ainsi cette diversification.

### 3. LES INSTITUTIONS PRIVEES

Les clubs privés de pratiques « sportives » (remise en forme, gymnastique d'entretien, « aqua-gym », etc...) se sont multipliés ces dernières années. L'État n'a, a priori, pour seule responsabilité à leur égard, que celle de vérifier la conformité des locaux. Sans doute aussi doit-il veiller au développement géographique et urbain harmonieux de telles institutions pour que leur implantation soit « équilibrée » sur l'ensemble du territoire.

Le sport en entreprise pose un problème plus complexe. Il doit d'abord être soutenu par l'institution privée elle-même, ce qui n'est pas toujours le cas. Une fédération du sport en entreprise existe qui mérite la plus grande attention. Elle doit, plus que jamais, favoriser une négociation multiple : sur les horaires, les profils de carrière, l'aménagement des locaux internes à l'entreprise.

Encore faut-il qu'une formation à grande échelle soit envisagée pour fournir des cadres aux institutions privées elles mêmes. D'où la nécessité de structurer une offre de formation continue, destinée aux dirigeants bénévoles et aux salariés, tournée vers

l'ingénierie de l'offre sportive : analyse et connaissance de la demande, analyse de la concurrence, évolutions de l'offre d'activités sportives, création de services associés, évaluation des tarifs des prestations.

#### 4. LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DE AU HAUT-NIVEAU

Le sport de haut niveau décrit en France cette population de sportifs et de sportives qui concourent pour représenter la France dans les compétitions internationales, Jeux Olympiques et championnats du monde. Il représente une population d'environ 6500 athlètes qui comprend des escrimeurs ou des gymnastes, mais aussi des footballeurs ou des rugbymen professionnels.

Le sport de haut niveau a pour paradoxe de promouvoir l'image nationale et de favoriser une forte identification des spectateurs et des téléspectateurs tout en échappant en partie à l'initiative publique. Les engagements privés y sont les plus nombreux, le poids du sponsoring y est, de loin, le plus important, mais inégalement réparti selon le niveau de médiatisation des sports. Il convient donc de distinguer ce qui relève de la puissance publique et ce qui relève des intérêts privés.

L'État devrait reconnaître et favoriser davantage la professionnalisation des structures d'un secteur où s'imposent incontestablement les compétences gestionnaires, financières, médiatiques. Le bénévolat ne peut plus être considéré ici comme « principe de base ».

Autre orientation : l'Etat, ne devrait plus conserver qu'une mission de contrôle dans ce champ d'activités dont l'objectif ne relève plus, d'emblée, de l'intérêt général, comme les championnats des sports professionnels. Au moins l'État devrait-il s'assurer du strict respect de la légalité des pratiques et des institutions et protéger les équipes nationales qui représentent la nation.

Pour maintenir et améliorer cette situation, quelques principes devraient être appliqués.

##### Détection des talents

La détection des talents doit être plus active en France de même que la possibilité offerte pour varier les parcours. Le vivier des pratiquants de haut niveau peut être élargi par l'organisation plus systématique de sessions de détection là même où se concentrent les jeunes, par l'extension aussi de ces sessions à l'ensemble des sports.

##### Protection des plus jeunes

La précocité de l'acquisition de la valeur sportive et économique sur le marché international crée des risques spécifiques : de très jeunes sportifs (dans le cas du football en particulier) abordent des carrières où dès l'âge de onze ans ils sont introduits dans une véritable « bulle » sportive. Situation bien particulière, cet « isolement » relatif tient ces

jeunes à distance de la réalité ordinaire, notamment des lieux de formation et d'éducation autres que footballistiques. Elle les éloigne aussi du monde du loisir partagé par les jeunes de leur âge. Transitant enfin d'un club à un autre, ces très jeunes sportifs sont les représentants typiques des carrières professionnelles où l'attachement à un collectif apparaît comme un obstacle à la réussite individuelle. Ils sont très tôt l'objet des stratégies des agents ou des familles pour lesquels ils représentent une chance inespérée de promotion sociale. L'existence de clans n'est pas un phénomène nouveau dans le sport, mais aujourd'hui ces clans renvoient aux affinités qui naissent entre ceux qui ont suivi le même parcours vers la célébrité sportive et partagent le même style de vie.

Une surveillance stricte de l'encadrement technique, humain et éducatif devrait éviter à des jeunes de s'aventurer dans des carrières dont tout montre l'exigence, la rareté, la difficulté.

### Suivi des athlètes

Un triple défi porte sur les athlètes : 1) trouver des talents pour le développement de l'excellence sportive ; 2) assurer aux athlètes qui s'engagent dans les carrières du sport d'élite la possibilité de réaliser une vie sociale satisfaisante. C'est-à-dire une vie où les blessures ne grèvent pas le potentiel physique des personnes, où le passé sportif n'empêche pas l'entrée dans la vie professionnelle, où l'existence dans un univers très spécialisé n'entrave pas les capacités relationnelles ; 3) faire des athlètes des représentants de l'éthique sportive.

### Professionnalisation de l'encadrement

L'attente de référence professionnelle d'un tel milieu doit s'accompagner d'un garant sérieux de compétence : formation avérée de la part des responsables, contrat d'objectif précis, éviction en cas d'échec. Le niveau de formation des cadres techniques, celui des DTN en particulier, doit être l'objet d'une attention croissante, d'autant qu'un contexte de concurrence exacerbée entre les nations exige, à cet égard, des ajustements très fins. Cette formation peut, aujourd'hui, être améliorée et permettre des contrats d'objectifs avec l'université.

### Systématisation de la lutte anti-dopage

C'est dans ce secteur du sport de haut niveau que la lutte anti-dopage doit être la plus sévère et la plus exemplaire. Le financement consenti par le ministère des sports à l'agence anti-dopage reste étonnamment modeste et devrait être révisé. L'État demeure à cet égard dans une position de retrait par rapport aux fédérations internationales pour lesquelles la lutte contre le dopage n'est pas toujours une priorité (l'acceptation par le Ministère des sports d'« abandonner » le contrôle anti-dopage, lors du Tour de France 2010, aux seules initiatives de l'Union cycliste internationale peut être considérée comme un « recul » contestable). À quoi s'ajoute la nécessité de multiplier les accords internationaux pour rendre plus crédibles et plus efficaces les contrôles aujourd'hui

engagés. Ces accords sont décisifs et sans doute insuffisants aujourd'hui. Nombreux sont encore aujourd'hui les pays « défendant » la régularité du dossier de leurs sportifs pourtant contrôlés dopés : le Tour de France cycliste 2010, avec la mise en cause de son vainqueur, vient d'en donner un exemple<sup>52</sup>.

### Responsabilités de la puissance publique

Si le sport d'élite est une affaire nationale, la maîtrise du processus doit être centralisée et l'Etat doit garder la maîtrise de la labellisation des cursus de formation des cadres d'Etat. C'est lui qui signe les contrats pluriannuels avec les fédérations pour les objectifs de résultats et de développement de la pratique sportive.

Les CREPS et l'INSEP ont été créés pour accomplir les différentes tâches, en liaison avec les institutions éducatives et de recherche, les clubs et les collectivités locales, d'entraînement, de formation des cadres, de formation des athlètes et de recherche. Les CREPS sont présents sur l'ensemble du territoire. Ils assurent les premières étapes de la formation en maintenant la proximité entre les lieux d'entraînement et les familles, pour les plus jeunes. L'INSEP est un lieu de la formation de haut niveau pour les sportifs et pour les entraîneurs, de la recherche sur la performance et de l'orientation de la politique sportive d'élite.

### Un statut du sportif de haut niveau

L'Etat a aussi la responsabilité de créer un statut pour le sportif de haut niveau. Ce statut doit prendre en compte les différents niveaux d'inscription des sports dans l'économie médiatique et la diversité des sources de revenus. S'il définit les obligations des sportifs en regard des avantages (droit à la formation, aides personnalisées, aide à la reconversion) que procure l'inscription sur les listes de haut niveau, un nouveau statut doit aussi plus nettement se pencher sur la définition du statut social et économique du sportif. Le sportif, qu'il soit amateur ou professionnel, est un travailleur qui consacre l'essentiel de son temps à l'entraînement en vue de la compétition, mais ses statuts juridiques sont multiples. Pour certains, les situations sont claires quand ils sont salariés des clubs professionnels ou qu'ils optent pour le statut de travailleur indépendant s'ils bénéficient des retombées financières de leurs exploits. Pour la majorité des sportifs la situation est floue. Une négociation collective entre les sportifs et les différentes instances qui tirent profit du travail sportif apparaît nécessaire.

### L'après carrière du sportif

Mais qu'il soit étudiant, salarié, travailleur indépendant, sous contrat avec un club professionnel ou sans emploi, le sportif est confronté aux aléas de la carrière et de la fin

---

<sup>52</sup> Voir Le Monde, 02/10/10

de carrière. Impossible, il faut y insister, d'ignorer l' « après-carrière » du sportif de haut niveau.

Le rappel des principes du double projet sportif et scolaire pour les athlètes constitue de ce point de vue une nécessité. Les institutions qui encadrent les sportifs de l'élite et les apprentis professionnels doivent mettre en œuvre les dispositifs appropriés pour qu'à l'issue de leur carrière sportive les athlètes aient en main une qualification qui leur permette d'entrer sur le marché du travail ou de reprendre des études.

Chaque fédération doit posséder une structure spécifique chargée du suivi et de l'orientation du champion en fin de carrière. Aujourd'hui, une institution comme l'INSEP a mis en place des dispositifs d'aide à la gestion financière pour les sportifs. Avec les syndicats sportifs, le rôle de l'Etat pourrait être de mettre en place une instance nationale susceptible d'orienter la réinsertion des sportifs de haut niveau.

La constitution d'une caisse particulière est souhaitable. Elle bénéficierait aux sportifs « hors carrière » et serait abondée par l'ensemble des acteurs bénéficiant de l'activité du sportif : Etat, fédérations, organisateurs.

### Sport d'élite, sport de masse

Impossible enfin d'ignorer la relation entre le sport d'élite et le sport de masse. La France sait bien former les élites, mais mal la masse comme le montre les résultats des enquêtes PISA : l'augmentation du nombre des très bons élèves, ne s'accompagne pas de l'augmentation du niveau de la masse, mais plutôt d'une augmentation des très bas niveaux et d'une stagnation du niveau moyen. Ce n'est pas une évolution digne d'un pays riche et démocratique quand d'autres pays parviennent à faire monter le niveau général de leurs élèves. On peut se proposer l'objectif de faire monter le niveau sportif et de créer des passerelles entre les différents niveaux du sport et entre les différents sports pour promouvoir d'autres carrières sportives que celles qui suivent les filières existantes de haut niveau. Certains pays font la démonstration que c'est en développant la pratique sportive qu'on peut renouveler les élites, c'est le cas de la Norvège.

## 5. LA RECHERCHE SPORTIVE

Le secteur de la recherche sportive est considérable. Loin de se limiter aux investigations techniques ou physiologiques, il s'étend aux domaines de l'éducation, de la psychologie, de la sociologie, de la culture. Or le ministère en charge des sports est resté quasiment en marge des grandes problématiques du sport contemporain faute d'une volonté de connaissance de la réalité changeante du sport. Il a, par exemple, ignoré la question du sport professionnel ou celle du supportérisme et du hooliganisme, l'abandonnant à d'autres ministères. Ce qui a facilité l'instrumentalisation sécuritaire de ces questions, tout en accentuant l'importance de certains groupes de pression. Un impératif d'évaluation demeure : l'Etat a besoin d'outils de connaissance pour observer les transformations du sport et en anticiper les évolutions. Cette recherche s'effectue dans les

universités au sein de la discipline des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et à L'INSEP, lequel comprend des secteurs de recherche importants réunis en laboratoires, soumis à projet, ouverts aux publications.

Ce secteur doit être l'objet du plus grand soin. Son fonctionnement peut être amélioré.

- Dans la diversité et la multiplicité des recherches d'abord qui doivent porter aussi bien sur ce qui relève du sport en général et sous toutes ses formes et pour ce qui concerne la recherche sur la haute performance ;
- Dans leur coordination. Les contrats devraient se multiplier entre l'INSEP, les STAPS, le CNRS et les agences de recherche ;
- Dans leur régularité. Un « Observatoire des pratiques » devrait être créé, chargé de rendre régulièrement compte de la situation démographique, géographique, économique, sociale des pratiques et des pratiquants. Ces observations sont effectuées aujourd'hui de manière trop aléatoire et trop irrégulière. Elles constituent pourtant le seul moyen d'offrir aux acteurs politiques et sociaux un outil de réflexion et d'action. Elles permettent seules de comprendre l'évolution des activités physiques et sportives d'une nation ;
- Dans le statut des chercheurs ensuite. Le Ministère des sports doit se doter d'un centre de recherche où les chercheurs ont un véritable statut universitaire. C'est le garant de ce statut et du niveau des chercheurs qui est lui-même le garant de la richesse des recherches entreprises et de leur qualité. Le département de la recherche de l'INSEP préfigure cette structure. Il faut que soit assurée sa pérennité.

## 4.

### Mettre en adéquation gouvernance et financement

Quelques exigences s'imposent dans l'intervention financière et organisatrice de la puissance publique, celle de l'État, comme celle des collectivités territoriales :

- Réguler les flux économiques générés par le sport : l'économie du sport ne peut être dominée par une vision ultra-libérale. Et permettre que nombre de bénéfices émanant du sport de haut niveau soient davantage mis au service de tous ;
- Relancer un véritable système d'aides publiques au monde sportif pour le réformer afin d'anticiper et de limiter les dérives économiques d'aujourd'hui et à venir ;
- Engager des partenariats avec le secteur privé pour le sport de haut niveau aux contenus et aux contours clairement définis ;
- Orienter les investissements des différents acteurs dans le développement du sport pour tous.

Une remarque préalable aussi : la pratique sportive n'est pas seulement celle qui engage des coûts, elle est aussi celle qui évite des coûts. Elle entretient la santé, retarde l'apparition de certains maux chroniques, accentue les défenses organiques. Les bénéfices du sport sur la santé publique sont estimés à 5,6 milliards d'euros d'économies dans les dépenses médicales, selon une méthodologie utilisée dans une étude danoise. Les dépenses imposées par une pratique élargie sont donc aussi à envisager au regard des gains indirects que cette pratique peut générer.

#### 1. MOBILISER DES MOYENS

Or c'est bien la faiblesse des moyens engagés qui frappe aujourd'hui tout observateur averti. Le financement du sport par l'Etat est devenu « résiduel ». Réduit à une peau de chagrin. A peine plus de 208M€ pour le ministère des sports et quelques 300M€ pour le CNDS. Face aux 9Mds€ consacrés par les collectivités territoriales à cette politique publique, l'intervention de l'Etat apparaît minime, d'autant plus que les moyens sont consacrés au sport spectacle et à la formation des sportifs de haut niveau, avec une faible préoccupation du tissu associatif local ou de l'équilibre sportif du territoire.

##### *1.1. Garantir un budget*

Dès lors, Terra Nova se prononce en faveur d'une action concertée de l'Etat et des collectivités pour garantir au sport le budget dont il a besoin tout en restant raisonnable.

La contrainte pesant sur les finances de l'Etat impose des efforts à tous les départements ministériels et le sport ne saurait faire exception. Toutefois le projet de budget 2011 pour le ministère des sports est à l'image du projet de loi de finances. Il fait porter l'effort uniquement sur les dépenses et ne mobilise pas les ressources.

Pour pouvoir mener une politique sportive crédible et ambitieuse le budget du ministère des sports devrait s'élever au minimum à 0,5% du budget de l'Etat (soit environ 1,5Mds€)

### *1.2. Réviser les recettes*

Le problème est tout autant, sinon plus, le choix délibéré de se priver de recettes, que la seule contrainte budgétaire. Un autre budget pour le sport est donc possible en mobilisant d'avantages de recettes. La libéralisation des paris sportifs et des jeux d'argent en ligne pourrait ainsi être à la source de nouvelles ressources pour le sport français. Si plusieurs taxes sur les jeux et paris en ligne existent bien, leurs taux apparaissent dérisoires en comparaison de la rentabilité des entreprises opérant sur ce juteux marché.

Ainsi, une taxe de 1,5%, devant rapporter 128M€ en 2011, est instituée sur les paris sportifs au profit du CNDS. L'augmentation du taux de cette taxe de 0,5 points rapporterait ainsi plus de 45M€ et permettrait de largement compenser la baisse du budget pour 2011. Une taxation à un plus haut niveau pourrait être envisagée afin d'augmenter les moyens en faveur du sport.

Par ailleurs nous proposons d'augmenter de 0,5 à 1 point la taxe dite « Buffet » sur les droits télévisés perçus par le sport professionnel et d'affecter ce surplus de recettes à l'AFLD. Une telle mesure, initialement inscrite à hauteur de 0,5 point dans le budget 2010 avant d'être retirée sous la pression des clubs de football professionnels, permettrait d'augmenter les moyens de l'agence et de renforcer son indépendance. Les clubs de football professionnels s'opposent à ce projet en raison des difficultés financières qu'ils connaissent. Mais celles-ci résultent bien plus d'une politique salariale démesurée et de choix de gestion risqués, plutôt que des quelques millions d'euros d'une taxe perçue dans l'intérêt général.

### *1.3. Systématiser des contrats performance*

Ces différentes mesures devront se faire avec la préoccupation d'un usage performant et transparent des deniers publics. Pour cela, l'amélioration du suivi des contrats de performance signés entre l'Etat et les fédérations sportives, mais aussi avec le CNDS sera recherchée et sera rendue accessible à tous. En termes de dépenses, les faibles moyens de l'Etat imposent de les concentrer sur des secteurs où il aura un fort effet de levier, ou lorsque les enjeux sont indéniablement d'ordre nationaux.

La question des dépenses du ministère des sports ne se pose pas uniquement en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs.

## 2. REORIENTER LE PRINCIPE DES FINANCEMENTS

Si des recettes supplémentaires peuvent permettre de financer des projets sportifs plus nombreux, il importe surtout de rééquilibrer la répartition des crédits consacrés par l'Etat en faveur du sport. Certaines dépenses publiques doivent ainsi être réorientées vers l'accompagnement de projets bénéficiant au plus grand nombre. Ainsi, contrairement aux orientations du gouvernement pour 2011, on peut penser qu'il ne revient pas à la puissance publique de financer, dans un contexte budgétaire contraint, des stades qui bénéficieront de manière quasi-exclusive au spectacle sportif.

Le CNDS doit alors être recentré sur sa mission première : accompagner la pratique sportive du plus grand nombre. Cette mission doit être déclinée à la fois en investissement et en fonctionnement. En investissement, le CNDS doit s'assurer que l'ensemble de la population ait un accès équitable à des installations sportives, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale. Alors que les financements conjoints d'installations sportives par les collectivités sont désormais proscrits, seul l'Etat est en mesure d'assurer un aménagement sportif du territoire et peut garantir qu'il n'y aura pas de désert sportif en France. En fonctionnement, le CNDS doit résolument agir pour que chaque individu puisse pratiquer un sport. Cela passe par un renforcement du soutien aux actions visant à accompagner vers le sport les publics éloignés : femmes, personnes handicapées, publics en difficultés sociales... Une telle action est indispensable pour garantir un droit du sport à chacun, lutter contre les discriminations, garantir la cohésion sociale et promouvoir la santé par le sport.

## 3. RECONNAITRE LE ROLE MAJEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités locales ont une part prépondérante dans le financement du sport. Un double obstacle tient ici au manque de financement dans les communes « pauvres », et au manque de coordination entre les initiatives locales et les initiatives centrales.

Une des voies d'avenir serait de concrétiser le rôle majeur des collectivités territoriales et de le canaliser, en conférant un caractère obligatoire à leurs compétences dans ce domaine, tout en les spécialisant, ce qui aurait pour effet d'éviter la confusion des responsabilités et la dispersion des politiques menées localement. Ce qui suppose que soit clairement défini les statuts d'animateur sportif, d'entraîneur sportif, de professeur de sports, aux formations spécialisées, aux compétences précises et élargies. Ce qui suppose enfin que leur présence soit renforcée dans les quartiers sensibles.

La « Haute autorité du sport », citée précédemment, devrait avoir un rôle prépondérant dans ce cas : coordonner et impulser les initiatives locales pour mieux éviter leur émiettement et leurs possibles disparités. Ce qui confirme, quoi qu'il en soit, la nécessité d'associer les collectivités locales, ou leurs représentants, à la gouvernance des politiques sportives.

#### 4. LES FINANCEMENTS PRIVÉS

La part des ménages doit être repensée et servir davantage au développement du sport lui-même. Des déductions d'impôt devraient être envisagées pour les ménages apportant un soutien financier aux clubs sportifs, en priorité les soutiens aux clubs amateurs (« mécénat de particuliers »). Des aides spécifiques aussi devraient être envisagées pour les familles dont les enfants sont inscrits dans les clubs (comme est envisagée une aide pour les familles dans leur achat des fournitures scolaires). Le marché sportif devrait être soumis enfin à une TVA particulière susceptible d'être reversée au mouvement sportif et associatif. Ce secteur « porteur » devrait contribuer à une redistribution efficace, fût-elle modérée.

La part des entreprises devrait également être repensée. Différentes formules de participation de ces entreprises devraient être développées : sponsoring pour le sport de haut niveau et le sport professionnel, mécénat et fondation de bienfaisance pour le sport amateur, partenariat de projet pour les équipements et événements, etc. La création d'un "Comité sport" au sein du patronat, chargé de faire des propositions sur les financements privés du sport, serait une initiative intéressante en ce sens.

Trois types d'incitations sont à retenir :

- Prévoir des déductions fiscales pour les entreprises venant en soutien aux clubs amateurs ou à des projets de développement social par le sport ;
- Aider le mouvement sportif à se doter de moyens de prospection auprès des entreprises ;
- Aider les clubs sportifs à accéder à la gestion des équipements sportifs (délégation de gestion), voire à la propriété de ces équipements (concession, dons de foncier, facilités d'emprunt bancaire, prêt d'Etat, mutualisation entre clubs...). Ceci favoriserait la mise en place de nouveaux services périphériques à la pratique sportive (vente d'articles de sport, espace santé et nutrition, prestations pour les autres membres de la famille...) et de nouvelles sources de revenu.

Ces aides ne peuvent aller sans qu'une entreprise de formation à grande échelle ne soit envisagée. D'où la nécessité de structurer une offre de formation continue, destinée aux dirigeants bénévoles et aux salariés, tournée vers l'ingénierie de l'offre sportive : analyse et connaissance de la demande, analyse de la concurrence, évolutions de l'offre d'activités sportives, création de services associés, évaluation des tarifs des prestations.

#### 5. POUR DES POUVOIRS PUBLICS REGULATEURS ET PROTECTEURS

La puissance publique est en charge de la pratique sportive dans ses aspects les plus divers. Impossible d'ignorer ses responsabilités précises, y compris, et plus encore, lorsque cette pratique est institutionnalisée.

##### *5.1. Le spectacle sportif comme service public*

Le sport spectacle porte des enjeux qui dépassent le seul cadre fédéral ou la seule

initiative privée. Les enjeux relatifs à l'identité territoriale que peut véhiculer un club professionnel, les enjeux de socialisation par la pratique d'une activité sportive, les enjeux éducatifs portés par les centres de formation, les enjeux d'ordre public que sont le dopage ou le maintien de la sécurité en marge des rencontres sportives, la délégation de service public que détient la Fédération pour organiser des compétitions, les enjeux de représentation dans les compétitions internationales ou encore la nécessaire régulation économique sont autant d'éléments qui imposent que le politique se préoccupe du spectacle sportif, au premier rang duquel le football, mais pas seulement. Le sport spectacle apparaît comme un bien public et ne doit pas être monopolisé par des intérêts partisans.

Ces différentes missions relèvent des pouvoirs régaliens de l'Etat. Dans ce cadre, il importe que soit mieux défini en France et en Europe le cadre du service public du sport. Pour Terra Nova, le spectacle sportif fait partie intégrante du service public.

Le spectacle sportif ne peut donc être laissé à la seule initiative privée et nécessite une implication des pouvoirs publics. Cela ne veut pas dire que les pouvoirs publics doivent régenter l'ensemble du spectacle sportif ni même en assurer le financement. Si les pouvoirs publics agissent plus comme un délégataire et comme un régulateur du spectacle sportif, il importe de bien préciser les termes de cette intervention et de définir précisément les missions de chaque acteur. Sans être le maître d'œuvre, l'Etat doit rester le maître d'ouvrage du spectacle sportif.

L'action des fédérations sportives, s'inscrit dans ce cadre complexe. Elles regroupent en effet en leur sein des milliers d'associations de loi 1901, font partie d'un système international (fédérations internationales et CIO) et disposent d'une délégation de service public de l'Etat.

Dans ces conditions, tout en respectant le principe d'autonomie du mouvement sportif, l'Etat doit trouver la place qui est la sienne au sein de la gouvernance des fédérations pour réguler, au moins sur certains aspects, le sport spectacle.

En contrepartie de certaines des missions de service public déléguées (organisation de compétitions, réglementations ...), les fédérations reçoivent des subventions pour charge de service public. Dans ce cadre, il importe de revaloriser la convention d'objectifs et de moyens, insuffisamment utilisée, qui lie l'Etat et les fédérations. Celles-ci se doivent de définir plus précisément les missions de service public déléguées (réglementation, organisation des compétitions, formation des jeunes joueurs) et les conditions d'exécution de la délégation. L'exécution de ces missions doit faire l'objet d'une évaluation régulière et doit conditionner le versement des subventions de l'Etat.

Ce rôle régulateur de l'Etat peut également s'exercer au travers des Directions Techniques Nationales des différentes fédérations, dont nombre de cadres sont mis à disposition par l'Etat. L'Etat dispose ainsi d'un levier non négligeable pour orienter la politique de formation des différents sports (renforcement de la diffusion des valeurs

sportives, rôles citoyen et social du sport...).

### 5.2. *Irriguer les organismes internationaux*

La dimension européenne incontestable du sport spectacle (football, rugby) impose que les pouvoirs publics français en charge du sport soient plus présents au niveau européen et que l'Union européenne accroisse son intervention en la matière.

La régulation du sport doit être envisagée à l'échelle européenne afin que les comportements vertueux de quelques pays ne constituent pas un handicap dans un système ouvert et fortement concurrentiel. La régulation du sport doit avoir pour objectifs de renforcer l'aléa sportif et d'assainir les finances des clubs de sportifs professionnels, notamment du foot (52% des clubs de football professionnel en Europe sont en déficit). Elle doit permettre aux clubs européens de s'affronter avec une certaine égalité des armes dans un environnement économique plus sain. De telles mesures nécessitent une implication des pouvoirs publics français ainsi qu'une réelle volonté de la part des fédérations européennes. Nombre de ces mesures sont du ressort de l'Union européenne. Le rôle des politiques français et des instances sportives européennes est donc de faire prendre conscience à Bruxelles que le sport n'est pas un marché comme les autres.

Son rôle au sein de la cité ainsi que les externalités positives qu'il génère justifient un aménagement des règles de libre concurrence et de libre circulation des travailleurs. L'Union européenne doit traduire dans les directives et dans les faits la spécificité sportive<sup>53</sup>. L'article 165 du traité de Lisbonne reconnaît que l'Union vise « à développer la dimension européenne du sport, en promouvant l'équité et l'ouverture dans les compétitions sportives et la coopération entre les organismes responsables du sport, ainsi qu'en protégeant l'intégrité physique et morale des sportifs, notamment des plus jeunes d'entre eux ». Une telle affirmation semble laisser la place à une plus grande régulation et à une meilleure protection des sportifs. Il importe désormais de passer des déclarations aux actes.

### 5.3. *Le monde associatif, un rapport avec la puissance publique*

La gouvernance interne des fédérations envisagée précédemment doit s'accompagner d'un rapport précis avec la puissance publique. Une première urgence consiste à maintenir la délégation de pouvoir aux fédérations sportives, tout en la surveillant. Cette délégation correspond quelquefois aujourd'hui à une fiction juridique : la tutelle de l'Etat exercée sur les fédérations délégataires peut demeurer formelle, les fédérations internationales jouant, à cet égard, un rôle marquant. Un équilibre doit être recherché dans ces influences diverses, d'autant que la fédération nationale doit se soumettre d'emblée à un certain nombre de règles et de prescriptions venus « de l'extérieur ». D'autant aussi, qu'en impulsant les grandes rencontres internationales, les fédérations

---

<sup>53</sup>Colin Miège, « Le sport dans l'Union européenne : entre spécificité et exception ? » Revue en ligne du centre d'études européennes de Strasbourg, Mars 2006

internationales permettent des financements venus des spectacles et des sponsors, échappant dès lors à toute tutelle étatique. Ce qui ne peut être accepté.

Les objectifs d'intérêt général doivent constituer la norme des rapports entre l'Etat et les fédérations, et être généralisées. Autant les aspects les plus excessivement nationaux du modèle français peuvent être amendés, autant les pressions exercées sur les fédérations internationales doivent s'accroître, pour maintenir un équilibre entre les puissances légitimes. Force est de constater que seule l'Union européenne est parvenue à ce jour à peser sur un mouvement sportif international singulièrement attaché à son indépendance. Les nouvelles dispositions sur le sport que comporte le traité de Lisbonne ouvrent la voie à une action européenne plus résolue en la matière, en vue de faire prévaloir les considérations d'intérêt général dans le sport portées par les Etats membres (art. 165 TFUE).

Les procédures de « reversement » doivent par ailleurs être pensées dans leur plus grande diversité. Il serait par exemple très souhaitable de prélever une très faible taxe sur les principales activités sportives qui génèrent le plus d'argent (en particulier la vente des droits médiatiques et les éventuelles plus values boursières). L'enjeu : reverser cette à un fond nouveau, créé pour promouvoir le sport dans les zones défavorisées.

La collaboration entre l'Etat et le mouvement sportif suppose un dialogue permanent : des contrats d'objectifs et de partenariats avec les fédérations doivent être mis en place pour accompagner les évolutions du sport, notamment sa professionnalisation. Lorsque l'Etat se désengage, le secteur privé prend le relais, mais souvent au détriment de la notion de service public pourtant inscrite en préambule des statuts des grandes fédérations sportives.

Responsabilité accrue de la puissance publique, démocratie accrue, formation accrue, sont autant d'orientations censées donner au sport d'aujourd'hui l'ambition qu'il mérite.

## Présentation de Terra Nova

Terra Nova est un *think tank* progressiste indépendant ayant pour but de produire et diffuser des solutions politiques innovantes.

Née en 2008, Terra Nova se fixe trois objectifs prioritaires.

Elle veut contribuer à la rénovation intellectuelle et à la modernisation des idées progressistes. Pour cela, elle produit des rapports et des essais, issus de ses groupes de travail pluridisciplinaires, et orientés vers les propositions de politiques publiques.

Elle produit de l'expertise sur les politiques publiques. Pour cela, elle publie quotidiennement des notes d'actualité, signées de ses experts.

Plus généralement, Terra Nova souhaite contribuer à l'animation du débat démocratique, à la vie des idées, à la recherche et à l'amélioration des politiques publiques. Elle prend part au débat médiatique et organise des événements publics.

Pour atteindre ces objectifs, Terra Nova mobilise un réseau intellectuel large.

Son conseil d'orientation scientifique réunit 100 personnalités intellectuelles de l'espace progressiste français et européen.

Son cabinet d'experts fait travailler près de 1000 spécialistes issus du monde universitaire, de la fonction publique, de l'entreprise et du monde associatif.

Terra Nova s'intègre dans un réseau européen et international d'institutions progressistes. Ces partenariats permettent d'inscrire les travaux de Terra Nova dans une réflexion collective européenne et donnent accès aux politiques expérimentées hors de France.

Terra Nova, enfin, est un espace collectif et fédérateur. Elle constitue une plateforme ouverte à tous ceux qui cherchent un lieu pour travailler sur le fond, au-delà des courants et des partis, au service des idées progressistes et du débat démocratique. Elle travaille pour le collectif sans prendre part aux enjeux de leadership. Sa production est publique et disponible sur son site : [www.tnova.fr](http://www.tnova.fr)

## Terra Nova - Déjà parus

*Nicolas Sarkozy 2007-2012 : le dépôt de bilan*, par le cabinet d'experts de Terra Nova (Terra Nova, 2012)

*Pour une régulation des hautes rémunérations*, Martin Hirsch, Gaby Bonnard, Sandra Desmettre (Terra Nova, Contribution n°20, 2011)

*L'imposture, dix ans de politique de sécurité de Nicolas Sarkozy*, Préface de Robert Badinter, Valérie Sagant, Benoist Hurel et Eric Plouvier (Terra Nova, Contribution n°19, 2011)

*Changer de politique de sécurité*, Jean-Jacques Urvoas et Marie Nadel (Terra Nova, Contribution n°18, 2011)

*Pour une République des services publics*, Martine Lombard et Jean-Philippe Thiellay, (Terra Nova, Contribution n°17, 2011)

*Les primaires : une voie de modernisation pour la démocratie française*, par Olivier Ferrand, Florence Chaltiel, Marie-Laure Fages, Harold Huwart et Romain Prudent (Terra Nova, 2011)

*2012-2017 : Renforcer la négociation collective et la démocratie sociale*, Henri Rouilleault, (Terra Nova, Contribution n°15, 2011)

*Ecole 2012 : Faire réussir tous les élèves*, François Dubet et Ismaël Ferhat (Terra Nova, Contribution n°14, 2011)

*Pour une mobilité durable*, Diane Szynkier, (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°13, 2011)

*Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France, propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance*, par Yves Lichtenberger et Alexandre Aïdara (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°12, 2011)

*Coopération internationale : éléments d'une politique progressiste*, par Anne Mingasson (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°11, 2011)

*Politique familiale : d'une stratégie de réparation à une stratégie d'investissement social*, par Guillaume Macher (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°10, 2011)

*D'un capitalisme financier global à une régulation financière systémique*, par Laurence Scialom et Christophe Scalbert (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°9, 2011)

*Maîtriser l'énergie : un projet énergétique pour une société responsable et innovante*, par Alain Grandjean (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°8, 2011)

*Les défis du care : renforcer les solidarités*, par Gilles Séraphin, rapporteur du groupe, préface de Marc-Olivier Padis, directeur éditorial de Terra Nova (Terra Nova, Projet 2012, Contribution n°7, 2011)

*L'accès au logement : une exigence citoyenne, un choix politique*, par Denis Burckel, rapporteur du groupe (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°6, 2011)

*L'implication des hommes, nouveau levier dans la lutte pour l'égalité des sexes*, par Emmanuel Borde, Dalibor Frioux, François Fatoux, Céline Mas, Elodie Servant, rapporteurs du groupe de travail (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°5, 2011)

*Les politiques de lutte contre la pauvreté : l'assistanat n'est pas le sujet*, par Marc-Olivier Padis et le pôle « Affaires sociales » de Terra Nova (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°4, 2011)

*Pour une prise en charge pérenne et solidaire du risque dépendance*, par Luc Broussy (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°3, 2011)

*L'avenir de la décentralisation*, par Victor Broyelle et Yves Colmou, président du groupe de travail et Karine Martin, rapporteure (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°2, 2011)

*Gauche : quelle majorité électorale pour 2012 ?*, par Olivier Ferrand, Bruno Jeanbart, présidents du groupe de travail, et Romain Prudent, rapporteur (Terra Nova, Projet 2012, contribution n°1, 2011)

*La justice, un pouvoir de la démocratie*, par Daniel Ludet et Dominique Rousseau, président du groupe de travail, et Hélène Davo et Sonya Djemni-Wagner, rapporteures (Terra Nova, 2010)

*Pour une réforme progressiste des retraites*, par Olivier Ferrand et Fabrice Lenseigne (Terra Nova, 2010)

*Accès à la parenté : assistance médicale à la procréation et adoption*, par Geneviève Delaisi de Parseval et Valérie Depadt-Sebag (Terra Nova, 2010)

*L'Etat Pyromane*, ouvrage collectif sous la direction d'Olivier Ferrand (Terra Nova, Delavilla, 2010)

*L'Europe contre l'Europe*, par Olivier Ferrand, président de Terra Nova (Hachette Littératures/Terra Nova, 2009)

*Pour une primaire à la française*, par Olivier Duhamel et Olivier Ferrand (Terra Nova, 2008)

---

<sup>i</sup> Voir, C. Pociello, *Les cultures sportives*, Paris, PUF, 1995, « Esquisse d'une anthropologie des gestes sportifs », p. 89 et sq.

<sup>ii</sup> Activité physique. Contextes et effets sur la santé, Expertise collective, INSERM, 2008.

<sup>iii</sup> Voir note terra nova « Pour une véritable politique de la promotion de la santé par le sport ».